



Mai 2000

ETUDES DE L'AFD

La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger et en Guinée

**Etude réalisée sous la direction de
M. Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (EHSS)**

Présentation

Ce rapport est issu d'une enquête demandée et financée par l'Agence Française de Développement, et exécutée par notre équipe¹, sur les problèmes liés à la gestion communautaire des points d'eau modernes en milieu rural, au Niger et en Guinée.

Le mode de gestion privilégié mis en place dans ces deux pays, comme dans beaucoup d'autres en Afrique, est collectif, sous la forme de la constitution de comités de gestion villageois. Le comité standard est composé d'un président, d'un trésorier (si possible une trésorière), d'hygiénistes (en général femmes chargées de nettoyer l'ouvrage), d'un(e) fontainier(e) (chargé(e) de percevoir la recette : la vente de l'eau au seau est conseillée), et d'un aide-réparateur villageois (chargé d'assister l'artisan-réparateur). Ce comité a pour mission d'assurer la pérennisation des ouvrages à travers la constitution de caisses de maintenance sous son contrôle, devant servir à l'achat de pièces de rechange ainsi qu'à la rémunération de l'artisan-réparateur et éventuellement des fontainier(e)s. La désignation du comité par les villageois (sous forme d'élection si possible) apparaissait aux concepteurs des projets comme la garantie d'une transparence dans la gestion et d'une responsabilisation de toute la communauté concernée.

Bien évidemment, dans chaque pays, ce schéma prend des formes spécifiques. Au Niger, où les premières pompes à motricité humaine (PMH) sont déjà anciennes (début des années 80) mais étaient dépourvues au départ de comités de gestion, un projet important de réhabilitation a vu le jour au début des années 90 (PRT, Projet de Réhabilitation des pompes du département de Tillabéri). Un premier réseau d'animateurs recrutés par l'opérateur de la réhabilitation (Vergnet) devait assurer l'information et la sensibilisation des villageois, un appui à la mise en place de comités de gestion et leur suivi pendant quelque temps, avant d'être relayé par un second réseau d'animateurs dépendant de la cellule de suivi-évaluation-appui du PRT. En Guinée, l'implantation massive de PMH est beaucoup plus récente (début

¹ Cette équipe (J.P. Olivier de Sardan, Y. Diallo, A. Elhadji Dagobi avec la collaboration de Hadiza Moussa, Younoussi Issa et Aboubacar Tidjani Alou pour le Niger (coordination A. Elhadji Dagobi) ; de Mohamed Campel Camara, Ibrahima Sory Diallo et Alkaly Mahmoud Fofana pour la Guinée (coordination Y. Diallo) s'insère dans une double structure : un laboratoire de sciences sociales orienté sur les questions de développement local et de santé, localisé à Niamey, et à vocation sous-régionale (le LADES) ; un laboratoire mixte CNRS-EHESS localisé à Marseille (le SHADYC).

des années 90), et est allée de pair avec la constitution de comités de gestion, dont l'encadrement relève d'un service officiel spécialisé, le SNAPE ; en outre une réorganisation (dite « phase 4 ») des comités de gestion, associée à l'intervention d'une autre structure d'encadrement (BURGEAP), est en cours dans une des zones concernées du pays.

Dans les deux pays, la mise en pratique sur le terrain de cette gestion collective de l'hydraulique villageoise a suscité diverses interrogations quant à son efficacité et sa viabilité. Deux rapports d'évaluation du PRT font ainsi part de leurs inquiétudes pour le Niger :

*« L'appropriation des points d'eau par les comités de gestion et, plus globalement, par les villageois, reste probablement le point le plus délicat du montage et de la viabilité de ces projets ».*²

*« Le milieu rural et notamment les villageois du département de Tillabéri ne paraissent pas aptes dans leur ensemble à gérer dans de bonnes conditions et sur le long terme un parc de pompes »*³

En Guinée (avant la phase 4), plus encore qu'au Niger, le fonctionnement des comités de gestion suscitait des réserves analogues :

*« Les évaluateurs restent très réservés sur le rôle et la responsabilité de ces comités de gestion des points d'eau »*⁴

Conséquence de telles interrogations, la présente étude avait pour objectif central d'investiguer les formes concrètes de la gestion des points d'eau modernes, d'une part au Niger dans le département de Tillabéri (zone d'intervention du PRT), d'autre part en Guinée occidentale (préfectures de Kindia, Coyah, Dubreka, Gaoual, et Koundara) ; de mettre en évidence les dysfonctionnements éventuels, leurs origines, et les perceptions des acteurs concernés ; et de formuler un diagnostic global débouchant sur quelques propositions.

² P. Coquart et G. Verdeilhan-Cayre, « Evaluation rétrospective des projets d'hydraulique villageoise réalisés au Niger », AFD, décembre 1998

³ M. Gageonnet, « Mission d'appui à la cellule de suivi-évaluation-appui (CSEA) du projet PRT », Antea, octobre 1999

⁴ P. Coquart et M. Vailland, « Evaluation rétrospective de projets d'hydraulique villageoise réalisé en Guinée », AFD, décembre 1999, p. 18

Première partie : la gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger

1. Méthodologie

L'étude a porté sur 19 villages du département de Tillabéri, tous de langue songhay-zarma. Parmi ceux-ci, deux ont été fait l'objet de l'enquête collective (procédure ECRIS)⁵. Les sites de l'enquête collective ont été choisis en fonction des spécificités de leur gestion : Sansanné Hausa représente un cas particulier de blocage du comité de gestion à la suite d'un bras de fer qui oppose le clan du chef et celui de ses opposants ; on y voit à l'œuvre toutes les difficultés d'émergence d'un « espace public villageois » et comment la notion de « gestion collective » constitue un enjeu dans un tel processus. N'Dounga pose un problème différent puisqu'on y trouve, côte à côte, deux modèles de gestion et d'hydraulique villageoise avec des performances radicalement différentes : d'un côté, une « gestion privée » de bornes fontaines improvisées localement, en plein essor, et de l'autre, une gestion « collective » de pompes Vergnet avec de multiples contradictions.

Les 17 autres villages ont été enquêtés sous une forme individuelle par les 3 collaborateurs de l'étude (tous ayant participé à l'enquête collective)⁶. Les sites des enquêtes individuelles ont été choisis à partir d'un zonage simple, combinant des critères écologiques et économiques :

- une zone à fortes potentialités hydriques et économiques : les abords du fleuve Niger sur la rive gauche (Tillabéri). Les eaux de surface (cours majeur du fleuve, bras temporaires et zones inondables, mares) y sont abondantes, et les revenus tirés des activités rizicoles et maraîchères sont relativement importants, d'autant que la route goudronnée est proche et que les marchés sont nombreux ;

- une zone à faibles potentialités hydriques et économiques: le Zarmaganda (Ouallam). L'aridité due aux cycles répétés de sécheresses dans une région à pluviométrie déficitaire se

⁵ Nous ne détaillerons pas ici cette procédure de recherche. Cf. T. Bierschenk & J.P. Olivier de Sardan, « ECRIS: rapid collective inquiry for the identification of conflicts and strategic groups... », *Human Organization*, 56 (2), 1997, pp. 238-244

⁶ Il s'agit des villages de Bangoutara, Dargol, Koulikoira, Safatan, Tallé et Yelwani pour le canton de Dargol (enquêteur : Younoussi Issa); Karma, Koulbagou, Namari Goungou, Niamé et Toula pour le canton de Tillabéri (enquêteur : Aboubacar Tidjani Alou) et Fandou Béri, Farka Kalley, Gorou Koufeyzeydo, Logaizeydo, Talkadabey et Yalouma pour le canton de Ouallam (enquêteur : Hadiza Moussa Zangaou).

conjugue à une pauvreté rurale qui n'a guère d'équivalent au Niger. L'enclavement est dramatique, les marchés sont très rares et de peu d'importance ;

- une zone à potentialités hydriques et économiques intermédiaires : la rive droite du fleuve. Les eaux de surface (mares ou rivières temporaires) sont des ressources réelles mais fragiles ; les revenus paysans sans être nuls restent modestes, les communications existent mais l'éloignement des grands centres se fait sentir.

En nous appuyant sur les évaluations et supervisions effectuées dans le cadre du PRT, nous avons écarté les villages dont les forages n'étaient plus fonctionnels et nous avons inclus un nombre égal de villages signalés comme ayant des comités de gestion censés bien fonctionner et de villages où étaient évoqués des comités de gestion à problème (le principal critère des évaluateurs étant le montant du fond de maintenance détenu en caisse par le trésorier lors de l'évaluation).

D'autre part, nous avons des cas de figure fort variés parmi les villages enquêtés, en ce qui concerne tant la taille (de 300 à 9.600 habitants), que les ressources en points d'eau modernes (1 à 4 forages, voire une mini AEP – adduction d'eau potable) ou les apports « externes » (présence ou non de « projets » et intervention ou non de cadres originaires du village).

Enfin, dans les villages dotés de plusieurs forages, nous avons rencontré parfois plusieurs comités de gestion (un par forage), et parfois un seul comité pour l'ensemble des forages. C'est pourquoi nos enquêtes ont porté au total sur 31 comités de gestion intervenant sur 43 forages.

Environ 200 entretiens ont été réalisés auprès de groupes stratégiques (catégories d'acteurs variés) sur la base d'indicateurs préalablement définis et ayant fait l'objet d'une révision à l'issue de l'enquête collective. Les corpus ont été enregistrés sur bande magnétique et ont ensuite été transcrits, traduits et saisis. On a aussi procédé à de nombreuses observations, à diverses étapes : enquête de repérage des sites, enquête collective, enquêtes individuelles, missions de supervision.

Les données ainsi produites permettent selon nous une bonne compréhension des mécanismes sociaux à l'œuvre dans la « gestion réelle » des points d'eau, dont on verra qu'elle est assez éloignée de la « gestion officielle ». Bien que relevant de procédures rigoureuses, de type qualitatif, elles ne prétendent pas à une représentativité statistique (dont les critères scientifiques de rigueur sont d'ailleurs souvent malmenés dans nombre d'enquêtes

par questionnaires, malgré la présence de multiples tableaux chiffrés). Mais elles renvoient à des tendances lourdes et à une représentativité qualitative, ou processuelle, qui peut constituer une réelle aide à la décision, grâce à l'usage de cas significatifs, choisis en fonction de leur exemplarité.

Un certain nombre de problèmes ont été rencontrés au cours de cette enquête, qui jettent un certain doute sur la validité des supervisions courantes de ce type de projet. En voici quelques échantillons :

- L'absence presque totale de cahiers de comptes tenus régulièrement et à jour et les rumeurs permanentes de malversation ne permettent aucune estimation chiffrée fiable des recettes et dépenses véritables liées à la gestion des PMH.

- Les sommes en caisse « montrées » en liquide aux animateurs lors des visites de supervision n'ont guère plus de valeur : elles sont bien souvent empruntées en hâte à un particulier (le commerçant d'à côté, par exemple) pour faire une bonne impression à l'agent du projet :

« Les commis sont venus pour me demander la situation de la caisse. La première fois, le président était là et j'ai pu leur montrer 10 000 FCFA. La seconde fois, il était au marché et il a fallu prendre crédit auprès du chef de village pour leur montrer 15 000 » (la trésorière de Koulbagou)

- La composition « officielle » du comité ne dit pas grand chose de la répartition réelle des tâches et de qui fait quoi, comme on le verra...

- Nous entendions faire une histoire détaillée, pour chaque forage enquêté, des pannes et des solutions qui y avaient été apportées. Cela n'a pas été possible : non seulement il n'y a aucune mémoire collective (ni écrite, ni même orale) sur ce sujet (en raison d'un manque général de transparence ou d'« accountability »), mais même les acteurs directement concernés (artisan-réparateur, aide-réparateur, président ou trésorier) font état de souvenirs à peu près toujours confus et imprécis

- Les activités d'animation liées à la gestion des points d'eau n'ont pas laissé plus de souvenirs ; confondues avec le passage d'agents des services de l'hydraulique, noyées parmi diverses réunions d'autres animateurs d'autres projets là où ceux-ci sont légion (comme le long du fleuve ou sur la rive droite), assimilées à des visites fort épisodiques de « Blancs » ou de commis pressés qu'on ne revoit jamais, ou vécues comme des contrôles surprises de l'argent figurant en caisse, les tournées des animateurs de Vergnet ou de la cellule suivi-évaluation-appui du PRT, ou des agents

de l'hydraulique, se sont quasiment effacées des esprits, sauf lorsqu'elles ont eu des aspects vécus comme répressifs (fermeture d'un forage)

- La situation politique interne de la plupart des villages est assez complexe, et les forages ne sont qu'un enjeu de plus dans divers conflits locaux. Les animateurs ne connaissent en général pas ces conflits et ces enjeux (ou, quand ils viennent à les connaître, si par hasard ils sont relativement familiarisés avec tel ou tel village, ils ne sont pas habitués à tirer partie de cette information pour leur travail d'animation)

Ces divers éléments hypothèquent donc pour une part (pour une part seulement) la validité des données recueillies par les tournées d'animation, de supervision et d'évaluation qui sont habituellement faites et justifient l'étude présente, qualitative et donc plus intensive ⁷.

⁷ Tout est relatif : quatre jours passés à enquêter dans un village, c'est beaucoup trop pour un animateur en tournée, mais c'est fort peu pour un chercheur. Précisons cependant que toute l'équipe de l'étude connaît bien l'Ouest du Niger, qu'elle a mené déjà de nombreuses enquêtes dans cette zone, et que tous parlent couramment le songhay-zarma.

2 . Les contextes et leurs effets

Trois types de contextes nous sont apparus comme influant de façon importante sur la « question de la gestion » des points d'eau au Niger.

2.1. Le contexte socio-politique

On ne détaillera pas ici les principaux aspects, développés ailleurs, du système politique nigérien en milieu rural⁸. Rappelons simplement que, en l'absence de toute municipalité (il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, ni conseil local ou maire élu, ni budget communal), l'institution de la chefferie occupe seule la place. Héritage colonial direct, cette chefferie « administrative » se réclame cependant des chefferies pré-coloniales et se recrute au sein d'une aristocratie locale où les querelles de prestige et les contestations dynastiques abondent. Lors de la nomination d'un nouveau chef, les prétendants s'affrontent en de multiples intrigues. Le chef étant désigné à vie, son principal concurrent, qui est le plus souvent un cousin, devient son opposant à vie, qui conteste en permanence sa légitimité. Nombre de villages sont ainsi divisés en deux camps opposés.

Il faut aussi noter l'absence d'une culture du « bien public », qui découle directement de cette permanence de la chefferie. Le chef seul est censé représenter le bien public, mais sans comptes à rendre, et à travers l'exercice d'une gestion entièrement personnelle des affaires du village, qui sont confondues avec les siennes propres (« néo-patrimonialisme »). Ses capacités de mobilisation de ses administrés sont en général faibles, sauf en cas de charisme personnel, ou du fait d'un (rare) consensus local.

Enfin deux éléments de la stratification sociale interfèrent souvent, comme on le verra, avec la gestion des points d'eau : l'exclusion des femmes de rôles publics et la permanence idéologique de l'esclavage⁹.

2.2. Le contexte des actions de développement

Les « projets » (*porze* en zarma) interviennent assez régulièrement dans de nombreux villages, et sont considérés par les populations comme une opportunité de ressources qu'il ne

⁸ Cf. J.P. Olivier de Sardan « L'espace public introuvable : chefs et projets dans les villages nigériens », Revue Tiers Monde, 157, 1999, pp. 139-167

faut pas laisser passer. Mais il est des régions ou des villages restés à l'écart (en particulier le Zarmaganda, délaissé sur tous les plans). Quand plusieurs projets interviennent ou sont intervenus dans un village, ils sont souvent confondus dans les perceptions ou les souvenirs des habitants, qui, en dehors des quelques personnes qui ont été les interlocuteurs directs des agents de chaque projet et sont en général les piliers des « comités » mis en place, ne connaissent clairement ni les noms ni les objectifs ni les méthodes particulières de chaque projet.

Les animateurs, quels que soient leurs projets, procèdent, comme les agents de l'administration, par « réunions villageoises », réunions convoquées par le chef de village (ou, quand un comité a été mis en place, par le président de ce comité), réunions dont la succession dans le temps et le caractère éphémère et stéréotypé laissent en général peu de traces dans les souvenirs (la multiplication des réunions dans certains villages laisse manifestement de nombreux villageois). Une autre pratique récurrente est l'organisation de stages de formation pour certains acteurs-clés (présidents, trésoriers, artisans, matrones, secouristes, etc...) ¹⁰.

Un apport, parfois en travail (s'il y a construction), mais de plus en plus souvent en argent (sous forme de cotisation) est en général demandé aux villageois. Le système de la cotisation est déjà largement répandu dans un cadre traditionnel (pour les baptêmes et les mariages en particulier : cf. le *kambu zaa zarma* ¹¹). Il tend à se généraliser dans le domaine du développement, mais pose des problèmes manifestes aux populations, tant en raison du contraste entre l'ampleur des pressions monétaires permanentes et le peu de ressources disponibles (« sur-monétarisation » ¹²) qu'en raison d'une saturation des demandes en ce domaine, et des problèmes récurrents de gestion des fonds ainsi récoltés.

La forme institutionnelle privilégiée de toute action de développement au niveau villageois est aujourd'hui la mise en place d'un « comité » ou « bureau » ad-hoc, élu par les villageois, qui doit permettre de suppléer à l'absence de municipalité, et de responsabiliser les acteurs locaux en leur confiant la gestion des activités du projet.

⁹ Sur les persistances idéologiques de l'esclavage en pays songhay-zarma, cf. J.P. Olivier de Sardan « Les sociétés songhay-zarma (chefs, guerriers, esclaves, paysans...) », Paris, Karthala, 1984

¹⁰ Désormais, les « projets » ont installé une « culture du per-diem » jusque dans les villages, toute formation à l'extérieur du village (et même de plus en plus sur place) délivrant aux paysans stagiaires des per-diem recherchés (cf. « sur-montéarisation »), qui deviennent un critère central d'évaluation locale du « bon projet », à savoir celui qui distribue des per-diem généreusement

¹¹ « donner la main »

¹² cf. J.P. Olivier de Sardan, « A moral economy of corruption in Africa ? », *The Journal of Modern African Studies*, 37(1), 1999, pp. 25-52

En dehors des projets qui leur sont spécifiquement destinés (projets d'appui pour les enseignants, les techniciens agricoles, ou les personnels de santé), les fonctionnaires affectés dans les villages sont en général tenus à l'écart des projets s'adressant aux villageois des zones enquêtées (PASADOP, PRSAA, PASP, JVC, Aide et Action, Taimako)

A ces différents égards, le PRT est en tous points semblable au lot commun des projets ruraux qui se réclament désormais tous d'une approche « participative »¹³, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'aménagement du terroir, du petit crédit ou de l'hydraulique villageoise : au cœur de tous ces dispositifs on retrouve toujours la constitution, à l'initiative certes des « projets », qui en font une « conditionnalité »¹⁴, de comités villageois élus, responsables directement de la gestion, et bénéficiant d'un appui en termes d'animation sous forme essentiellement de tournées ou de sessions de formation.

2.3. Le contexte de l'approvisionnement villageois en eau

Une histoire des puits et forages

Les forages réhabilités par le PRT s'insèrent dans une longue histoire des rapports entre les villages et l'eau.

Tout d'abord une histoire des puits et de leur gestion.

1) Traditionnellement le fonçage d'un premier puits est une forme d'appropriation forte (y compris symboliquement et politiquement) d'un espace par une famille et le signe de son antériorité dans les lieux. Mais la coutume veut qu'elle laisse de nouveaux arrivants profiter de ce puits. Les maîtres du puits sont d'ailleurs en général chefs du quartier ou du village, et soucieux d'en accroître la population. Le puits traditionnel est donc à la fois privé et public. La propriété en est privée, l'usage en est public. L'accès est libre et gratuit. Son entretien est une affaire de bonne volonté : celle de ses initiateurs, et celle de ses utilisateurs (quartier, voire village).

2) Sous la colonisation et surtout depuis l'indépendance, de nombreux puits cimentés ont été construits et mis à disposition des populations, souvent gratuitement, parfois sous

¹³ Celle-ci peut en fait recouvrir des styles d'animation assez différents, que ce soit une animation de type classique et relativement « autoritaire » ou « top-down », (comme celle qui fut de fait mise en place avec le PRT : cf. P. Coquart et M. Vaillant « Synthèse des évaluations rétrospectives de projets d'hydraulique villageoise », AFD, décembre 1999) ou que ce soit des approches plus interactives et plus « écoutantes » ou « bottom-up »

condition d'une petite mise de fonds initiale, d'une contribution en travail ou d'une prise en charge de la nourriture des personnels du service ou de l'entreprise. Ces puits, dont l'accès est aussi libre et gratuit, sont considérés comme l'affaire de l'Etat, qui les a « amenés », et on estime que c'est donc à lui de les entretenir ou de les réparer. A défaut c'est le problème du chef de village ou de canton, représentant de l'Etat. Dans le meilleur des cas, le chef de village tentera de mobiliser la population pour un nettoyage, avec des succès variés, car la localisation de ces puits a souvent donné lieu à des contestations et des rancunes, en raison de la forte existence des quartiers (le quartier est beaucoup plus une unité de sociabilité et de voisinage que le village), redoublée par les divisions en clans hostiles qui recouvrent fréquemment la répartition en quartiers : les quartiers dépourvus de puits cimentés accusent alors le chef (dont le propre quartier est en général le premier à avoir bénéficié d'un forage) d'avoir influencé (ou corrompu) les agents chargés de faire les forages. L'implantation ultérieure des pompes est rentrée elle aussi dans ce schéma interprétatif, où les populations sont sceptiques devant les arguments techniques :

Koulikoira est divisé entre le chef, qui contrôle deux quartiers, et son opposition, qui en contrôle deux autres. Un riche ressortissant membre de l'opposition a offert au village plusieurs puits cimentés, tous implantés dans les deux quartiers de l'opposition, qui sont les plus proches de la rivière : personne ne croit donc que cet emplacement est dû à la seule proximité de la nappe. Inversement, lorsque les forages pour les pompes ont été effectués, le fait que la pompe installée dans les deux quartiers de l'opposition ne donne, à la différence des autres, qu'une eau très natronée et impropre à la boisson, a été interprété comme une manœuvre du chef.

3) Les premiers forages réalisés dans le cadre du Conseil de l'Entente, équipés de pompes à motricité humaine, ont relevé aux yeux de tous du même registre que les puits cimentés. C'était un don de l'Etat, qui en restait responsable. Le rôle du chef de village était simplement plus important puisqu'il gardait les clés de la pompe : il en était le dépositaire au nom de son double statut de représentant de l'Etat et de représentant de la population.

4) Avec les premières pannes des pompes, un nouveau cas de figure est apparu : la question de la réparation. Logiquement cette question a été considérée comme relevant toujours des chefs de villages. L'Etat étant défaillant, ceux d'entre eux qui en étaient capables ont réclamé aux villageois des cotisations pour payer la réparation, alors que d'autres ont renoncé faute d'autorité, de volonté ou de consensus local.

5) Mais avec la réhabilitation et le PRT, sous la pression des animateurs, c'est un système entièrement nouveau qui s'est mis en place : la gestion de l'eau devait rompre avec

¹⁴ « Les comités de gestion des points d'eau sont créés à la demande des projets, lesquels conditionnent l'installation des ouvrages au sein d'un village à leur création » (P. Coquart et M. Vaillant, p. 23)

les habitudes anciennes, et se faire à l'image des autres projets, avec un « comité ». De plus l'eau devait être vendue (tout en laissant les villageois libres de choisir leur mode d'alimentation de la caisse de maintenance, les animateurs conseillaient à la vente au seau). Enfin, les chefs, qui jusqu'ici avaient la responsabilité de facto des forages devaient en être écartés, au profit de ces comités élus (c'est là un propos que nous avons partout rencontré : « les animateurs nous ont dit qu'il ne fallait plus laisser les chefs être responsables des forages »)¹⁵.

Les autres ressources en eau

La concurrence entre les forages et d'autres sources d'approvisionnement est évidemment un élément important de la question de la gestion. Le système promu par le PRT était global et ne pouvait donc tenir compte des contextes hydriques locaux, qui sont très variés. Tantôt il n'y a pas d'eaux de surface en dehors de l'hivernage, les pompes coexistent alors avec les seuls puits (cimentés ou traditionnels), et la panne d'un forage peut créer un problème grave (Zarmaganda). Tantôt il existe des ressources alternatives temporaires (mares, affluents du Niger) ou permanentes (fleuve), et les variables de proximité immédiate, de coût, de goût et de représentations de la santé deviennent alors décisives.

Les variations saisonnières sont de ce point de vue très importantes. Alors que l'hivernage permet de procurer dans les zones arides des ressources en eau nouvelles et éloigne les cultivateurs des forages, c'est au contraire le moment où la pression sur les forages est plus importante le long du fleuve, car l'eau du fleuve est alors considérée comme impropre à la consommation. Ces variations posent parfois de vrais problèmes de gestion.

Les variations saisonnières sont aussi liées à des facteurs sociaux, autour du problème de l'élevage. Bien que dans les zones enquêtées l'alimentation en eau des troupeaux en saison sèche ne pèse pas de façon massive sur les forages, comme ce peut être le cas ailleurs, il n'est pas complètement absent.

¹⁵ Si l'on force beaucoup le trait, on pourrait dire que c'était donc une petite « révolution » politique que le PRT imposait de fait d'en haut (à une toute autre échelle, et avec l'usage de la force en plus, on pourrait ainsi évoquer la création sous le régime Kérékou au Bénin en 1993 de conseils municipaux élus dont les chefs en place étaient exclus... Bien évidemment nous n'entendons pas comparer le PRT à Kérékou !)

3. Samari, les deux fontainières et les six vieillards

L'étude de cas ci-dessous évoque la plupart des problèmes liés à la gestion de l'eau que nous avons rencontrés dans le département de Tillabéri. Elle n'entend pas être « le » cas-type. Mais elle reste instructive.

Samari, commerçant important de Bangoutara (quartier Lafan Ganda) avait été l'interlocuteur de l'équipe du forage, et est ainsi devenu le gestionnaire, du forage, à la fois président et trésorier.

« Les gens qui ont implanté ces pompes là, c'est moi qui leur donnait à manger et à boire. Il y avait un Européen parmi eux. Quand ils ont fini leur travail, ils m'ont remis les clés et m'ont demandé de les garder. Voici comment je me suis occupé de gérer ces pompes » (Samari).

Ayant opté pour le principe de la vente au seau (un épi de mil ou une mesure de grain pour un seau), il a fallu résoudre le problème des fontainiers. Personne ne voulait s'en occuper. Samari a proposé que chaque famille délègue à tour de rôle 2 personnes pour cela. En fait personne n'a accepté, sauf deux femmes de la concession de Samari, choisies par lui, Kouti et Kouli.

- Kouli : *« Personne ne voulait faire le travail parce que ça ne rapportait pas ».*

Kouti : *« C'était considéré comme une perte de temps. Chacun disait qu'il allait au champ, donc il n'avait pas de temps pour aller garder un puits, toutes les concessions ont refusé de faire le travail, seules Kouti et moi avons accepté et avons continué à travailler avec Samari. Moi, il m'arrivait parfois de rester tard sur le forage pour vendre l'eau aux femmes qui venaient. Je ne rentrais que quand je voyais qu'il n'y avait plus personne qui voulait prendre de l'eau. Alors, je fermais ça à clé et j'allais remettre la clé à ma camarade Kouli qui allait me remplacer le lendemain ».*

Toutes deux ont reçu un surnom. Kouli, qui refusait toute faveur, et n'acceptait pas qu'une femme prenne de l'eau sans payer, a été surnommée « *ceferia* », l'impie. Kouti, plus souple et arrangeante, est devenue quant à elle « *alsilaama* », la croyante.

Mais Samari a été acculé un jour à la démission, à partir de rumeurs de « détournement ». Un nouveau comité s'occupe actuellement du forage. En fait, il s'agit d'un groupe de 6 vieillards installés en permanence près du forage, sous un hangar (4 d'entre eux étant officiellement président, trésorier, fontainier et hygiéniste).

Pour Samari, il s'est agi d'un complot :

« Au départ, les gens ne savaient pas quel argent on pouvait tirer de ces pompes. Les gens ne savaient pas que les pompes pouvaient générer de l'argent. C'est pour cela d'ailleurs que quand il s'était agi de choisir des fontainiers au départ, personne ne voulait se proposer, tout le monde trouvait à l'époque la tâche pénible et surtout sans intérêt. Il faut également retenir que moi je suis un commerçant. Ceux qui sont jaloux de mon commerce ont passé par la gestion des pompes pour m'attaquer, mais en réalité ces gens là voulaient prendre ma place,

c'est à dire ils voulaient vendre l'eau et garder l'argent pour eux. Ce sont ces gens qui sont en train de gérer la pompe aujourd'hui. J'ai voyagé, et ils ont profité de mon absence pour m'accuser de manger l'argent, ils ont pris la caisse en mon absence. Dès avant de quitter le village pour mon voyage, j'avais appris ce qu'on racontait à propos de moi, sous l'arbre à palabre, que j'avais détourné l'argent des pompes. A mon retour j'ai préféré leur laisser la place. Je n'accepte pas qu'on m'humilie pour rien, j'ai donc préféré simplement leur laisser la caisse. Ce sont les vieillards qui gèrent la pompe maintenant qui ont été les instigateurs. Certains sont des proches parents du chef du quartier défunt. Parmi eux, on peut citer son petit frère, son fils et son oncle, qui est d'ailleurs le trésorier du comité. Les trois autres personnes, c'est comme on dit « i na karji cendi, karjo mo na subu cendi, subo mo gwondi go a ra » (on a tiré sur une branche d'épineux, la branche a ratissé de l'herbe, dans l'herbe il y avait un serpent), autrement dit les trois autres personnes se sont raccrochées aux premiers ».

Kouli confirme :

« Samari, quand il a appris ça il a juré de ne plus rester garder la pompe. Tu connais le cœur du Songhaï, quand on lui fait mal, il réagit parce qu'il ne peut pas accepter les humiliations ».

La version des « six vieillards » est légèrement différente :

« Samari a dit qu'il ne pouvait plus s'occuper du forage. Il a préféré laisser la place à d'autres. Il fait du commerce, il est en même temps maçon, en plus il voyage, donc il ne pouvait pas s'occuper convenablement de la pompe. Il a eu raison de partir (...) Personne ne l'a obligé à partir. C'est vrai que les gens racontaient qu'il a mangé l'argent, et c'est à la suite de ça qu'il s'est fâché et il a préféré partir ».

Q : *« Il dit qu'on a pris la caisse en son absence ».*

R : *« Non c'est lui même qui a remis la caisse en jurant de ne plus s'occuper des pompes. C'est nous qui l'avons remplacé ».*

Q : *« Qui vous a choisi pour le remplacer ? »*

R : *« C'est le commis du projet qui a passé ici en moto, et il nous a choisi, et les gens étaient d'accord ».*

Q : *« Quand Samari vous a remis la caisse, combien y avait-il dedans ? »*

R : *« Je crois que en tout et pour tout, il n'y avait que 7000 F dans la caisse ».*

Quant on demande à Samari s'il y avait dans la caisse 7.000F CFA, il répond :

« Je pense qu'il y avait plus que ça, mais comme moi-même j'ai oublié, je ne peux pas dire autre chose ».

La question a été aussi posée à Kouti :

Q : *« Samari en quittant, combien y avait-il dans la caisse ? »*

Kouti : *« Nous sommes des vieilles femmes, mon fils, on ne peut pas se rappeler des choses qui se sont passées il y a des années. Tout ce que je sais, c'est que nous on récupérait le mil, après Samari le vendait, on ne sait pas combien il gagnait dans ça ».*

L'étape suivante a été la démission des deux fontainières, qui, après le départ de Samari, sont restées quelque temps en place jusqu'à ce qu'elles aussi soient accusées de « détournement ».

Un jeune du village raconte :

« Je me rappelle comment ça s'est passé. C'était un jour, au cours d'une rencontre habituelle de certains hommes du quartier sous l'arbre que tu vois là-bas (arbre à palabre) qu'est née l'idée de remplacer Samari et les deux femmes. Les gens ont dit que la pompe du quartier ne

fait pas rentrer de l'argent, ils ont dit que les femmes qui vendent l'eau sont en train de « manger » l'argent et qu'il faut les remplacer. C'est ainsi que les vieillards se sont proposés pour les remplacer. Comme ce sont des femmes, dès qu'elles ont appris qu'on les accusait de « manger » l'argent, elles ont quitté, laissant la place aux hommes. Voilà comment ça s'est passé ».

C'est aussi la version de Kouti la « croyante » et de Kouli l' « impie » qui complètent :

Kouli : « Nous n'avons pas quitté de nous mêmes, c'est parce que les gens nous ont obligé à quitter, donc nous n'avions pas le choix. Il s'agit de ceux qui gèrent la pompe aujourd'hui, ils sont au nombre de 5 ou 6 je crois, quand tu vas à la pompe, tu vas les trouver sous le hangar assis. Par le passé, ils ne savaient pas que la pompe faisait rentrer de l'argent, quand ils l'ont su après, ils nous ont écartées en prenant notre place ».

Kouti : « Aujourd'hui le forage fait rentrer beaucoup d'argent. Les gens préfèrent l'eau de cette pompe à cause de son bon goût. Tout l'argent qu'ils gagnent dans la pompe, personne dans le quartier ne peut te dire combien c'est, personne ne peut te dire où va cet argent. Pour nous faire quitter, ils nous ont accusé en disant que nous « mangeons » l'argent de la pompe. Et eux aujourd'hui, ils gagnent beaucoup d'argent, ils le dépensent comme ils veulent, et personne n'ose leur dire quoique ce soit. Plutôt que de continuer à se faire humilier Kouli a préféré quitter, moi je suis restée un peu, et quand j'ai vu qu'ils continuaient à m'accuser j'ai également quitté. Dans le village, tout le monde sait qu'ils mangent l'argent, mais on ne leur dit pas, on a peur de leur parler. Quand ils font un stock de mil, ils le vendent à qui ils veulent. La fois passée, je leur ai demandé de me vendre un peu, ils ont refusé ».

Q : « Donc on vous a fait quitter parce que Samari n'est plus là pour vous protéger ? »

Kouti : « Comme nous sommes des femmes, c'était plus facile, si Samari avait été encore là, ça n'aurait pas été facile de nous faire quitter ».

Pour les six vieillards, par contre, le départ des fontainières s'explique autrement :

« Tu sais ce travail là, ce n'est pas un travail de femmes. Il faut quelqu'un de patient pour garder la pompe. Quand c'était elles qui gardaient la pompe, il y avait toujours des problèmes, elles passaient tout leur temps à s'insulter et même à se bagarrer parfois, elles ont vu qu'elles ne pouvaient plus supporter et elles ont quitté ».

Q : « Pourtant elles accusent les hommes dont elles disent qu'ils sont à l'origine de leur départ ».

R : « A ma connaissance, il n'y avait aucun homme qui s'en est pris à elles. Elles n'ont pas dit la vérité. La vérité c'est que nous avons constaté qu'il y avait trop de problèmes entre elles et les utilisatrices, et nous avons alors dit qu'il faut que les hommes prennent leur place, pour éviter qu'il y ait des problèmes ».

Nul ne sait aujourd'hui s'il est vrai ou non que Samari et les deux fontainières « mangeaient » autrefois l'argent du forage. Mais la plupart de gens sont en tout cas persuadés que les six vieillards utilisent à leur profit la caisse dont ils ont maintenant la maîtrise et dont ils ne rendent aucun compte.

« Tout le monde est d'avis que présentement la pompe fait rentrer beaucoup plus d'argent, seulement cet argent ne profite qu'à un petit groupe de vieillards qui gèrent la pompe à leur manière. Normalement le chef de village a le droit de les faire partir, il a la possibilité d'exiger qu'ils fassent la lumière, il ne le fait pas » (un jeune du quartier)

4. Le paiement de l'eau

Au départ, avant la réhabilitation des pompes par le PRT, l'eau était gratuite, non seulement pour les puits, mais aussi pour les forages. De ce point de vue, l'idée que la pompe (en tout cas sa maintenance) a un coût, et que ce coût exige une participation financière des utilisateurs, est désormais passée dans les mœurs dans l'ensemble des villages enquêtés : s'il y a débat sur le mode de recouvrement et sur le montant demandé, nous n'avons pas rencontré de désaccord sur le principe que l'eau à la pompe soit un minimum payante. C'est sûrement l'un des principaux succès du PRT, signalé déjà par les évaluations.

La cotisation

En général le paiement de cotisations, soit à l'avance (c'est-à-dire pour constituer une caisse de maintenance) soit après coup, « à la panne », lorsque celle-ci survient, a été le premier mode de financement. La fréquence, la forme et le montant en étaient variables.

A Sansane Hausa, le système de cotisation reposait autrefois sur la remise d'un « ticket d'abonnement » qui permettait à chaque famille de puiser la quantité d'eau désirée, moyennant la somme de 150 FCFA par mois. Ce système a été abandonné en raison d'un grand nombre de refus de paiement.

A Karma (quartier Maurey), la cotisation a pris trois formes successives : un versement hebdomadaire de 25 FCFA par famille, puis un versement annuel de 1.000 FCFA, puis une participation en nature, toujours annuelle, en bottes de mil, avant de passer enfin à la vente au seau.

C'est à peu près partout la même raison qui est invoquée pour justifier l'abandon du système des cotisations et le passage à la vente au seau, qui est devenue le système dominant : le recouvrement de la cotisation posait problème. Ce peut être pour de multiples raisons que les cotisations ne « rentrent pas ». Manque d'argent de certains, mauvaise volonté d'autres, mais aussi soupçons envers le trésorier ou conflits avec le chef. Les inégalités de fréquentation interviennent aussi pour beaucoup. Ainsi, dans les localités riveraines du fleuve, où les populations disposent d'une source d'approvisionnement alternative, beaucoup de femmes ne vont que très épisodiquement au forage (essentiellement en hivernage, quand l'eau du fleuve n'est guère consommable), soit parce que l'eau y est payante, soit en raison des longues files d'attente, soit parce qu'elles habitent plus près du fleuve, soit enfin parce que beaucoup estiment que l'eau du fleuve a meilleur goût que celle du forage, souvent natronée. Dans ces conditions, pourquoi cotiser au même titre que celles qui, voisines du forage, y vont chaque jour ?

Cependant, dans certaines localités, le système de la cotisation reste toujours en vigueur, comme une garantie soit contre un « favoritisme » possible, soit contre un détournement :

A Talka Dabey (village divisé en deux camps), on a refusé de passer à la vente au seau : « *Nous nous sommes dit que cela pourrait créer des problèmes entre les familles, par exemple les fontainières pourraient favoriser un camp plutôt que l'autre. Alors que pour la cotisation ce n'est pas possible, on a la liste de toutes les familles, personne ne peut nous échapper. La cotisation, c'est une équipe qui se charge de la collecte (une personne de chaque camp), alors que pour la vente au seau c'est une seule personne qui le fait, sans témoins. Il y aura toujours du soupçon, qui sait si elle fera payer tout le monde ?* » (Y.H., Talka Dabey)

A Niame (Garbey Beeri), la vente au seau n'a remplacé la cotisation que pendant un mois. Devant les frictions entre fontainier et utilisatrices, et ensuite la difficulté de trouver un fontainier, on en est revenu à la cotisation en mil, présentée comme plus sûre que la vente au seau, dont les recettes risquent de s'évaporer plus facilement.

Les modalités de la cotisation varient :

A Talka Dabey, la cotisation est de 500 FCFA par an par foyer. L'an passé, 25.000 FCFA ont été collectés ¹⁶. A Niame (quartier Garbey Beeri), la cotisation se fait depuis les débuts du comité en nature, chaque chef de famille devant donner une botte de mil.

Allant jusqu'au bout de la logique de cette dernière formule (versement d'une botte de mil à la récolte), qui évoque les anciens tributs, la « dîme » (*zakat*), ou les anciens « greniers de réserve » de la colonisation, certains ont même carrément transformé la cotisation pour l'incorporer dans une dîme islamique au sens strict.

A Koullbagou après divers échecs de cotisations en mil, puis en argent, tant pour le carburant d'un groupe électrogène destiné à la mosquée, que pour la maintenance du forage, l'approvisionnement de la caisse repose désormais sur une *zakat* proclamée en tant que telle, c'est-à-dire constituant une véritable obligation religieuse, décidée un jour de 1998 à la prière du vendredi, ayant pour double destination l'entretien de la mosquée et la maintenance de la pompe. C'est d'ailleurs le président (trésorier de fait) du comité de gestion qui est aussi le responsable de l'entretien de la mosquée. Après la récolte de mil ou de sorgho, chaque chef de famille propriétaire d'un champ est sollicité pour donner 1 botte sur chaque lot de 30 bottes récoltées (une récolte de moins de 30 bottes dispense de tout versement). La collecte est coordonnée par les chefs de quartier (qui ne gardent aucune trace écrite des apports éventuels de chacun). Les bottes sont rassemblées et vendues aux villageois au prix unitaire de 1000 FCFA. Les recettes réalisées sont ensuite partagées entre les deux mosquées du village et le forage. En 1997, 40 000 FCFA ont pu être mobilisés, et répartis de la manière suivante : 15.000 FCFA comme provisions pour l'entretien de la mosquée en dur; 5.000 FCFA comme provision pour l'achat de pétrole lampant pour la mosquée en banco ; le reste (20 000 FCFA) est revenu à la caisse de maintenance du forage. En 1999, seuls 32 000 FCFA ont pu être mobilisés : 10 000 FCFA ont été alloués aux deux mosquées et 22 000 FCFA au forage ¹⁷.

Une autre innovation récente a été constatée ailleurs, à savoir l'institution d'une cotisation sur les fêtes familiales :

¹⁶ Rappelons que pour le service de l'hydraulique et le PRT, un comité de gestion est censé réunir une somme au moins égale à 50 000 FCFA par an (le minimum nécessaire à la simple maintenance d'une pompe – visites et kit de remplacement pour usure - étant de 17.000 par an).

A Safatan, pour compléter les recettes de la vente au seau, le président du comité de gestion a obtenu depuis peu l'accord du chef de village, puis des villageois, pour que 200 FCFA soient prélevés à chaque baptême et à chaque mariage (100 FCFA directement auprès de la famille en question, et 100 FCFA sur ce que celle-ci donne au chef, selon la coutume)

Cotisation et vente au seau peuvent d'ailleurs coïncider d'une autre façon : même dans les villages où la vente au seau est la règle, les problèmes de gestion peuvent faire qu'il n'y ait pas assez d'argent en caisse pour faire face à une réparation et une cotisation exceptionnelle est alors réclamée.

La vente au seau

Les tarifs de la vente au seau sont stables. Ces tarifs sont de 5 F CFA le seau dans la zone du fleuve, et 5 F les deux seaux dans le Zarmaganda. On voit que spontanément s'établit une différence pour le prix entre la vallée du fleuve, avec sa prospérité relative, et le Zarmaganda, économiquement sinistré. Dans nombre de villages du fleuve ou de la rive droite, payer 5 F CFA le seau ne pose pas de problème à une bonne partie de la population. Par contre, dans le Zarmaganda, même un prix de 5 FCFA pour 2 seaux peut être un obstacle.

« - Pourquoi y a-t-il beaucoup plus de monde aux puits qu'à la pompe ?

- Les temps sont durs. Les gens n'ont pas d'argent, pas de nourriture. Quand l'hivernage a été bon, les femmes achètent de l'eau à la pompe avec du mil. Mais aujourd'hui ce n'est plus possible. C'est bien malgré eux que les gens doivent aller au puits et non à la pompe » (imam de Logaïzaydo)

S. ne prend de l'eau du forage de Koufaïzeydo que lorsqu'elle dispose d'une pièce de 5 FCFA. Il lui faut souvent une semaine pour l'obtenir, car elle n'a que la vente du son de mil pour lui procurer quelque monnaie, et son mari, simple cultivateur, ne l'aide que rarement à acheter de l'eau

A Talka Dabey, c'est l'impossibilité pour la plupart des familles de payer même les 2 seaux à 5 FCFA qui a entraîné le maintien de la cotisation. « Les villageois ne peuvent pas payer l'eau au seau à cause de leur très grande pauvreté » (K., utilisatrice)

Sur la rive droite (dans les 6 villages enquêtés du canton de Dargol) c'est le paiement en nature qui est le plus courant, mais il semble ne pas poser de problèmes: un épi de mil ou une mesure de grains de mil (boîte de conserve) pour un seau. Le mil est stocké et ensuite vendu au détail ou par sac, selon les cas.

Non seulement les prix semblent, globalement et à la notable exception du Zarmaganda, abordables, mais il y a même des endroits (région rizicole et abords de la capitale) où une augmentation du prix de l'eau serait envisageable, dans le cas d'un « service » supplémentaire fourni (mini-AEP par exemple). Nous avons un tel cas, autour de

¹⁷ Il y a, comme souvent, discordance entre les chiffres avancés par la trésorière et ceux donnés par le président du comité de gestion. Selon la trésorière, la somme qui lui est publiquement remise chaque année est de 5 000 FCFA, alors que le président nous a parlé de 20 000 FCFA en 1997 et 22 000 en 1999.

la mise en service privatisée d'une borne-fontaine, avec une augmentation, qui, après quelques remous, a été bien acceptée.

A N'Dounga (où l'électricité arrive), un opérateur privé (par ailleurs employé par la société Vergnet...) a installé à la place de la pompe sur le forage du quartier Fondobon, avec l'accord du comité de gestion, en fait celui du chef de canton, un réservoir d'eau (rempli par une pompe électrique) alimentant une borne-fontaine. Après quelque temps d'exploitation au tarif ancien de la pompe (5 FCFA le seau) il a décidé de faire passer le prix du seau de 5 à 10 FCFA car sinon « il ne rentrerait pas dans ses frais ». Cette décision a provoqué une vive protestation parmi les hommes qui ont demandé la fermeture pure et simple de l'ouvrage. Une réunion fut convoquée, et les femmes insistèrent pour accepter la hausse du prix et le maintien de l'installation privée en raison du confort que leur apportait cette installation. Elles obtinrent gain de cause.

Dans le même village, un cadre installé à Niamey a construit une villa (comme résidence secondaire), équipée d'une pompe et d'un mini château d'eau, et a installé une borne-fontaine à l'extérieur pour les gens du village : lui aussi fait vendre l'eau à 10 FCFA le seau, et, bien que cette borne soit juste à coté d'une pompe Vergnet où le seau vaut 5 FCFA, il ne manque pas de clientes (la fréquentation des deux points semble à peu près égale).

En ce cas, il est clair que le critère d'appréciation des femmes est la diminution de la pénibilité (voire du temps de travail), et qu'elles sont éventuellement prêtes pour cela à payer (ou à faire payer leurs maris). Ceci est confirmé de façon plus générale ailleurs, avec l'achat d'eau à des porteurs d'eau (*garwa*) ou à des charretiers, dans les villages où il existe simultanément une main d'oeuvre pour cette tâche et suffisamment de ressources économiques mobilisables (on aura compris que ce portage ne se pratique pas dans le Zarmaganda – ce sont au contraire les vieilles femmes originaires du Zarmaganda qui viennent faire du portage d'eau, ou du pilage, à Niamey). Cette pratique est courante dans 7 villages sur les 19 enquêtés, le long du fleuve, mais aussi plus loin sur la rive droite. Les porteurs d'eau (toujours des immigrants temporaires, en général Peuls ou Bellas) livrent en saison sèche les touques à domicile (entre 25 et 100 FCFA la touque, selon la distance et qu'il s'agit d'eau d'un forage ou du fleuve). Quant à la livraison à domicile par charrettes, elle est le fait de jeunes du village (autour de 300 FCFA le tonneau). Le fait de payer l'eau au volume dans le cadre d'un achat de service (économie de temps et de travail) est donc largement passé dans les moeurs villageoises en dehors même des projets et des points d'eau modernes, et traduit une amélioration spontanée du standard de vie là où les revenus le permettent. Les fonctionnaires affectés dans les villages, infirmier(e)s ou instituteur(trice)s, sont évidemment les premiers à utiliser les porteurs ou les charretiers, pour leur compte personnel, ou pour le service (dispensaire ou école), mais l'achat a largement débordé vers les familles d'agriculteurs relativement aisés.

Qui paye ?

On pourrait conclure de l'exemple précédent de N'Dounga que ce sont les hommes qui payent l'eau, puisqu'ils renâclaient face à l'augmentation. Certes cela nous a souvent été dit. Cependant, un discours inverse (ce sont les femmes qui payent) a aussi été tenu. Chaque fois une « norme » générale a été invoquée, mais en fait la norme varie d'un individu à un autre...

On peut en conclure qu'il n'y a pas, dans cette région, de règle claire et partagée sur cette question. On sait pourtant que les budgets féminins et masculins sont dans le couple clairement délimités : à l'homme de fournir la nourriture de base, les vêtements, les médicaments modernes... de son côté la femme, lorsqu'elle a des ressources propres (dons, petit commerce, maraîchage, vente de produits de cueillette...) en dispose comme elle l'entend. Certes, la forme du paiement intervient aussi dans l'imputation de la dépense: la cotisation est en général payée par les chefs de familles, alors que le paiement au seau en monnaie retombe le plus souvent sur le budget de la femme (malgré certaines déclarations contraires des maris...). Par contre, pour le paiement au seau en nature, le mil est pris sur les rations journalières données par le mari à son épouse. Mais en fait le prix de l'eau prend place dans un espace intermédiaire (déjà existant pour les « condiments » qui améliorent une sauce de base), où, d'un village à l'autre, et même d'une famille à l'autre, les usages diffèrent, et où la marge de négociation est réelle. On retrouve la même indétermination sur la question du « prix de la farine », dans les villages où il y a des moulins : parfois le mari paye, parfois c'est la femme.

En fait, on l'a souligné, le principal intérêt pour les femmes de l'achat de l'eau consiste en une économie de temps et de fatigue. En règle générale, la pompe est préférable au puits, la mini-AEP (ou la borne fontaine) est préférable à la pompe. C'est le discours commun. Ainsi, dans notre enquête, on nous a souvent demandé d'intervenir pour que le village puisse bénéficier d'une mini-AEP. C'est bien l'amélioration des conditions du travail féminin qui est en jeu. C'est pourquoi, en ce qui concerne le paiement, le rapport de force varie selon les couples (et selon les revenus de chacun). D'ailleurs l'amélioration des conditions du travail féminin due à un moulin est assez comparable à celle que procure une borne-fontaine. La contre-épreuve est significative : les forages équipés de pompes Vergnet sont délaissés par les femmes lorsqu'ils n'apportent aucune amélioration à leur condition de travail. Parfois ils sont même une régression, d'où le recours préférentiel à l'eau

du fleuve (quand elle est à portée), facile à puiser, nettement plus commode face à la pénibilité du pompage à pied et aux files d'attente dues à la faible pression.

Le(la) fontainier(e)

Globalement la vente au seau repose sur un personnage central : le fontainier (le plus souvent, mais pas toujours, une fontainière), qui collecte l'argent au fur et à mesure que l'eau est vendue et doit donc être présent en permanence à côté du forage. Nommé par le comité de gestion, le fontainier est censé remettre régulièrement au trésorier le montant des sommes perçues.

On verra plus loin les problèmes relatifs à la gestion, et au rôle qu'y jouent les fontainiers. Reste la question de leur rétribution, officiellement prévue par le projet, mais dont la forme et le montant sont laissés à la discrétion des comités. Outre l'exonération du paiement de l'eau, qui partout va de soi, les fontainiers reçoivent entre 1 000 et 4 000 FCFA par mois, ou, parfois, une somme forfaitaire de 50 FCFA par jour. Parfois aussi ils gardent pour eux le surplus au-delà d'un montant déterminé. Les arrangements sont assez variables :

A Farka Kalley et a Bangoutara, les fontainiers doivent remettre 5.000 FCFA par mois, sur lesquels on leur donne 1.000 FCFA. A Dargol, les fontainiers reçoivent un tiers des sommes recueillies. A Toula, la fontainière doit quoi qu'il arrive verser 5.000 FCFA et garde le surplus pour elle (ou paye le déficit s'il y en a). A Yalouma, elle reçoit 10 % des versements (sur suggestion d'un animateur). A Bangoutara (Lafan Ganda), autrefois, la fontainière gardait pour elles les mesures de grains, seuls les épis étant stockés pour la caisse.

A Fandou Beeri, « *la fontainière gagne quelque chose chaque fois qu'elle effectue un versement. Elle est payée ainsi : selon nos prévisions, un forage doit rapporter au moins 4.000 FCFA par mois. On prélève cette somme pour la caisse. Ce qu'il y a en plus, on le divise en deux : une moitié est donnée à la fontainière, l'autre est ajoutée à la caisse* » (S.M., chef de Fandou Beeri).

En d'autres cas le fontainier est censé être bénévole. Cependant il recevra peut-être en « cadeau » plus ou moins régulier de petites sommes, et parfois une aide exceptionnelle :

« *De temps en temps on me donne des épis de mil, en plus chaque jour du marché on me donne 150 ou 200 FCFA pour acheter des condiments* » (fontainier de Bangoutara)

A Karma (quartier Tarba Beene) la fille du trésorier fait depuis peu la fontainière : son père déclare que sa rémunération n'a pas été déterminée et qu'on en décidera le jour où la caisse sera ouverte

A Dargol, un fontainier, tombé gravement malade, a reçu pour se soigner 10.000 CFA du responsable du comité de gestion, après accord du chef de canton

Mais parfois, le fontainier peut aussi « donner quelque chose » au trésorier ;

Ainsi, à Farka Kalley, D. la fontainière d'un des deux forages verse tous les deux mois l'argent de la vente à la trésorière, et reçoit alors son salaire de 1.000 FCFA. En « remerciement », elle donne parfois 100 FCFA à la trésorière « pour sa cola »

L'opacité généralisée de la gestion et l'existence de diverses exonérations (cf. infra) ne nous permettent pas d'estimer dans quelle mesure les fontainiers gardent pour eux une partie de la recette, au lieu de la remettre intégralement au trésorier. Il faut en fait signaler l'ambivalence de la position de fontainier. D'un côté, si les recettes sont faibles, et/ou si le fontainier est honnête, c'est une tâche fort astreignante, exposée, et peu gratifiante. Aussi, parfois, les candidats ne se bousculent pas.

Au quartier Tarba Beene de Karma, après le décès des deux premières fontainières, la troisième a démissionné s'estimant sans cesse insultée par les femmes qui refusaient de payer en arguant que la pompe était un bien du gouvernement. Pendant un an le forage est alors resté fermé faute de fontainier: d'avis général, c'était un « travail de rien » (*goy buuno*).

Par contre, si les bénéficiaires sont importants ou estimés tels, le fontainier peut alors être un chaînon nécessaire d'une opération « main basse sur le forage », réelle ou imaginaire. Mais le fontainier reste à peu près toujours en position subalterne par rapport au(x) gestionnaire(s) effectif(s). D'ailleurs, le choix du fontainier est généralement le fait de l'« homme fort » du comité (président, trésorier, voire chef de village). On constate le plus souvent que le(a) fontainier(e) est un(e) parent(e) de cet homme fort (sa femme, sa cousine, son petit frère) ou un(e) dépendant(e) (ex-esclave du chef par exemple).

Dans notre enquête, sur 26 fontainiers seuls 4 n'ont aucun rapport avec le chef ou l'homme fort du comité ; 15 leur sont apparentés de près, 5 sont des « esclaves » du chef, et dans 2 cas le président du comité est fontainier

Certes on peut y voir le désir de garder « en famille » une position considérée comme stratégique pour s'approprier d'un commun accord une partie des recettes. Mais on peut aussi à l'inverse considérer que le choix d'un proche ou d'un dépendant est le seul moyen de pourvoir un poste ingrat dont personne ne veut. L'une comme l'autre interprétations ont été souvent avancées par nos interlocuteurs, sans que nous puissions toujours trancher (parfois l'une nous apparaît comme plausible, parfois l'autre).

Il est vrai en effet que, à côté de la mission principale du fontainier (récupérer l'argent et le remettre au trésorier, ouvrir la pompe et la fermer) interviennent d'autres tâches qui sont sources de problèmes : veiller à la discipline (respect de la queue) et à l'hygiène du point d'eau (enlever ses chaussures, ne pas s'y laver ou y faire la vaisselle). Cela ne va pas de soi : les fontainiers se plaignent souvent des conflits des femmes entre elles (par exemple à propos des files d'attente), ou avec elles-mêmes (par exemple à propos de la propreté du forage : le fontainier confisque parfois – ou tente de le faire – les chaussures de celles qui ne pompent pas pieds nus).

Le fontainier peut évidemment s'absenter, être malade, avoir d'autres occupations. Ceci est un cas de figure particulièrement fréquent selon nos observations. Il « délègue » alors à des enfants (en général des fillettes n'allant pas ou plus à l'école) le soin de faire la permanence au forage. Les fillettes sont évidemment dépourvues de toute autorité, tant pour faire payer les femmes qui ne payent pas que pour faire respecter les consignes de bonne conduite.

A Fandou Beeri, G.H. la fontainière, en deuil, a confié le forage pendant 6 mois à ses petites filles de 10 et 12 ans. De ce fait le forage a été pris d'assaut, dans une grande pagaille, sans entretien des abords, et ... sans recettes : *« l'écrasante majorité des utilisatrices prenaient de l'eau sans payer quoi que ce soit, car elles s'imposaient aux enfants »* (G.H.)

Certains fontainiers s'absentent sans remplaçants, ou n'ouvrent que irrégulièrement ou trop brièvement.

« Ce forage ne fonctionne pas bien. Au début, on nous avait demandé de l'ouvrir à 6 heures, et de le fermer à 18 heures. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le forage, ils ne l'ouvrent que quand ils veulent. C'est notre principal problème. Il ne fonctionne pas beaucoup » (imam de Yalouma).

En tout cas l'existence d'un rôle de fontainier, avec ses servitudes, est une contrainte de la vente au seau. Cependant nous avons trouvé un certain type d'innovation en ce domaine, avec dans deux cas la mise en place d'un « tour de rôle », qui rappelle un ensemble de pratiques fréquentes en milieu rural (*windi windi*, cf. les enfants d'un village qui gardent à tour de rôle le troupeau villageois, composé des vaches laitières de chacun).

A Safatan (Dargol), chaque famille envoie un de ses membres (généralement des enfants) qui tient le forage toute une journée; en retour, elle est dispensée de paiement de l'eau pour cette journée.

A Toula (Tillabéri), le système est le même, mais il a été organisé par les femmes du village. Chaque femme doit s'occuper du forage pendant 1 mois. Si elle est empêchée, elle peut déléguer une femme de son choix (ainsi, quatre femmes se sont portées volontaires pour remplacer celles qui le désirent, jouant le rôle de fontainières de réserve). A l'issue de son « tour », chaque « fontainière du mois » doit verser 5 000 FCFA au trésorier. Si ses recettes sont supérieures à ce montant, le surplus devient sa rémunération. Dans le cas contraire, elle doit compléter la somme manquante avant de verser l'argent au trésorier. Ce système a cependant une faille liée à une clause d'exonération collective du paiement de l'eau pendant la campagne rizicole qui défavorise les fontainières « de service » ces mois là : pendant les périodes de préparation des parcelles, de repiquage, de désherbage, de récolte et de battage, aucun paysan ne paye l'eau..

Les exonérations

Partout, le fontainier est bien évidemment dispensé de tout paiement pour l'eau destinée à sa consommation personnelle. Mais cette exonération s'étend souvent à d'autres personnes, soit officiellement, soit de fait (et ceci malgré les déclarations contraires qui nous ont été faites et que l'observation a démenties) : il s'agit alors de « faveurs » accordées non

seulement à des membres du comité (le président et/ou le trésorier), ou au chef de village, mais aussi à des parents ou amis, voire à des gens démunis.

On se rappellera ici (cf. supra) qu'à Talka Dabey c'est la peur d'un « favoritisme » des fontainiers qui a provoqué le refus de la vente au seau, ou qu'à Bangoutara les deux fontainières avaient chacune leur sobriquet, l'une surnommée « la pieuse » (*alsilaama*) car elle laissait s'approvisionner ceux qui n'avaient pas d'argent ou de mil, l'autre surnommée « l'impie » (*ceferi*) parce qu'elle refusait toute faveur...

Le crédit fait aussi partie de la marge de manœuvre (c'est-à-dire perçue comme faveur par les uns, compassion par les autres) dont disposent les fontainiers :

Dans le Zarmaganda, la misère fait que parfois on attend le retour des hommes de l'exode (migrations temporaires vers Niamey et les pays côtiers) pour payer les dettes accumulées pour l'eau. A Farka, une fontainière accorde jusqu'à 125 FCFA maximum de crédit aux femmes (mais a laissé le chef aller jusqu'à 350 FCFA)

On trouve divers cas particuliers d'exonérations permanentes ou temporaires, qui font l'objet d'un consensus villageois :

A Gorou Koufaïzaydo, la fontainière ne prend pas d'argent les jours de fête. Ici ou là les femmes venant d'accoucher ont l'eau de la pompe gratuitement, ou bien on sert gratuitement les étrangers de passage, ou encore les personnes âgées. Rappelons aussi le cas déjà évoqué de Toula, avec la dispense de paiement pour les paysans (hommes se rendant aux champs) lors de la campagne rizicole

Un cas très particulier d'exonération a été rencontré dans certains villages du Zarmaganda, avec la gratuité de l'eau pour l'abreuvement des chevaux : « *On ne réclame pas d'argent au forage quand tu viens faire boire ton cheval. Au Zarmaganda, aucun animal n'a autant de valeur qu'un cheval. Au puits, un cheval même non accompagné par son propriétaire peut boire l'eau alors qu'une vache peut rester dix jours sans qu'on s'intéresse à elle. Le cheval est roi. Tu sais qu'en cas d'urgence c'est le cheval qui nous sauve en parcourant très vite de longues distances* » (imam de Logaïzaydo)

Au total, une estimation des recettes journalières réelles semble particulièrement difficile, tant en raison des « détournements » possible au niveau du fontainier (et/ou du trésorier) avant que l'argent n'entre en caisse que du fait des diverses « exonérations » et de la fréquence des permanences assurées par des enfants.

Le mécénat

Enfin, le rôle du mécénat doit être souligné. Nous avons exploré systématiquement la piste des « associations de ressortissants » (cadres originaires du village résidant à Niamey) qui parfois financent des réalisations dans les villages (mosquées le plus souvent, mais aussi centres de santé...). En fait, dans les cas où des ressortissants interviennent, c'est le plus souvent de façon informelle, parfois sous forme d'une cotisation initiée par tel ou tel (parfois à l'initiative du chef de village), parfois de façon personnelle, sur leurs propres deniers. Mosquée et hydraulique villageoise sont les principaux bénéficiaires :

Nous avons ainsi relevé dans 19 villages de telles aides financières venant de cadres originaires. Voici leurs destinations : 9 concernent les mosquées, 7 l'hydraulique villageoise, 3 la construction d'un dispensaire, 2 la prise en charge des impôts des villageois, et 1 un moulin.

Le plus souvent le mécénat, pour les forages, est de type personnel. Parfois il peut s'agir d'une aide « à fonds perdus ». Mais c'est en général un processus de « privatisation informelle » qui s'ébauche : le bailleur devient en effet le responsable du forage, afin de pouvoir récupérer lui-même sa mise de fonds (voire faire des bénéfices).

Goro Bandé est un des quatre quartiers de Bangoutara, village d'environ 3 000 habitants. Dans cette localité, chaque quartier possède son propre comité de gestion. Après diverses mésaventures liées aux pannes et à la gestion, le quartier refusa de cotiser pour la dernière panne, importante, survenue récemment. C'est alors qu'intervinrent deux mécènes de la famille du chef de quartier (famille qui contrôlait la gestion depuis les débuts) à savoir H. le commerçant et son beau frère, marabout du quartier. L'un et l'autre revendiquent la paternité de la réparation du forage dont le coût se serait élevé à 435 000 FCFA. Le forage a été réparé en décembre 1999, et les deux hommes entendent prendre en main la gestion pour récupérer les sommes qu'ils ont investies. Pour le chef de quartier, H. a investi, il doit récupérer son argent. « Q - *Le forage du quartier vient juste d'être réparé, comment comptez-vous mettre en place un comité de gestion ? - Il n'y a pas de comité à mettre en place. C'est H. qui va le gérer puisque c'est lui qui a mis son argent pour le réparer* ».

A Tallé, c'est le chef de village qui a remis les forages en état, à la suite également du refus des villageois de cotiser, grâce à l'appui financier de son neveu haut fonctionnaire de l'Etat à Niamey. Le chef de village s'est institué président-trésorier, tandis que son frère et son neveu font office de fontainiers pour les trois forages du village.

A N'Dounga (quartier Sébangay), un médecin « fils du village » et résidant à Niamey a financé la réparation et mis son neveu comme fontainier pour récupérer les recettes.

Ces exemples montrent que dans une situation où le village ne parvient pas à mobiliser les ressources nécessaires pour réparer un forage, tout investissement réalisé par un tiers donne à celui-ci une légitimité quasi incontestée pour prendre en main le forage, sans qu'il y ait besoin de débat sur la question. La gestion du forage devient alors son affaire. Cette légitimité du « payeur » (ou de l'investisseur), qui est une initiative locale évidemment non prévue par le PRT, coexiste donc avec la légitimité plus houleuse des comités de gestion mis en place par le projet ¹⁸.

¹⁸ Rappelons (cf. supra) que les investissements privés rencontrés à N'Dounga autour de bornes-fontaines équipées de pompes électriques et de réservoirs, bien que de forme proche (appropriation par mise de fonds), relèvent d'un changement technologique et ne prennent pas l'aspect d'un mécénat « remboursable » se greffant sur les problèmes d'un comité de gestion

5. Les comités de gestion

Rappelons que le dispositif du PRT repose sur deux piliers : les comités de gestion d'un coté, la chaîne de réparation de l'autre. Constituée par les fournisseurs de pièces détachées et les artisans réparateurs, cette chaîne a plutôt bien fonctionné pour sa part ¹⁹. Par contre les comités de gestion apparaissent comme le point faible du dispositif.

« - En principe tous les forages devraient disposer de fonds, mais malheureusement l'argent est parfois détourné par quelques personnes du village

- Il arrive que des comités détournent l'argent ?

- Bien sûr, j'en connais des cas, que ce soit le président ou le trésorier, ou même les autres membres du comité, ils prennent l'argent dans la caisse

- Et qu'est-ce qu'on leur fait ?

- Rien, ils ont détourné l'argent, et ils restent tranquilles dans leur village sans être inquiétés. On ne leur demande même pas de rembourser, on les remplace seulement » (entretien avec G., artisan réparateur de Dargol)

La choix des membres et le rôle des chefs

Un comité de gestion inclut normalement un président, un trésorier, un fontainier, un aide-réparateur (ayant à charge l'entretien simple et signalant les problèmes techniques éventuels ²⁰) et deux « animatrices sanitaires » ou « hygiénistes » (ces termes pompeux désignent en fait les femmes chargées de l'entretien du point d'eau et de ses abords).

On peut en fait distinguer deux étapes dans la mise en place des comités :

1) Les comités de la « première génération » ont été souvent « élus » dans la foulée de la réhabilitation et sous la pression forte des animateurs du projet lors d'une assemblée plus ou moins officielle. Mais la légitimité d'une élection (fréquemment une simple réunion de notables dans la cour du chef) pour désigner qui va s'occuper d'un point d'eau jusqu'ici relevant de la responsabilité du chef n'a rien d'évident pour les villageois dans le contexte des

¹⁹ Cf. les rapports déjà cités de P. Coquart et G. Verdeilhan-Cayre, et de M. Gageonnet

²⁰ Rappelons la différence entre les aides-réparateurs (ou réparateurs villageois) et les artisans-réparateurs proprement dits : alors que les premiers, formés sommairement au niveau de chaque village, interviennent bénévolement pour la réparation des « pannes légères », les seconds signent des contrats de maintenance rémunérés avec un grand nombre de villages (1 500 FCFA pour chaque visite préventive effectuée tous les 6 mois et 4 000 FCFA lorsque le village fait appel à eux en cas de panne) et interviennent sur les « grosses pannes ». Ce sont eux les véritables « professionnels » de l'hydraulique villageoise, les autres acteurs étant tous des « amateurs ». A titre d'exemple, l'artisan-réparateur de Farka Kalley, intervient sur 17 pompes dans 12 villages différents du canton de Ouallam (mais il n'a effectué aucun entretien cette année pour des raisons de

arènes locales au Niger. Là où elles ont réellement eu lieu, les élections ont très souvent été une formalité pour satisfaire les exigences des animateurs du projet (on sait partout dans les villages qu'il ne faut pas s'opposer aux conditionnalités des projets et qu'il est de meilleure tactique de faire semblant de les respecter si on veut bénéficier de leurs ressources). En fait, parfois les noms avaient fait l'objet d'un accord préalable (souvent sur proposition du chef), auquel cas il s'agissait d'une simple ratification publique. Parfois c'était le premier nom proposé qui passait.

Le président du comité de gestion du forage de Lafan Beene à Bangoutara a été « choisi par le quartier ». Si l'on insiste auprès des villageois pour savoir ce que recouvre cette expression, on nous parle d'un choix par le chef de quartier, dont il est un proche. Il gère d'ailleurs le forage avec pour « conseillers » le neveu et le frère du chef, tout en cumulant lui-même les fonctions de président, de trésorier et de fontainier (ses enfants font la permanence au forage), ce qui aboutit à ce que, comme trésorier, il se donne à lui-même, comme fontainier, 1000 FCFA pour chaque 5.000 FCFA encaissé.

A Toula, les animateurs de Vergnet exigèrent de diriger eux-mêmes l'élection pour éviter que le chef ne figure au comité. Le président qui fut élu est en fait le cousin du chef.

«Au moment de l'élection, il y a toujours dans l'assistance quelqu'un qui propose une personne qu'elle estime, mais que d'autres n'estiment pas. Pour ne pas créer de frustrations, tout le monde dit : d'accord, on peut choisir un tel, il n'y a pas d'inconvénient. Bien entendu, les commérages vont suivre, une fois l'élection terminée » (un habitant de Toula).

Parfois aussi la procédure électorale fut plus conflictuelle. Pour permettre au comité de jouer pleinement son rôle, la doctrine était, rappelons-le, d'écarter les chefs de village, devenus indésirables, de la gestion et de les confiner à un rôle de conseil et d'arbitrage en cas de conflit au sein du comité. Les capacités de nuisance ou d'intrigue des chefs ont été fortement sous-estimées. C'est devenu un important point de blocage dans le fonctionnement des comités et une source potentielle de conflit, au sein des arènes locales comme avec les intervenants extérieurs.

Sansane Hausa compte 7 quartiers, et il y a trois forages dont deux sont fonctionnels : celui de Diongo et celui de Songhay. Avant la réhabilitation, ces forages étaient gérés par un comité de cinq membres comprenant les chefs de quartiers et le chef de village, président dudit comité. Ce comité ne rendait pas compte de sa gestion. Quand l'agent du projet vint au village il annonça qu'un nouveau comité, sans chef, devait être démocratiquement élu. Une assemblée fut convoquée et deux candidats se présentèrent. D'un côté, un ancien militaire, un « activiste » local qui cumule diverses présidences ²¹ et, de l'autre, un proche du chef de village. L'animateur, qui dirigeait la réunion, proposa de départager les deux candidats par un vote, mais le chef rejeta le principe, et voulut imposer son candidat. L'ancien militaire protesta. L'animateur du projet adopta alors une prudente position de repli et proposa finalement de s'en remettre au choix des chefs de quartiers. Ces derniers entérinèrent bien sûr le choix du chef de village.

santé), l'artisan-réparateur de Dargol (un *garaasa*, c'est-à-dire un forgeron d'origine servile) intervient sur 86 pompes dans 20 villages, et l'artisan-réparateur de Sansanné Haoussa (également *garaasa*) sur autant

²¹ Il est, en même temps, président du comité de gestion des terroirs villageois, président de l'association des parents d'élèves, président de la section locale d'un parti politique, président de la banque céréalière, président de la mutuelle d'épargne.

2) Les modes de désignation des comités de seconde génération sont plus obscurs et variés. Ceci témoigne de ce que le plus souvent un mode formel de nomination n'a pas eu lieu, à plus forte raison une élection. Au mieux, on a affaire à une réunion de notables locaux avalisant les noms avancés par le chef de quartier ou de village. Parfois c'est le chef qui a nommé directement le nouveau comité. En fait, chassés par la porte, les chefs sont revenus par la fenêtre. Il y a une nette tendance au retour des chefs avec destitution plus ou moins « en douceur » des élus initiaux.

A Gorou Koufeyzeïdo le président, la trésorière et deux fontainiers ont du démissionner sous la pression du chef, les deux premiers ayant été accusés de détournement et les seconds de faire des versements insuffisants. A la suite de cette crise le chef de village a pris le contrôle du comité en disposant de la caisse de maintenance et en plaçant ses propres enfants comme fontainiers de l'un des deux forages.

Yelwani Gurma est un village d'un peu plus de 2.000 habitants situé sur la rive droite du fleuve. Le village compte 7 quartiers et dispose de deux forages, l'un implanté au siège de la coopérative rizicole, et l'autre dans le village, au quartier Tanka Gandou. Le premier est entretenu par la coopérative et l'eau y est gratuite. Le second est géré par un comité de gestion. Le comité initial, élu, était composé de quatre membres avec pour président l'opposant au chef du village. Celui-ci a été démis en 1998 par une sorte de « coup d'état » fomenté par le chef : *« Un jour, j'étais au forage avec le trésorier et la fontainière lorsqu'un groupe de gens a surgi, avec à leur tête H.D. Ce dernier tenait un bâton. Ils ont commencé à nous insulter en nous disant que nous gérons mal le forage. Quand ils se sont calmés, je leur ai demandé ce qu'ils voulaient, et ils ont répondu qu'ils en avaient assez de notre gestion. Quelques jours auparavant avant, ils avaient brisé le cadenas avec lequel on fermait le forage Quand j'ai compris la tournure qu'allaient prendre les événements, je suis allé voir le chef pour le mettre devant ses responsabilités et je me suis retiré de la gestion du forage. C'était d'ailleurs ce que voulait d'ailleurs le chef »*. Trois raisons expliqueraient l'attitude du chef : *« tout d'abord, j'obligeais tout le monde à payer, y compris le chef dont j'avais l'habitude de renvoyer les enfants s'ils n'avaient pas d'argent ; ensuite, j'autorisais les Peuls et les Bellas ²² à puiser l'eau au même titre que tout le monde ; enfin, j'avais refusé de laisser le chef contrôler la caisse »*. La thèse du complot organisé par le chef repose pour l'ancien président sur deux arguments : en premier lieu, ses agresseurs sont des « esclaves » (*bannya*) qui ne peuvent pas prendre de telles initiatives sans y avoir été poussés ²³. En second lieu, le chef a retrouvé avec le nouveau comité les privilèges que l'ancien lui refusait. Par contre, pour H.D., qui cumule aujourd'hui les fonctions de président et de trésorier, l'ancien président a été exclu en raison de son refus de rendre compte de sa gestion.

La destitution se fait souvent de façon encore plus « informelle » que la désignation (on peut se référer, cf. supra, à l'histoire de Samari et des six vieillards). En fait, comme à Yelewani, une accusation de malversation, voire une rumeur, jouant sur l'honneur de la personne visée, peut suffire à la faire partir (cf. infra). Les nouveaux responsables disent

²² Peuls et Bellas (ces derniers sont d'anciens esclaves et serfs des Touaregs) constituent dans cette région des « étrangers » au statut dévalorisé

²³ En provoquant une altercation entre l'opposant noble et un « esclave », le chef ne laisse aucune chance au premier. En effet, alors que l'esclave, par définition, « ne connaît ni la honte, ni la retenue » et n'a rien à perdre dans une querelle avec un noble, ce dernier au contraire ne peut accepter l'affrontement sans déchoir et perdre la face, et se trouve obligé de démissionner pour préserver son honneur.

toujours avoir été « désignés par le village » (ou le quartier), mais il faut voir là plus une quête de légitimation qu'une réalité objective.

Le bilan global aujourd'hui est clair : dans la plupart des cas étudiés, les chefs interviennent ou sont intervenus dans la gestion des points d'eau, soit en nommant « leurs gens » dans les comités, soit en organisant une contestation des comités en place qui leur échappaient.

Sur 28 comités de gestion ²⁴, 19 ont comme responsables des proches directs du chef (dont 5 le chef lui-même) ; 15 ont connus des conflits directement liés à la chefferie, par exemple querelles dynastiques intervenant sur la gestion des points d'eau ou affrontement direct de factions sur la gestion du point d'eau.

On trouve cependant quelques cas où le chef ne se mêle pas de la gestion. Il peut être intéressant de les analyser, justement parce qu'il s'agit d'exceptions. L'un renvoie à l'existence d'une personnalité atypique pour ce genre de fonction, au sein d'un petit village sans conflits visibles (cela arrive quand même...) :

A Safatan, le président est un homme relativement jeune (comme le chef de village), lettré (niveau collège), qui est également secrétaire du bureau villageois d'un projet (PASAPO) intervenant pour soutenir embouche, banque céréalière et petit commerce féminin. Le cahier de compte est à jour (ce qui est, on le verra, exceptionnel), et une réunion mensuelle de bilan est tenue dans la cour du chef

Dans un autre cas, il s'agit sans doute d'une formule de compromis :

Farka Kalley est un village de 518 habitants. Il est constitué de deux quartiers, Kalley et Guiziwoy, tous issus d'une même chefferie ; le premier, où réside le chef, est le quartier des « descendants des hommes » (*alborezey do*) qui ont légitimement droit à la chefferie ; le second est le quartier des « descendants des femmes » (*weyborezey do*) qui, eux, n'ont pas droit à la chefferie. Le village compte aussi une poignée d'« étrangers » (*cekanda*) parmi lesquels des anciens éleveurs Bellas et un forgeron venu exercer son métier dans le village. Depuis 1990 un forage a été implanté dans chaque quartier, mais pour l'essentiel, ces forages sont gérés par la même famille : Sanda, le président, décédé depuis un an mais non encore remplacé, sa veuve Fadi Sirfi, la trésorière, et leur fils Sanda Boubacar, l'artisan-réparateur. La particularité de cette famille est son extériorité par rapport au village : ils sont des étrangers (*cekanda*). On peut y voir la recherche d'un équilibre entre « *alborezey* » et « *weyborezey* », une stratégie de « juste milieu » qui instaure un compromis entre les deux camps.

C'est le même souci de compromis, mais avec une solution toute différente, qui a prévalu à Talka Dabey, puisqu'au lieu de recourir à des « étrangers » on a au contraire constitué un comité de gestion avec des représentants des deux camps (sans doute parce que l'existence d'une opposition suffisamment forte a permis d'assurer un certain équilibre) :

²⁴ Nous nous sommes limités aux forages et nous avons volontairement exclu les bornes-fontaines qui posent des problèmes d'entretien différents des forages. Néanmoins, nous reviendrons sur le cas de Namarigoungou, doté

Talka Dabey est un village de plus de 1 300 habitants situé à 24 kilomètres au nord de Ouallam. Il compte 4 quartiers. Ce village est divisé en deux segments par des querelles de leadership entre le chef et son cousin. Ce dernier, dont le père été chef du village, aspire à l'être à son tour. Depuis 1988, les deux segments se considèrent comme des villages autonomes : d'un côté, les quartiers Bari Tuuri et Kalley qui sont restés fidèles au chef actuel et de l'autre Doonu Mooro et Fondobon rassemblés autour de l'opposant. Malgré une médiation tentée par l'ONG Aide et Action, il est encore difficile de réunir les deux camps pour des activités d'intérêt commun. Chaque clan veut faire cavalier seul. Pourtant, les deux forages du village n'ont qu'un seul comité de gestion, composé en fait de deux personnes, une par camp : le président M.D. est du côté du chef et le trésorier M.M. est du côté de l'opposant (la même formule a été retenue pour la gestion de la banque céréalière appuyée par Aide et Action). Il n'y a pas de vente au seau, la caisse de maintenance étant alimentée grâce à une cotisation de 500 FCFA par an et par foyer. « *Chacun des deux clans choisit dans ses rangs un homme assez âgé et intègre pour faire la collecte, une fois que la collecte est terminée nous nous regroupons autour des forages pour faire les comptes et ensuite remettre l'argent dans la caisse* » (A.H.). Le comité n'a pas été changé depuis sa création et fonctionne à la satisfaction générale. Grâce à ce compromis, le chef comme son opposant se tiennent à l'écart de la gestion.

Parfois enfin certains chefs se désintéressent tout simplement de la gestion, y compris lorsqu'il y a des problèmes.

A Yalouma, le président, le trésorier et l'aide réparateur semblent s'approprier la gestion et sont contestés par nombre de villageois, qui reprochent au chef son attitude passive face à cette situation

Les fonctions réelles

Nous avons jusqu'ici parlé des « comités de gestion » comme si le contenu d'une telle entité était clair, comme si le comité réel correspondait au comité formel prévu par le PRT. En fait on est loin du compte. On assiste à deux phénomènes complémentaires: cumul des fonctions, glissement des tâches...

Tout d'abord deux constats :

Constat 1 : sur les 31 comités de gestion, il n'y a pratiquement aucune « hygiéniste » fonctionnelle (à deux exceptions près, Fandou Béri et le quartier Birno Bandé de Koulikoira)²⁵

Constat 2 : le cumul de fonctions n'est pas rare: dans 6 cas le président et le trésorier sont une seule et même personne, dans 1 cas le président est aussi fontainier.

En rapprochant les deux constats, on peut estimer que si le poste d'hygiéniste est déserté c'est en raison de son caractère fortement ingrat (mobiliser les femmes pour un nettoyage collectif du point d'eau) et purement bénévole, alors que les fonctions de président

d'une mini-AEP, qui offre un exemple original permettant de mieux apprécier le rôle de l'organisation interne des villages et celui des acteurs locaux dans la gestion des points d'eau.

²⁵ Il faut signaler que parfois (comme dans les villages de Farka Kalley, quartier Haini-si-mooru, et Gorou Koufeizeydo), les fontainières assument aussi les fonctions d'hygiénistes.

et de trésorier ont une valeur symbolique et peuvent évidemment avoir des avantages financiers que leur cumul renforce.

Mais on peut également mettre en évidence un phénomène plus général de « glissement des fonctions » : celui qui est officiellement chargé d'une tâche ne la fait pas, ou en fait une autre...

A Toula et dans les 3 comités de gestion de Niame le président est fantôme et tout est géré par le trésorier. A Koulbagou, c'est le trésorier qui est fantôme et le président qui tient la caisse. A Fandou Beeri, le président tient la caisse et le trésorier fait le fontainier. A Bangoutara (quartier Deba) le trésorier est parti avec la caisse, et le président fait le fontainier intermittent. A Bangoutara (quartier Lafan Beene), Talle et Yelwani, il y a cumul des fonctions de président et de trésorier. A Farka, le président est le mari de la trésorière. A Gorou Koufeïzeydo le chef est à la fois président, trésorier et fontainier d'un forage, et une fontainière gère le second à elle toute seule. A Sansanné Haoussa le trésorier se plaint d'être systématiquement court-circuité.

.Parfois enfin, comme on l'a déjà évoqué (cf. supra, mécénat), c'est un commerçant ou un marabout ayant financé la réparation qui assure à son seul profit la gestion, sans comité ou avec un comité fictif.

De façon générale, comme on le verra plus loin à propos de la gestion des fonds, le « comité » se ramène souvent à « un homme fort », parfois deux, voire à une petite faction gérant les fonds de façon fort personnalisée et opaque, quels que soient leurs titres réels.

Les femmes et les comités

La place des femmes reste mineure, et souvent équivoque. On a vu que les hygiénistes, chargées en fait d'animer des corvées de nettoyage, n'étaient que des noms (féminins) fictifs. Les fontainières jouent certes un rôle central, mais de type subordonné (une fonction d'employée en quelque sorte), souvent en tant que « clientes » de « l'homme fort » (épouse, sœur, « esclave »), bien qu'elles puissent, en certains cas, utiliser à leur propre profit leur marge de manœuvre (et par exemple garder pour elles-mêmes une part des recettes). Quant à la fonction de trésorière (6 femmes sur 27 comités) elle semble liée à une idée généralement répandue dans le monde du développement (et dont il est difficile de savoir jusqu'à quel point sa reprise dans les discours villageois est liée ou non à cette influence des projets) selon laquelle les femmes seraient de meilleures gestionnaires, succombant moins aux tentations des détournements. Dans le cadre du PRT les animateurs ont ainsi fortement préconisé la nomination de femmes comme trésorières. Ils ont bien sûr été parfois suivis, mais non sans quelques effets pervers : plusieurs trésorières semblent ainsi être de quasi prête-noms.

« Nous avons choisi des vieilles femmes pour être fontainières. Il est difficile de placer un homme à un poste où il y a de l'argent qu'il n'hésitera pas à dépenser en un jour. C'est pour

cela aussi que nous avons désigné une femme au poste de trésorier. Mais elle ne continue pas à garder l'argent avec elle » (S.A., Logaïzaydo)

« La trésorière était F.B. au début. Mais en fait on ne peut pas vraiment dire que c'est encore elle. Il a dû y avoir des incompréhensions, et elle a remis la caisse au chef de village » (H.G. Gorou Koufeïzeydo)

Il faut aussi ajouter qu'un mode de discussion habituel des principales affaires publiques dans les villages (y compris donc les problèmes éventuels de réparation d'une pompe ou de gestion des fonds) exclut de fait les femmes du débat, au moins sous cette forme publique : c'est en effet souvent le vendredi à la sortie de la mosquée que les principales communications et propositions sont faites.

Ceci n'empêche pas certaines femmes de refuser de se plier aux injonctions du chef ou du président du comité :

A Gorou Koufeïzeydo, la fontainière d'un des deux forages a décidé de ne plus remettre les fonds qu'elle recueille au chef de village, qui a fait main basse sur le comité de gestion après avoir obtenu la démission des anciens responsables (cf. supra). Désormais elle gère toute seule le forage, et entend s'occuper elle-même du financement de la maintenance.

6. La gestion des fonds

L'opacité

La principale caractéristique de la gestion villageoise des pompes est la non-transparence (l'expression, souvent employée en zarma, est *kubey ra*, « dans l'obscurité »). Les cahiers de compte sont presque partout absents (les seuls documents disponibles – parfois - dans les villages sont le contrat de garantie signé par le concessionnaire de pompes, le cahier villageois de réhabilitation ou le contrat d'entretien conclu avec l'artisan réparateur), ou leur tenue a été abandonnée depuis longtemps (on nous a souvent affirmé l'existence d'un cahier sans pouvoir nous le montrer). Les seules exceptions attestées sont un cahier tenu en français et un cahier tenus en arabe :

Il s'agit des cas déjà signalés de Safatan (le président est un lettré), et de Talka Dabey (où les deux camps se surveillent étroitement).

Les réunions publiques relatives à la gestion sont rares, et en général relèvent de deux motifs : une visite d'un animateur ou d'un agent de l'hydraulique ; ou bien un problème de manque de fonds pour une réparation.

Cette opacité entraîne évidemment une suspicion permanente de détournement, d'autant plus pesante que les querelles villageoises sont aiguës. L'arme de l'accusation d'avoir « mangé » la caisse est systématiquement utilisée par un camp contre l'autre. Nous avons ainsi relevé des cas où la probabilité de détournement pèse au moins autant, sinon plus, sur les accusateurs que sur les accusés (cf. également, supra, l'histoire de Samari et des six vieillards)...

A Dargol, l'ancien trésorier estime avoir été victime d'une machination ourdie par le chef de canton, qui a tout d'abord mis en place un nouveau fontainier sans l'informer. Puis « *le chef m'a convoqué pour me demander de montrer ce qu'il y avait en caisse. J'ai hésité longuement, puis j'ai pris la caisse et je suis allé avec chez le chef. J'ai fait les comptes devant tout le monde, j'ai remis la caisse au chef et je suis parti. Comme je ne pouvais supporter d'avoir été victime d'une telle humiliation, j'ai décidé de ne plus être trésorier* »

A Gorou Koufaïzaydo beaucoup de gens estiment que l'ancien président était rigoureux et contrôlait bien la caisse, ce qui déplaisait au chef de village, qui aurait manœuvré pour faire peu à peu démissionner l'ancien comité, en accusant successivement chacun de ses membres (trésorier, fontainiers, président) de mauvaise gestion, ce qui lui a permis aujourd'hui de prendre entièrement le contrôle du forage. « *Le chef veut manger, il s'est servi de la population pour destituer le comité. En inventant cette histoire de détournement, le chef savait que les gens du comité, qui sont des gens propres, ne supporteraient pas ce genre d'accusations. On dit que maintenant le chef fait tranquillement son commerce* » (l'aide-réparateur)

De nombreux exemples analogues montrent qu'en matière de gestion l'honneur, l'humiliation, la méfiance, la honte, le soupçon, la rumeur sont des registres largement utilisés dans les manœuvres villageoises.

Il n'est évidemment pas possible, en l'absence de comptabilité précise, de justifier ou non les diverses accusations portées contre les uns ou les autres. Cette atmosphère pesante est ainsi une caractéristique devenue systémique de beaucoup de villages enquêtés, d'autant plus que chacun fait ses estimations, et que l'idée que le forage « rapporte » nettement plus que les sommes que l'on trouve en caisse lorsqu'il y a besoin d'une réparation est très répandue.

L'utilisation des fonds recueillis

Quel que soit le mode d'alimentation de la caisse (cotisations ou vente au seau, en nature ou en liquide) et quel qu'en soit le montant, le problème central de la gestion tourne toujours autour de l'usage des sommes disponibles en caisse, que l'on peut analyser comme la relation entre la part gardée disponible pour la maintenance et les autres usages effectifs.

La maintenance est évidemment la finalité de la caisse. Le PRT ne prévoit aucun autre usage (mis à part la rétribution des fontainiers, évoquée plus haut)²⁶. L'argent recueilli est donc censé « dormir » intégralement en liquide dans la caisse détenue par le trésorier en vue de deux usages officiels, et deux seulement : le paiement des visites de maintenance de l'artisan-réparateur (1500 FCFA tous les 6 mois), et les frais occasionnés par d'éventuelles pannes (prix des pièces, salaire de l'artisan-réparateur). De fait, la maintenance se fait, et on peut en créditer le PRT et le système mis en place, dans la mesure où dans l'ensemble des villages enquêtés, tous les forages réhabilités (sauf un, à Safatan, victime en 1999 d'une panne grave qui dépasse les compétences techniques de l'artisan-réparateur) étaient fonctionnels et où aucun artisan-réparateur ne s'est plaint de ne pas avoir été payé pour son travail.

Les pannes elles-mêmes sont en général légères et les coûts d'entretien annuel vont rarement au delà de 25.000 FCA. Il s'agit, le plus souvent, de changement de kits dont le coût est compris entre 15 000 (Koulbagou) et 25 000 CFA (Gorou Koufeizeydo). Cependant de sérieuses menaces pèsent à terme sur le système, dans la mesure où les pièces d'usure semblent de moins en moins remplacées²⁷, et où les sommes déclarées comme étant en caisse par beaucoup de comités ne semblent pas en mesure de faire face à des pannes graves, et encore moins à un futur renouvellement des pompes inévitable à échéance maximale d'une dizaine d'années (aucun amortissement n'est prévu).

²⁶ A titre de motivation, la promesse a été faite d'installer des bornes-fontaines (mini-AEP) dans les villages qui auront été « bons gestionnaires » c'est à dire qui auront pu avoir des recettes supérieures ou égales à 200.000 FCFA...

²⁷ Cf. le rapport cité de M. Gageonnet, p. 24

Mais il arrive que, face à une panne lourde, la caisse puisse faire face :

A Dargol, le village a remis 200.000 FCFA à l'artisan réparateur pour une panne. A Toula, on fait état de 108 000 FCFA de recettes. D'autres localités ont parfois atteint un niveau plus élevé. Ainsi, en dehors de Namarigoungou qui bat le record dans ce domaine (cf. infra), on peut citer le cas de Farka Kalley (144 150 FCFA), de Koulikoira (250 000 FCFA) et de Safatan (368 720 FCFA). Mais ce ne sont là que les recettes déclarées, et on sait que les tentations de fausser les chiffres sont grandes en ce domaine.

Cependant, même s'il est difficile de faire des estimations fiables, en raison de l'absence de comptabilité, du caractère peu fiable des sommes « montrées » aux animateurs, de la fréquence des versions différentes quant au montant réel en caisse selon les interlocuteurs, et de la récurrence des soupçons de détournement, il semble établi qu'une part importante des sommes recueillies sert à d'autres fins, de façon certes parfois ouverte et pour des usages collectifs, mais aussi pour une bonne part de façon clandestine et pour des usages personnels. Le fait que, dans un contexte de fortes demandes de numéraire, de l'argent dorme dans une caisse chez un villageois (ce qui est le principe même des caisses de maintenance) semble souvent absurde.

Les exemples d'utilisation de la caisse à des fins collectives (mais la décision n'est pas toujours « collective ») concernent par exemple l'organisation de la fête du Mouloud (N'Dounga), le désensablement du puits du quartier (Aoula Koira), l'intronisation d'un chef de quartier (Karma), l'achat de médicaments pour le fontainier et l'accueil d'un étranger de marque venu dans le village (Dargol).

Lorsqu'il est arrivé à Koulikoira pour y passer quelques jours, Younoussi Issa, le collaborateur de notre équipe chargé de l'enquête dans ce village, a ainsi assisté à une scène dont il était d'une certaine façon le héros, puisque le chef de village a convoqué les 3 comités de gestion des 3 forages, pour demander à ce que chaque caisse de forage verse 1000 FCFA pour la nourriture de ce nouvel hôte. Renseignements pris, ce n'était pas seulement parce qu'il était venu « pour les forages » : tout « officiel » est ainsi entretenu sur les caisses des forages²⁸.

A Karma (Tarba Beene), alors que le chef du quartier était absent, ainsi que beaucoup d'habitants installés dans les hameaux de culture pour l'hivernage, les vieux, à la sortie de la mosquée, ont décidé d'utiliser la caisse pour financer l'intronisation du chef, en lieu et place des cotisations habituelles qu'ils auraient dû payer pour cela. Mais personne n'a critiqué publiquement cette décision.

Parfois on tente aussi de faire « fructifier » l'argent en caisse, la méthode la plus courante étant la spéculation sur les prix des animaux, ou sur les céréales. Lorsque c'est avec du mil que l'eau est payée, au seau ou par cotisation, on est automatiquement dans ce cas de figure, puisqu'on dispose d'un stock de mil à vendre. L'idée de tels placements est largement

²⁸ L'un des fontainiers (appartenant soit dit en passant au camp de l'opposition au chef, ce village étant comme beaucoup d'autres divisé en deux camps) protestait d'ailleurs contre cette pratique du chef. En fait il ne mettait pas en cause le principe, mais le fait qu'il soit demandé la même somme aux 3 forages, alors que le sien, fortement natronné, avait beaucoup moins de clients et donc de recettes, que les deux autres...

répandue, parfois liée à l'expérience que les gens ont des « projets », même si elle n'est pas toujours mise en pratique.

A Koulikoira, les épis de mil de la vente au seau sont regroupés en bottes, et les mesures en sac. Ces stocks sont ensuite vendus sur le marché. Avec l'argent obtenu, on achète des sacs de riz lors de la récolte, qui, stockés dans le magasin de la coopérative, sont revendus quelques mois plus tard avec un bénéfice de 2000 FCFA à 3000 FCFA par sac, censé revenir à la caisse

« J'ai fait au président du comité une proposition, mais il ne m'a pas écouté. Je lui ai dit : toi qui a chez toi l'argent du village, essaye de le faire fructifier. Cela pourra profiter à tout le monde. Si jamais les commis viennent ici ils seront satisfaits. Et alors ils penseront à nous pour des infrastructures supplémentaires. Il m'a répondu qu'il ne fera pas cela. Il pouvait acheter du mil et le revendre au détail. Il a refusé en disant craindre les mauvais payeurs. Je lui ai également suggéré de faire de l'embouche ovine. En quatre mois il pouvait avoir des bénéfices. Il a refusé » (H.G. Gorou Koufeizeydo). D'après l'ancien président du comité, c'est un « commis » (un animateur) lui-même qui aurait fait la proposition de faire de l'embouche si la caisse atteignait un montant de 250.000 CFA, mais la crise du comité a empêché que cette somme ne puisse être réunie...

A Farka Kalley la suggestion (non retenue) a été de financer une banque céréalière ou une petite épicerie. A Yalouma, du mil a été acheté, mais au lieu d'être revendu au détail dans le village comme le souhaitaient beaucoup, il a été revendu au sac sur un marché.

Certains animateurs ont conseillé aux villageois de verser les fonds recueillis auprès de caisses de crédit en milieu rural. Malgré la multiplication récente de projets portant sur les micro-crédits, l'absence en milieu rural d'un réseau de caisses de dépôt fiables sur le long terme est sûrement un des principaux problèmes du système de gestion actuel des points d'eau²⁹.

Mais parfois la frontière entre bénéfice collectif et bénéfice personnel, entre placement des fonds au profit du comité et placement à son propre profit, s'atténue .

Le président du comité de gestion du quartier Fandou Kourey, dans le village de Logaizeydo, raconte ainsi lui-même que *« cette année là, il y a eu une insécurité alimentaire aiguë. La population a proposé de mettre en place une banque céréalière. La caisse du forage contenait alors la somme de 115 000 FCFA sur lesquels 95 000 ont été prélevés pour l'achat de mil. La vente a dégagé un bénéfice de 7 000 FCFA et 2 500 sont revenus à la caisse. Nous avons opté pour l'embouche bovine avec, cette fois-ci, un capital de 55 000 FCFA. Là aussi, nous avons réalisé de bénéfices importants. C'est à cette période que la caisse est restée avec moi un moment parce que la trésorière me l'a confiée par prudence. J'en ai profité pour dépenser la somme de 80 000 FCFA que je compte d'ailleurs rembourser. Lors d'une de mes absences, ces gens là m'ont marginalisé, ils ne me consultent plus sur les questions du forage »*. A côté de ce « détournement » avoué, le même comité fait état d'un autre « détournement » de 50 000 FCFA dont ignore encore les responsables..

Bien souvent l'argent de la caisse est « prêté » à des connaissances, parents ou voisins. Parfois l'existence de tels prêts est connue et ne suscite aucune réprobation. Au contraire, un trésorier qui se refuse à dépanner quelqu'un dans le besoin, alors qu'il détient de l'argent inemployé, est l'objet de critiques.

A Fandou Beeri, des prêts individuels sont accordés sur la caisse, mais le chef de village dit en être régulièrement informé.

A Yalouma, le comité a décidé de n'accorder aucun prêt individuel, ce qui déclenche une forte amertume : « *L'argent du forage, ils ne te le prêtent jamais, même si tu es sur le point de mourir ; ils font de cette caisse un bien personnel, ce n'est pas normal* » (l'imam). Bien évidemment cette attitude suscite le soupçon que les membres du comité se réservent à eux-mêmes l'usage des fonds...

On voit toute l'ambivalence de ce type d'usage de la caisse : dans un contexte à la fois de forte demande de numéraire (cf. « sur-monétarisation ») et de conflits villageois, ne pas prêter expose à la critique (pour cruauté ou volonté de garder les bénéfices pour soi) comme à la louange (pour saine gestion), de même que prêter expose aussi à la critique (pour manque de rigueur) et à la louange (pour compassion ou simplement bon sens). Qui plus est, le prêt à un tiers et l'emprunt personnel ne sont pas séparés par une ligne claire et les situations sont toujours ambiguës.

Y., réparateur villageois, raconte ainsi ce qui est survenu à Toula : « *Au tout début, le président gardait avec lui les versements pendant environ 7 mois. Lorsque nous avons appris la nouvelle, nous avons protesté contre la procédure. Nous sommes allés voir le président pour lui signifier que la réunion de bilan prévue à la création du comité n'a pas été tenue voilà 7 mois. Il a rétorqué que ce n'était pas sa faute et que l'argent se trouvait avec le trésorier. Nous sommes ensuite allés voir ce dernier qui a affirmé n'avoir rien vu de ce que versaient les fontainières depuis 7 mois. A partir de ce moment, j'ai obligé le comité à se réunir pour informer la population sur ce qui se passait au forage. J'ai menacé de démissionner devant la mosquée et lorsqu'ils ont senti la menace, ils ont promis de tenir une réunion le soir au domicile du trésorier. A l'heure convenue, nous nous sommes rendus au lieu, mais le président n'était pas présent. C'est alors que le trésorier nous a demandé de rentrer en promettant qu'il passerait à la mosquée au moment de la prière pour informer les gens de ce qui se passait. Effectivement, après la prière, il a informé les gens, mais sans avouer que cela faisait 7 mois que le président ne lui avait rien versé. Comme le président était absent ce jour, la population l'a convoqué pour s'expliquer. Il a déclaré qu'il avait donné l'argent à des paysans et que ceux-ci rembourseraient après la récolte. Je lui ai demandé le nom des débiteurs et il a refusé. Cette nuit-là, le président a failli me frapper. Finalement, j'ai décidé d'attendre la fin de la campagne pour voir s'il allait ramener l'argent. Cette fin de campagne a coïncidé avec la visite des agents de Vergnet qui ont demandé le compte des 12 mois écoulés. Ce jour-là, le président a ramené la somme après avoir vendu le taureau de son frère. Le trésorier quant à lui a complété les 5 mois restants qu'il avait gardé dans sa caisse depuis le jour où la réunion d'information avait fini en queue de poisson* ».

A Dargol, le président et le trésorier admettent consentir des prêts à des « personnes solvables » de leur propre initiative, sans qu'on sache ni les montants ni les échéances.

A Gorou Koufeïzeydo, la trésorière déclare qu'elle-même prêtait de l'argent à « *des personnes honnêtes, parmi lesquelles son propre mari, aujourd'hui décédé, qui ne tardait pas à rembourser, même s'il devait vendre un taurillon pour cela* »

²⁹ L'absence d'un réseau bancaire permettant la sécurisation des caisses de maintenance a déjà été signalée comme un problème majeur : cf. P. Coquart et M. Vaillant, pp. 6 et 23. Le rapport de M. Gageonnet évoque quelques uns des projets d'épargne-crédit décentralisée intervenant dans la région (Taimako, MCPEC, PMR)

L'appropriation quasi privée rampante

En fait, sous couvert de gestion collective, on assiste bien souvent à une espèce particulière de gestion quasi privée informelle par « l'homme fort » ou le petit groupe qui a pris les choses en main. Vis-à-vis du « projet », des « commis », animateurs ou agents du service de l'hydraulique, il y a un comité. En fait, le forage est l'affaire réelle de X ou de Y. Cette situation mécontente un certain nombre de gens (au minimum le groupe de l'opposition, ou les anciens gestionnaires évincés), qui invoquent le bien du village et argumentent sur le fait que le forage est pour tous, et ses bénéficiaires aussi. Car le forage est aujourd'hui assez clairement perçu comme la propriété du village. Mais en l'absence d'un modèle éprouvé et fiable de gestion publique, il y a découplage entre bien public (admis par tous) et gestion publique (non pratiquée véritablement). On y reviendra plus loin. La coexistence entre bien public et gestion privée (ou avantages privés) est normale pour beaucoup.

Un groupe de femmes rencontrées au forage de Fandou Beri affirme avec force que « *le forage est la propriété de tous* », mais elles n'envisagent pas du tout de participer au nettoyage des abords, sauf si elles gagnent chacune 2 seaux gratuits en échange.

Le forage est un bien collectif disent des utilisatrices du forage de Yalouma : aussi l'argent qu'il rapporte devrait-il servir à dépanner chacun quand il en a besoin, par exemple pour des évacuations sanitaires ou des prêts en cas de famine.

De ce fait, la gestion « réelle » du forage, aussi chaotique, personnelle, obscure ou factionnelle soit-elle, et malgré les mécontentements exprimés en privé, ne soulèvera véritablement de débat public que dans deux cas :

1. Lorsque les conflits villageois, en particulier liés à la chefferie, sont ouverts et que l'accusation de « détournement » est une arme utilisable

2. Si, en cas de panne, il n'y a pas assez d'argent dans la caisse

Cependant s'il y a malversation avérée, le responsable n'aura aucune sanction (cf. supra). Cette « culture de l'impunité », évidemment liée aux nombreuses relations d'interconnaissance propres aux villages (« *face to face societies* ») aboutit à ce que l'on confie parfois de façon délibérée le pouvoir de gestion (la caisse réelle) à une personne aisée du village (commerçant, marabout) : il pourra rembourser les fonds manquant si une réparation est nécessaire, autrement dit ce n'est pas grave s'il récupère l'argent de la vente et l'utilise comme il l'entend, puisqu'en cas de panne il aura les moyens de payer.

A Farka Kalley la famille qui a en main la gestion est, pour le Zarmaganda en tout cas, une famille presque aisée, qui possède les moyens de rembourser l'argent du village en cas de détournement. Cette logique se retrouve aussi à Safatan où la vieille K. a été nommée trésorière parce qu'elle a l'habitude de garder l'argent, à Dargol, où l'ancien trésorier S. avait été désigné

en raison de ses ressources financières, et à N'Dounga (quartier Sébangay) où l'argent de la caisse a été déposé auprès d'un commerçant du village résidant à Niamey.

Bien souvent, les utilisatrices estiment illusoire la revendication d'une gestion transparente, et se contentent de ce que le forage soit en état de marche

« Quand la pompe marche, je prends mon eau et je m'en vais. Le reste ne me regarde pas »
(une femme de Sansanné Haoussa).

Derrière la façade promue par le PRT de comités élus rendant fidèlement compte de leur gestion aux villageois, on a donc une gamme de situations réelles toutes différentes, avec à un pôle le comité de gestion « normal » et à l'autre pôle l'appropriation privée ouverte par un « investisseur », en passant par toute une gamme intermédiaire de gestions semi-privées et d'« appropriations rampantes » par un « homme fort » ou une faction. Il ne faudrait pas en conclure que le système du comité de gestion jouant la transparence ne marche jamais, mais qu'il s'agit plutôt d'exceptions, renvoyant à des facteurs particuliers.

Un comité modèle : Namarigoungou

Le cas de Namarigoungou, s'il concerne une mini-AEP et non des pompes Vergnet, n'en est pas moins significatif (c'est pour cela que nous l'avons finalement inclus dans notre enquête)

Namarigoungou est un gros village de la vallée du fleuve. Il compte 4 quartiers : Kwara Tegyi, Kwara Zeeno, Game-game-kaïna et Game-game-bero. Le village a été doté d'un forage depuis 1981. A partir de 1988, la vente de l'eau a débuté sur proposition du service de l'hydraulique. En 1993, le village a été doté d'un château d'eau (alimentation solaire) sous condition de la mise en place d'un comité de gestion. Le chef de village a demandé à tous les chefs de quartier de désigner un représentant. Le président est du quartier Game-game-kaïna (il a été désigné en son absence)³⁰ ; le trésorier est de Kwara Zeeno, le secrétaire est de Game-game-bero et le commissaire aux comptes de Kwara Tegyi. Chaque quartier se retrouve donc dans le comité. Le chef lui-même a choisi les deux fontainières. C'est auprès de lui que se font les versements en fin de journée ; la somme versée est consignée sur un cahier en présence de la fontainière. A la fin de chaque mois, les fontainières perçoivent leur salaire et le reste de l'argent est versé au trésorier, en présence des autres membres du comité. Sur instruction du chef, l'argent est récupéré par le président et déposé chaque trimestre sur un compte d'épargne à Niamey. A la fin de l'année 1999, le solde créditeur de ce compte était de 2 450 000 FCFA.

Cet exemple est sans doute particulier, en raison de la complexité technique de l'installation. Mais le village de Karma bénéficie d'une installation analogue, et son comité est loin de fonctionner de façon aussi satisfaisante... C'est dans la personnalité du chef, sa volonté de promouvoir une bonne gestion, et son charisme qu'il faut chercher les raisons de la réussite de la gestion à Namarigoungou. Le pouvoir est une arme que le chef peut utiliser pour instaurer une bonne ou une mauvaise gestion.

³⁰ Cette pratique est courante (c'est aussi le cas de G. la trésorière de Koulbagou)

Deuxième partie : la gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise en Guinée

Rappelons que le type de gestion des pompes à motricité humaine qui a été mis en place en Guinée est pour l'essentiel le même qu'au Niger, avec ses deux axes principaux, les comités de gestion d'un côté, la chaîne technico-commerciale de maintenance-réparation (artisans-réparateurs, vendeurs de pièces détachées, etc....) de l'autre ³¹. Par contre les formes d'implantation et de réhabilitation des forages, l'architecture des projets et le système d'encadrement ont bien sûr été différents. En particulier, la phase 4 du programme guinéen d'hydraulique villageoise soutenu par l'AFD, qui est en cours depuis une année sur un mode plus « participatif » que les phases précédentes, s'appuie désormais sur une animation intensive liée à quelques innovations systématiquement mises en place (qui sont des conditionnalités de fait) : vente de l'eau au volume; conseil de gestion (CPE, Comité de Point d'Eau) comportant au moins 50 % de femmes; conseil de notables assurant la tutelle (CVC, Commission Villageoise de Contrôle) ; dépôt en banque des fonds ³².

L'étude a surtout touché des villages non concernés par la phase 4, et confirme les nombreux dysfonctionnements des comités, et l'écart important entre le schéma prévu et les pratiques effectives. Il est trop tôt pour effectuer un bilan de la phase 4, et ce n'était pas l'objet de notre étude. Mais on verra cependant que nos résultats, tant dans des villages non touchés par la phase 4 que dans des villages touchés par elle, induisent une certaine perplexité sur l'efficacité à long terme de divers éléments de son nouveau dispositif.

³¹ En Guinée, la chaîne de maintenance-réparation fonctionne certes, mais avec plus de problèmes qu'au Niger : ruptures de stock des pièces détachées (notamment les segments) à Gaoual, Koundara, Boké, montage par les artisans-réparateurs de pièces usagées, bricolage de pièces par les forgerons, non déplacement des artisans-réparateurs, difficultés pour se faire rémunérer dans certains villages...

³² En Guinée, le programme d'hydraulique villageoise, financé par l'AFD et exécuté par la société Vergnet et le SNAPE, est plus récent qu'au Niger (à partir de 1988). Il couvre l'ouest de la République de Guinée. La phase 4, en Guinée maritime, est confiée à la société BURGEAP en collaboration avec le SNAPE. Le SNAPE (Service National d'Aménagement des Points d'Eau) est responsable du programme d'hydraulique villageoise dans toute la Guinée ; c'est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie.

1. Méthodologie

L'enquête, menée selon les mêmes procédures qu'au Niger (cf. supra), a porté au total sur 21 villages de la Guinée occidentale (9 villages où la langue dominante est le *soso* et 12 villages où la langue dominante est le *pular*). Trois villages de la préfecture de Kindia ont fait l'objet de l'enquête collective (procédure ECRIS)³³. Ces trois villages ont été choisis à partir des résultats de la mission Coquart et Vaillant (décembre 1999) et après un repérage sur le terrain préparatoire à l'enquête collective. Ils appartiennent à la première phase du projet d'hydraulique villageoise financée par l'AFD : dans ces villages, les forages sont fonctionnels, les comités de gestion ont été reconstitués et un système de paiement de l'eau a été instauré.

Les dix-huit autres villages où ont eu lieu les enquêtes individuelles sont répartis dans les préfectures de Coyah, Dubreka, Gaoual, et Koundara³⁴ selon un « transect » du sud au nord, afin de prendre en compte les variations pluviométriques (allant de plus de 3 000 mm à Coyah et Dubreka, à moins de 1500 mm au nord de Koundara). Ils ont été choisis en collaboration avec les agents du SNAPE en tenant compte des conditions naturelles et socio-économiques.

L'AFD est intervenue à Coyah, Dubreka, et Kindia dans la phase 1, à Gaoual et Koundara dans la phase 3 et intervient de nouveau à Coyah et Dubreka dans la phase 4. Les forages de Coyah et Dubreka ont été mis en place entre 1990 et 1992, ceux de Gaoual entre 1994 et 1996, ceux de Koundara entre 1995 et 1998. Sur les 21 villages, 6 sont touchés par la phase 4.

Les villages enquêtés sont de tailles diverses : Friguiagbe-centre couvre 4 314 habitants, alors que la population de Madina Badiar est de 370 habitants. Les plus petits villages sont administrativement des « secteurs », la plupart sont des « districts », les plus gros sont des sous-préfectures et sièges de C.R.D. (Commune Rurale de Développement)

³³ Friguiagbé, Sabouya et Moryadi Foula

³⁴ Dans Coyah les villages de Yelimengiya, Bentouraya, Tanbaya, Mangata, Firigiyadi, et dans Dubreka le village de Koubiya (enquêteur Alkaly Mahmoud Fofana) ; dans Gaoual les villages de Kakoni, Fandadji, Sinthiourou, Bensane-Pont, Foulamory, Sinthian Mody (enquêteur Ibrahima Sory Diallo) ; dans Koundara les villages de Kamabi, Sareboïdo, Sambaïlo, Wadiyatoulaye, Madina-Badiar, et Kambèssèouro (enquêteur Mohamed Campel Camara) .

regroupant un ensemble de villages. Dans tous ces villages une ou plusieurs pompes Vergnet étaient signalées en état de marche.

Dans 19 villages enquêtés, 39 forages étaient équipés de pompes Vergnet (6 étaient non fonctionnels). Dans les deux derniers villages, Sareboïdo et Sambailo, des stations de pompage à énergie solaire ont été installées en 1996 avec quatre ensembles de bornes-fontaines (sur trente-deux robinets, vingt-cinq fonctionnaient).

2 . Les contextes et leurs effets

2.1. Le contexte socio-politique

On peut ici distinguer deux caractéristiques principales, qui influent de façon importante sur la « question de la gestion » : l'héritage politique central d'un côté, l'histoire du peuplement et le pouvoir local de l'autre.

L'héritage politique

La dictature de Sékou Touré et de son parti unique a laissé de lourdes traces dans les villages, dans la mesure où le régime de la terreur est descendu jusqu'au niveau des villages (à la différence par exemple du Bénin). D'où une certaine « culture de survie » populaire, caractérisée par une maîtrise généralisée du « double langage » et de la dissimulation, la conjugaison d'une obséquiosité officielle vis-à-vis du pouvoir et de pratiques en fait très éloignées des normes officielles, et une méfiance fort polie vis-à-vis des intervenants de l'extérieur. La disparition de la dictature n'a pas entraîné la complète disparition de cette « culture », qui rend plus difficile qu'ailleurs les évaluations des structures villageoises et le recueil des représentations des acteurs. Le contraste entre les « belles histoires » systématiquement racontées à l'enquêteur de passage et la réalité sous-jacente est plus frappant qu'ailleurs.

A Firiagbé, on nous a dit le premier jour que le forage 1 était utilisé par toute la population et que personne n'allait à la source, que tout le monde payait l'eau au forage 2 y compris le président de la CRD, le sous-préfet et la femme du président du comité, que le président de la CRD n'intervenait jamais dans la gestion des forages, que la fontainière du forage 3 n'était pas payée : toutes ces informations, une fois recoupées le second jour, se sont avérées fausses; par ailleurs l'histoire du village racontée par un ancien du lignage dominant a systématiquement passé sous silence l'existence même d'un autre lignage avec lequel il y avait un désaccord, et on nous a affirmé qu'il n'y avait aucun conflit foncier alors que ceux-ci sont vifs...

Un autre héritage de cette période, relayé cette fois par la démocratisation, c'est l'importance des clivages politiques et les traces que les batailles entre partis (parfois meurtrières) ont laissé (alors qu'au Niger les rivalités partidaires sont rarissimes au niveau des villages en dehors des périodes électorales). L'établissement et la reproduction de la dictature de Sékou Touré se sont faits à coup d'affrontements violents et de purges sanglantes, parfois sur des bases régionalistes. La vie politique actuelle témoigne d'une forte ethnicisation du champ politique. D'autre part l'ancien régime avait cherché à casser les chefferies et à créer une nouvelle filière de dignitaires, ce qui fait que les luttes politiques avaient traversé les

lignages sans faire disparaître leur influence (nombre de responsables politiques sont issus de lignages dominants).

Enfin, le régime antérieur a implanté en milieu rural un maillage bureaucratique formel plus dense que dans d'autres pays, qui fait que « élus » locaux et fonctionnaires affectés interfèrent jusqu'au niveau des anciens « cantons », devenus sous-préfectures et sièges des CRD. La titulature bureaucratique va donc plus bas, et y est plus présente qu'au Niger.

Histoire du peuplement et pouvoir local

Contrairement à l'homogénéité du peuplement rencontrée au Niger et à la centralité de l'institution de la chefferie rurale, les villages enquêtés se caractérisent tous par une hétérogénéité du peuplement et le caractère lignager et diffus du pouvoir local. Le village-type, si l'on peut dire, est constitué par 4 ou 5 vagues successives de peuplement, qui constituent autant de lignages, relevant parfois de deux ou trois ethnies différentes. En Guinée maritime, les villages sont essentiellement soussou (et multi-lignagers), alors que dans les préfectures frontières de Gaoual et Koundara plusieurs ethnies coexistent dans des villages plus récents. Les premiers occupants ont partout gardé officiellement la prééminence et des droits sur le sol, largement grignotés et contestés par les suivants. La multicentricité est la règle : chaque lignage, qui recouvre plus ou moins un quartier, a ses anciens, dont l'influence ne va guère au-delà, même si l'un d'entre eux est « chef secteur » (chef d'un quartier ou d'un petit village); le « président du district » (dit « chef district », à la tête d'un village de moyenne importance) est souvent issu d'un lignage dominant, et doit de toute façon composer avec les anciens des principaux lignages (sous le régime de Sékou Touré, l'autre voie possible était bien sûr de s'appuyer sur le soutien du pouvoir central et des forces de répression pour établir une petite dictature locale) ; le président de la CRD, son secrétaire général, et le sous-préfet, dont les compétences respectives sont loin d'être clairement délimitées, constituent d'autres acteurs officiels pouvant intervenir sur la scène villageoise.

En tout cas, l'hétérogénéité des villages et leur composition lignagère ont été à l'origine de divers conflits entre lignages ou groupes ethniques au sujet des points d'eau.

Les rivalités inter-lignagères et inter-ethniques au niveau des points d'eau

Elles se sont exprimées dès le choix des emplacements. Du fait de l'abondance des ressources en eau, les experts ont eu une beaucoup plus grande marge de choix qu'au Niger en ce qui concerne l'emplacement des forages, alors que du fait de la diversité du peuplement, ce

choix est beaucoup plus contesté. Les techniciens ont négocié avec les autorités villageoises pour aboutir à des résultats variés. Souvent le lignage dominant ou l'ethnie principale ont fait prévaloir leur point de vue, parfois un site neutre a été choisi, mais sans que cela évite toujours que le forage ne soit boycotté par ceux qui s'estiment lésés.

Les membres du lignage Sylla de Friguiagbe-Centre n'utilisent pas le forage de Forègbe parce qu'il se trouve sur le terrain des Soumah.

A Friguiagbe Montée, le forage est situé sur le terrain d'un Sarakolé décédé, sur un endroit neutre par rapport au conflit foncier qui oppose le lignage Soumah et le lignage Sylla, près de la route nationale, sur le secteur de Montée I, mais proche de Montée II. Malgré cela A.B., qui réside dans le secteur de Montée II, ne veut pas acheter l'eau de la pompe et utilise le marigot et le puits traditionnel car –dit-il - l'argent qui rentre dans la caisse ne servira que pour le secteur de Montée I.

A Wadiyatoulaye (Koundara), « *chaque partie (Foulakounda et Peuls du Fouta) voulait que le forage soit chez lui. Finalement le Thierno (appartenant à la famille du dernier fondateur du village, Peul du Fouta et imam exerçant une autorité religieuse et morale sur le village) qui habite entre les deux camps, les gens d'en Haut et les gens d'en Bas, a décidé que le forage serait à côté de sa concession* » (S.B.).

A Kamabi (Koundara), « *les Foulakounda et les Peuls du Fouta se sont disputés sur l'emplacement du forage, chaque groupe voulant le forage. Le Blanc a choisi chez nous. Ceci n'a pas fait plaisir aux Foulakounda qui ne se mêlent pas des problèmes du forage* » (A.D., cordonnier peul du Fouta)

On trouve, comme souvent, deux versions à Bensane-Pont : « *Le Blanc du projet du forage a exigé que le forage soit au bord de la route pour permettre aux passants (passagers et chauffeurs) de l'utiliser en cas de besoin.* » (M.M., policier communal). « *Ce sont les notables qui ont choisi le lieu pour que le forage soit au milieu des deux côtés du village* » (A.D., cultivateur)

Mais les rivalités entre lignages ne s'expriment pas toujours par l'« *exit option* ».

Elles scandent souvent les files d'attente, où les disputes sont nombreuses

A Kamabi les bagarres sont fréquentes « *les femmes se battent souvent à la pompe entre les mois d'avril et de mai. En ce moment les puits tarissent et les gens deviennent plus nombreux à la pompe.* » A.B., utilisatrice. « *Quand une femme d'une des ethnies insère une autre femme parente il y a conflit surtout entre les Foulakounda (les fondateurs) et les Sarakolé (plus nombreux)* » (D.B., utilisatrice).

En fait, ces conflits « *lignagers* » ou « *ethniques* » recouvrent eux-mêmes souvent des tensions foncières et politiques, dans la mesure où la maîtrise du sol est liée à l'appartenance lignagère, et où les affiliations politiques relèvent d'identifications identitaires.

A Kamabi ou Sareboïdo, sous la colonisation, les premiers occupants Foulakounda étaient du parti BAG, et les nouveaux venus Sarakollés étaient PDG, d'où des conflits violents, reconvertis aujourd'hui sous forme de l'antagonisme entre PUP et UNR, ou PUP et UPR

Parfois cela aboutit à la recherche de solutions originales (par exemple « *une file par ethnie* »...)

A Kamabi, « *les ethnies puisent à tour de rôle au forage : une Sarakolé, une Foulakounda, une Peule et ça recommence* » (M. T., président du forage). « *Le forage a trois entrées, les Sarakolé se mettent en rang à une des portes, les Peuls et les Foulakounda occupent chacun une des deux autres entrées* » (D. B., utilisatrice)

2.2. Le contexte des actions de développement

En ce qui concerne l'intervention des « projets » on a une situation qui n'est pas très différente de celle du Niger (les institutions de développement ayant en général des schémas d'action analogues d'un pays à l'autre), bien que les actions de développement soient très récentes en Guinée. On constate aussi une inégalité entre les villages dans l'accès à la « rente » du développement (ceux « avec projets » et ceux « sans projets » ; ainsi les préfectures de Gaoual et Koundara sont des zones marginalisées et déshéritées par comparaison avec la Guinée Maritime) et la diffusion d'un même type d'ingénierie sociale « participative » (constitutions de « comités » et de « bureaux » élus). La seule différence, notable, est que la plupart des projets interviennent dans le domaine des productions commerciales, et donc à plus grande échelle. Ils soutiennent ainsi de façon privilégiée la constitution de « groupements de producteurs » dans tel ou tel domaine (coton, oignons, maraîchage, foresterie...).

On verra que les groupements jouent parfois un rôle dans la gestion des points d'eau.

2.3. Le contexte de l'approvisionnement villageois en eau

Le contraste est évidemment important avec le Niger, puisqu'on est ici dans une situation d'abondance des ressources en eau (sources, rivières, marigots, puits, eau pluviale), dont la plupart sont considérées comme de bonne qualité par les populations (mais il y a quelques exceptions notables).

« Nous sommes habitués à puiser l'eau de puits. Les eaux de puits sont très propres et ont meilleur goût » (S.B., non utilisatrice du forage de Wadiyatoulaye)

De fait, cela entraîne plusieurs conséquences importantes sur la fréquentation des PMH. La fréquentation est très variable, à la fois selon les forages et selon les saisons. Prenons les exemples extrêmes de Kambèssèouro et de Foulamori.

« Notre première observation du forage de Kambèssèouro eut lieu entre 7h00 et 8h00 du matin. Nous y avons trouvé 5 caleçons lavés et suspendus à la haie. C'était apparemment des slips d'enfants qui s'y étaient lavés la veille. A 7h10 une femme est venue puiser avec une bassine propre mais non couverte. La femme n'était pas chaussée. A 7h37 une autre est venue puiser aussi avec une bassine non ouverte. Elle n'avait pas de chaussures non plus. Aucune autre personne n'y est venue jusqu'à 8h30. Cependant certaines femmes dépassaient le forage pour aller chercher l'eau dans les puits et à la source d'à côté. Nous avons repris l'observation à 12h07 quand nous avons été attirés par des enfants qui y étaient venues pour se laver. Ils étaient 5, 3 garçons et 2 filles. Chacun remplit un seau d'eau et se mit à se laver sur la dalle de la pompe ; puis chacun lava ses vêtements sur la dalle du forage. A 12h52 il n'y avait plus personne. A 12h53 le boulanger qui est à 40 mètres du forage vint puiser l'eau dans deux bidons de 20 litres chacune, ses bidons étaient sales et non couverts. Nous avons de nouveau interrompu les observations après le départ du boulanger à 12h58 » (notes de Campel)

Camara). Précisons que l'eau est salée, mais qu'entre avril et juin le tarissement des puits fait que le forage est malgré tout utilisé pour la boisson.

A Foulamori, plusieurs témoignages expliquent le succès du forage, où l'attente est longue : « *Nous, les forages nous ont apporté le repos. Maintenant nous n'avons plus de souffrance. Nous sommes des reines. Nous avons de l'eau à la devanture de nos cases mêmes sans avoir à franchir une grande distance comme dans le passé (...) Avant, il n'y avait que les deux marigots (Kambooka et Samandiai), deux puits traditionnels (Ley Saré et Foulakolon) et une source (Saraa). Nous partions à Foulakolon et à Saraa pour avoir le l'eau potable. Pour s'y rendre, nous quittions au premier cri de coq (pour celles qui osaient). Foulakolon est à 2 km et Saraa à près d'un kilomètre et quelques du village. Nous rencontrions des animaux sauvages en route qui nous faisaient peur. Quand on sortait au petit matin (subaka), nous ne revenions qu'à 10h (walluha) et, parfois, avant notre arrivée à la source, nous trouvions que les premières avaient puisé toute l'eau et nous étions obligées d'attendre à côté jusqu'au retour de l'eau dans la source. A notre retour à la maison, certaines parmi nous étaient frappées et chassées par leur mari. Il y a eu des divorces à cause de cela. Les maris n'avaient pas confiance que leurs femmes étaient à la recherche de l'eau » (M.N., utilisatrice). « *Il y a eu des femmes qui ont été abandonnées par leurs maris qui disaient que leurs femmes n'étaient pas parties pour puiser l'eau mais chez leurs petits copains* » (B.S., hygiéniste)*

Autrement dit, un forage n'en vaut pas un autre, et l'on trouve dans notre échantillon aussi bien des forages très peu utilisés comme Kambèssèouro, Mangata II et Wadiyatoulaye (chaque fois en raison du goût de l'eau) que des forages particulièrement fréquentés, Foulamori étant alors en tête de liste.

La fréquentation des forages semble à cet égard répondre aux mêmes rationalités qu'au Niger, dans un contexte tout autre : le forage n'est vraiment intéressant que s'il apporte un avantage significatif pour les femmes (économie de temps et moindre pénibilité), ce qui est loin d'être toujours le cas. Quand les points d'eau naturels sont éloignés et les puits traditionnels sont taris ou même font défaut, le forage devient alors, comme à Foulamori, une véritable amélioration de la condition féminine. S'il y a d'autres ressources en eau plus proches ou plus commodes (sources, rivières) il n'y a guère de raison de le fréquenter (car le pompage à pied est pénible, et les files d'attente découragent les utilisatrices). Sauf bien sûr pour des motifs sanitaires ou gustatifs. Mais la clarté des sources, des rivières et parfois des puits, et leur bon goût, sont loin de donner sur ce plan un avantage comparatif garanti au forage (surtout quand l'eau de ce dernier est ferrugineuse ou natronnée).

A Ounounde (Boffa) l'eau du forage est utilisée pour laver le linge, elle est bouillie pour la préparation culinaire.

« *Les eaux du forage n'ont pas bon goût. Les gens comme moi ne les boivent pas mais ces forages sont très utiles pour laver les habits* » (A.K.D., doyen des Peul à Wadiyatoulaye)

« *L'eau des puits traditionnels a plus de goût, l'eau du forage plus de santé* » (M.K., guérisseur à Wadiyatoulaye)

En fait, les femmes les plus proches sont partout les plus concernées par un forage (dont, inversement, il serait absurde de penser qu'il intéresse d'égale façon toute une

« communauté », quartier ou village), mais elles en dépendent rarement exclusivement, ni même majoritairement.

« Le forage qui fonctionne ne suffit pas à tout le monde. Les plus proches des forages utilisent les forages. Les autres utilisent les puits. Quand les puits tarissent, tout le monde va au forage, avant les pluies qui vont remplir les puits et créer des ruissellements. Quand les gens déménagent aux champs, ils ne vivent que des eaux de ruissellement » (A.O.B., adjoint au président du district, Wadiyatoulaye).

Jouer sur des eaux de plusieurs origines est une stratégie commune. Il peut s'agir d'une complémentarité des usages comme d'une complémentarité saisonnière, elle-même variable selon les régions. Il existe en effet une différence importante entre la Guinée maritime où la sécheresse est inconnue, et les régions plus au Nord, où, pendant environ deux mois (avril-mai), les forages permettent d'opérer une sorte de « soudure » (beaucoup de puits et sources étant alors taris).

« Nous utilisons beaucoup plus nos puits. Chaque famille presque a un puits. Quand les puits tarissent nous utilisons la pompe et l'eau des marigots » (S.D., doyen peul de Sambaïlo)

Inversement, la saison des pluies permettant d'utiliser les eaux de ruissellement rend souvent superflue pendant plusieurs mois l'eau du forage. Si les maisons ont des toits en tôle (Guinée maritime) les eaux de pluies sont recueillies à partir des toitures. Sinon, les agriculteurs s'approvisionnent avec les petites rigoles formées par les pluies (en particulier lorsqu'ils migrent dans des paillotes édifiées aux bords des champs, des semailles aux moissons).

«A l'hivernage, on récolte l'eau des gouttières pour mettre dans les canaris (et boire). L'eau est propre, car quand la pluie tombe deux, trois fois sur les tôles, elles sont propres. On lave les gouttières, on enlève les saletés » (A.S., Friguiagbe)

« Quand nous sommes au champ, c'est l'eau de ruissellement et de pluie que nous filtrons pour la boisson » (K.D., hygiéniste du forage 1 de Wadiyatoulaye)

Parfois aussi, les diverses ressources sont utilisées parallèlement, chacune ayant un usage précis.

A Friguiagbe-Montée, certaines familles ne fréquentent le forage que pour la boisson, la cuisine ou pour fabriquer des bonbons glacés ou des sachets d'eau glacée destinés à la vente. Pour la vaisselle, elles se rendent à une source proche (laquelle fournit aussi de l'eau potable à des familles ne fréquentant pas le forage). Enfin, pour laver le linge et se laver, on va plus loin, à la rivière.

La gestion des points d'eau traditionnels

Cette diversité des usages est parfois (ou était) gérée par quelques normes locales contraignantes, les normes diffusées par les services officiels (SNAPE, agents de santé) relativement aux forages venant alors se surajouter à des normes préexistantes

« Chaque matin, je venais laver proprement autour du puits traditionnel, j'exigeais que les utilisateurs ne portent pas de chaussures sur le puits, je criais, je chassais les enfants, tout cela pour que nous ayons une eau propre » (S.D., hygiéniste du forage du camp de Foulamori)

En ce qui concerne les rivières et marigots, des emplacements sont réservés en amont pour puiser l'eau de boisson, et d'autres, en aval, pour la toilette des femmes, pour la toilette des hommes, et enfin pour laver le linge et la vaisselle (quoique parfois la vaisselle ne doit pas être faite à la rivière : *« Les génies des eaux n'aiment pas les marmites »*, R.D., trésorière du C.P.E. du forage 3 de Kamabi).

Une femme de Mangata explique : *« Nous veillons beaucoup à la propreté de ce marigot. Les hommes défrichent les alentours, nous enlevons les feuilles mortes qui tombent dans l'eau. Il est interdit de se laver ou de laver les habits dans le lit du marigot, on ne fait pas descendre les chaussures et quand les pieds sont sales on ne doit pas les plonger dans l'eau. Pour tout usage de l'eau, on doit s'éloigner du lit du marigot »*. *« Dans les marigots, il y a un endroit où on prend l'eau pour les travaux ménagers, un endroit pour laver et se laver »*. Avant les forages, la population de Mangata creusait des fosses (tigi en soso) pour avoir de l'eau. A la saison sèche ces fosses étaient récurées : *« Il était interdit de laver ou de se laver à côté de la fosse. Si tu ne participes pas aux travaux de nettoyage, tu ne puises pas l'eau. Et si par malheur tu provoques la bagarre, tu seras humiliée devant tout le village. »* (A.S., utilisateur). Toujours à Mangata, au marigot Goulikhoure, les sanctions prévues sont le fouet pour les enfants et la honte pour les adultes. *« Tout le monde va crier sur toi et tu auras honte »*.

L'aménagement des emplacements pour les différentes utilisations de l'eau est respecté à Moryadi Soussou, qui ne dispose pas d'un forage, et où les usages divers se répartissent à partir de la source et le long du marigot qui en est issu. Il s'agirait d'une réglementation ancienne édictée par le chef de village Alkhaly Salifou Camara au temps de la colonisation et réactualisée par l'imam. Des coups de fouets auraient été administrés il y a quelques années à des jeunes contrevenants.

Cependant, certaines de ces normes semblent de moins en moins bien appliquées. Ainsi les gardes forestiers seraient impuissants à éviter le déboisement aux abords des cours d'eau, autrefois interdit. Les sources se dégraderaient. Les sanctions ne seraient plus mises en oeuvre.

« On interdisait de déboiser le long des cours d'eau. Il était interdit de mettre la mousse de savon dans les eaux de rivières ou de marigots. Maintenant que ces principes sont violés, tous les cours d'eau ont tari » (S.B., président de la C.R.D. de Kamabi)

« L'eau des marigots n'est plus bonne, elle est sale et polluée. Des habitations et des fermes d'élevage ont été construites un peu partout aux abords des sources et au bord de ces marigots. Avant ils étaient protégés mais actuellement il n'y a aucun contrôle, chacun fait ce qu'il lui plaît » (S.K., notable de Firigiyadi)

Même les sources aménagées par le SNAPE ne sont pas toujours bien entretenues

« A Dara, quartier de Télimélé, le 15 mars 2000 en fin d'après-midi, la source est très fréquentée, par les fillettes et les jeunes filles. Elle est utilisée pour tous les usages : vaisselle, linge, eau potable. Le marigot qui se forme avec l'écoulement de l'eau n'est pas entretenu, l'eau stagne. L'homme qui assure l'entretien une fois par mois est malade. Les femmes auraient, paraît-il, 5 000 francs d'amende à payer si on les surprenait à laver le linge à cet endroit. Mais personne ne contrôle » (notes de Y. Diallo).

3. Le paiement de l'eau

De façon générale, le paiement de l'eau au volume (ici plutôt au bidon) est beaucoup moins habituel qu'au Niger, sauf en Guinée maritime. La plupart des comités de gestion n'y ont pas recours, ce qui signifie que les cotisations l'emportent.

Sur 35 comités de gestion enquêtés, 15 vendent l'eau au seau, et 20 ont recours à des cotisations (dont 13 font des cotisations « à la panne »)

Mais il faut bien s'assurer de distinguer entre les forages en Guinée maritime des préfectures de Coyah et Dubreka, touchés par la phase 4 du projet AFD qui fait de la vente de l'eau une conditionnalité (ou ceux de Kindia, où l'on en a entendu parler), et les forages plus au Nord, qui spontanément préfèrent la cotisation. Les 20 comités de gestion des préfectures de Gaoual et Koundara où nous avons enquêtés font des cotisations (seuls les 2 comités des villages de Sambailo et Sareboïdo qui ont des mini-AEP vendent l'eau). Inversement les 8 comités de gestion des 6 villages des préfectures de Coyah et Dubreka font la vente au volume, ainsi que 5 comités sur 6 des 3 villages de la préfecture de Kindia.

La cotisation à la panne

C'est donc le système le plus pratiqué (hors phase 4), sans doute parce qu'il est à la fois le plus simple et le moins exigeant financièrement : l'eau est gratuite, et quand la pompe tombe en panne, on tente de trouver les fonds nécessaires.

« Nous payons 500 francs par personne et par panne, l'homme et la femme. Nous obtenons l'argent par la vente de produits agricoles, de poulets, de petits ruminants au marché » (M.A.D., instituteur à la retraite de Madina Badiar)

A Foulamori les hommes et les femmes cotisent. Le montant varie en fonction du prix de la pièce à acheter.

Le choix de cette solution se comprend certes dans le contexte de la pluralité des ressources en eau (qui rend la vente de l'eau plus difficile à faire passer) et de la faiblesse des ressources économiques, invoquée par beaucoup

« Il est difficile d'avoir de l'argent. Nous ne sommes ni commerçants, ni fonctionnaires. Nous ne gagnons l'argent qu'à la période de la moisson » (le président du CPE du forage 2 de Wadiyatoulaye).

En retour, l'absence de caisse, et donc d'enjeu économique autour du point d'eau, explique sans doute le peu d'intérêt que de nombreux notables accordent aux PMH dans divers villages.

Mais la cotisation à la panne est une solution « de facilité » tout à fait rationnelle, au sens où elle minimise les problèmes d'organisation, de gestion et de caisse (et donc les accusations de détournement). Cependant, à ses débuts, elle n'allait pas de soi, car, comme au Niger, le forage apparaissait comme l'affaire de l'Etat.

« Ni la population, ni nous, les responsables, n'avions exprimé auparavant le besoin (d'un forage)... Quand la pompe est tombée pour la première fois en panne, nous avons demandé une cotisation que la population a refusée. Elle disait que c'est l'Etat qui a fait la pompe et c'est à lui de la réparer » (secrétaire du comité de Mangata II)

Le problème le plus évident avec ce type de cotisation est que la pompe reste en panne pendant que l'on tente de recouvrer les cotisations : tout retard de paiement entraîne un retard de dépannage. Or sortir d'un coup une certaine somme d'argent imprévue est difficile pour certaines familles.

« La cotisation à la panne n'est pas bonne pour le pauvre. En situation de panne tout devient urgent. Le pauvre ne peut pas payer dans l'urgence. » (l'imam à Sareboïdo)

A Kakoni (forage 4), *« les habitants préfèrent se cacher si on leur parle de cotisations »* (le président du comité)

En fait l'efficacité de la cotisation à la panne est fonction à la fois : (a) de l'importance du service fourni aux femmes par le forage comparativement aux autres ressources en eau ; et (b) de la capacité de mobilisation des responsables lignagers ou villageois.

Le cas d'efficacité maximum a été rencontré à Moriya Foula, avec un forage ayant un réel avantage comparatif pour les femmes, et un groupe social minoritaire, solidaire et attaché à l'autorité des aînés (peuls en milieu soussou)

Mécénat et groupements

Bien sûr une variante de la cotisation à la panne est de bénéficier de l'aide d'un mécène local. Ceux-ci nous ont paru cependant moins impliqués qu'au Niger dans l'hydraulique villageoise.

Sur 21 villages, 10 ont connu l'intervention de cadres originaires pour la construction d'infrastructures (en 7 occasions il s'agissait d'écoles, en 5 de mosquées, en 4 de centres de santé, en 3 de forages).

L'aide des ressortissants, quand il y en a une, se limite le plus souvent à la mise de fonds de départ nécessaire à l'obtention d'un forage.

A Madina Badiar (Koundara) *« les ressortissants nous ont apporté 500.000 FG en vue de l'obtention d'un second forage dont les dossiers ne sont pas agréés pour le moment. »* (le président du district)

Mais il y a une autre ressource économique potentiellement mobilisable : la caisse du groupement cotonnier, quand il y en a. En effet la filière coton, qui s'appuie systématiquement sur des « groupements » de producteurs, génère, on le sait, par le biais du

système des « ristournes » (souvent non redistribuées aux producteurs individuels) une caisse collective (celle du groupement) qui peut fonctionner au profit d'infrastructures collectives. Le groupement joue donc le rôle, selon les métaphores que l'on choisit, soit de « mécène collectif », soit de « budget municipal » (celui-ci est absent en Guinée au niveau villageois : seule la CRD, au niveau supérieur, dispose d'un maigre budget).

A Wadiyatoulaye, le groupement coton aurait financé les avances lors de la mise en place des forages soit 100.000 FG pour chacun des deux forages. Plus tard, « *quand le forage est tombé en panne, nous avons réclamé l'argent aux gens. Mais personne n'avait d'argent. Alors le Thierno (imam) a pris son propre argent et a dépanné la pompe. Nous nous sommes dit que cela ne pouvait pas continuer. Nous nous sommes entendus pour cotiser* » (A.O.B., adjoint du président de district). En fait c'est le groupement coton qui paie pour les pannes, une cotisation complémentaire pouvant être demandée aux villageois si nécessaire.

La cotisation régulière

Parfois les villageois déclarent préférer cotiser avant la panne pour que la réparation ne tarde pas. En fait les essais de cotisation régulière ne sont pas toujours concluants et ont été souvent abandonnés, pour revenir à une cotisation à la panne, et les déclarations concernant l'existence d'une cotisation régulière (conseillée par les agents du SNAPE) ne sont pas toujours fiables. La périodicité est de plus très variable.

« *Ma femme et moi, nous payons tous deux les cotisations à 500 FG par personne et par semaine en saison sèche (vente des récoltes de céréales et de légumes) et 100 FG par personne vers la fin de la saison sèche ; chacun paye 50 FG par mois en saison pluvieuse parce qu'il n'y a pas d'argent en ce moment* » (I.S.S., Kambèssèouro). Dans le même village, A.D.C. parle plutôt d'une cotisation de 300 FG qui a lieu lors de chaque marché hebdomadaire sur le bénéfice qu'elle retire de la vente des légumes.

A Wadiyatoulaye : « *Nous avons commencé. Nous avons dit que toutes les femmes qui vont au forage devraient payer 100 FG le vendredi. Elles ont commencé et abandonné. Nous leur avons parlé, elles n'ont pas voulu. Nous les avons laissées* » (S.B., trésorier du groupement coton)

A Foulamori, au forage du camp, à la suite du détournement de la caisse, les gens ne veulent pas cotiser. Au forage Dow Saré, « *nous avons fixé des prix de cotisation allant de 50 FG à 200 FG par homme et par femme. Mais cet engagement n'a jamais été tenu. Finalement nous avons adopté une cotisation à la panne seulement* » (K.D., présidente des femmes du secteur)

A Kamabi les villageois sont passés d'une cotisation à la panne à une cotisation régulière après l'expérience de la première panne. « *Dès après la mise en eau nous avons décidé de cotiser, mais certains seulement y participaient. Quand il y a eu une première panne nous y avons investi l'argent qu'on avait eu. L'expérience de cette panne nous a incités à continuer à cotiser et nous y avons impliqué maintenant tout le monde* » (M.D., président du C.P.E., du forage 1). Dans la réalité les cotisations sont plus ou moins régulières : « *Ma femme paie plus régulièrement, moi je paie que de temps en temps, je suis cultivateur éleveur, ma femme vend des condiments pour la sauce* » (M.K.D., trésorier du forage 1). « *Nous payons 100 ou 200 FG de temps en temps. Ce sont les femmes qui paient. C'est moi qui paie dans ma famille. Je vends des gâteaux. Comme ce n'est que 100 ou 200 FG, je n'ai pas besoin de demander à mon mari* » (R.D., trésorière du forage 3).

« *Il y a des forages où on déclare l'existence d'une caisse aux chefs alors que c'est faux. C'est seulement à mon arrivée que les villageois se mettent à collecter par-ci par-là.* » (M.B., artisan-réparateur à Kounsite)

L'un des avantages (social) de la cotisation, qui est certes aussi une faiblesse (économique), est que la sanction contre ceux qui ne payent pas semble difficile, et d'ailleurs non souhaitable. Si la cotisation est censée s'appliquer à tous, en fait elle n'est pas aussi obligatoire qu'il y paraît. Souvent il s'agit plus d'une participation optionnelle que d'un véritable droit d'accès à l'eau. Cette pratique relève donc d'une sorte de morale de la « contribution volontaire autour d'un service public », que l'on retrouve (comme au Niger) à l'œuvre pour les mosquées, et qui donne aux acteurs une certaine marge de manoeuvre :

« La cotisation régulière est meilleure, par ce qu'elle permet de réparer les pannes à temps (...) Je pense qu'on ne doit envisager aucune sanction contre ceux qui ne vont pas payer. Il y a toujours des gens qui paient et qui ne paient pas. Ceux qui paient auront les bénédictions de Dieu en laissant ceux qui ne paient pas puiser » (imam de Wadiyatoulaye)

La cotisation en nature

C'est une variante innovante de la cotisation régulière que nous avons rencontrée dans deux villages, mais chaque fois sous forme de projet, l'un d'initiative locale, l'autre sur suggestion externe.

A Foulamori elle a été proposée par les agents du SNAPE. *« Tous les pères de famille cultivent. Chacun donnera deux mesures, et sa femme une mesure, au moment de la récolte : riz, fonio, sorgho, arachide. Nous mettrons dans des sacs, nous stockerons jusqu'au moment où les prix seront élevés pour revendre » (O.B., artisan-réparateur, président du CPE du forage Madina)*

A Kamabi : *« nous nous sommes entendues entre femmes pour une grande cotisation de denrées à la prochaine moisson. Chaque femme donnera deux kilogrammes de riz, deux mesures de maïs, deux mesures de fonio. Si chaque femme paie et que le tout est vendu au marché, la caisse sera remplie » (F.C., trésorière de CPE du forage 2)*

La vente de l'eau au récipient

La vente de l'eau n'existe donc qu'au sud de notre zone d'enquête, d'abord dans les villages touchés par la phase 4, mais aussi à Kindia (rappelons l'exception de Sareboïdo et Sambailo, au Nord, dotés de mini-AEP, et où l'eau des bornes-fontaines est vendue).

Hors phase 4 (où le paiement de l'eau au volume est une conditionnalité) l'idée a été diffusée par les agents du SNAPE, et reprise par les artisans-réparateurs (dont le paiement est ainsi mieux garanti) et tels ou tels notables.

L'artisan réparateur de Friguiagbe, Fode Soumah, a participé à un séminaire du SNAPE où ce système a été proposé. A son retour il est passé dans les mosquées de la CRD pour proposer ce paiement. L'initiative a été rattachée par les responsables.

A Sareboïdo (mini-AEP) l'accès à l'eau a été gratuit pendant près d'une année. Le passage au paiement s'est imposé à cause du coût des pièces pour les bornes-fontaines et le pompage par énergie solaire. Le prix a d'abord été fixé à deux bidons pour 25 FG, puis un bidon pour 25 FG. Lors de cette augmentation : « *les uns ont continué à venir à la pompe, en achetant, d'autres ont cessé* » (A.K., ancienne fontainière de la borne-fontaine 1)

Le récipient recommandé par le SNAPE et les différentes animations est le bidon de plastique jaune de 20 litres qui se ferme avec un couvercle (ces mêmes bidons utilisés pour le transport du gas-oil). Ce bidon est généralisé en Guinée Maritime mais pas à Gaoual ou Koundara où les femmes ont des bassines en aluminium et toutes sortes de récipients. La norme est de 25 FG soit environ 10 FCFA le bidon de 20 litres ; à Kindia le prix est de 50 FG le bidon de 20 litres (environ 20 FCFA). Il n'existe pas de porteurs d'eau en Guinée, ce sont les femmes et les enfants de chaque concession qui effectuent cette tâche.

Ailleurs, là où elle n'est pas pratiquée, l'hypothèse d'une vente au bidon suscite une grande méfiance, pour des raisons essentiellement économiques.

« *N'étant pas habitué à payer l'eau, une telle mesure va beaucoup m'inquiéter. Nous sommes des villageois ce n'est pas à tout moment que nous avons de l'argent* » (M.T., président du CPE du forage 3 de Kamabi.)

« *Il n'y a que des pauvres ici, si on doit payer par bidon les gens vont abandonner les forages. Nous ne sommes ni commerçants, ni fonctionnaires, nous ne gagnons l'argent qu'à la période de la moisson* » (le président du CPE du forage 2 de Wadiyatoulaye)

« *Cela va sérieusement inquiéter les gens si l'autorité impose le paiement de l'eau, les gens iront chercher l'eau aussi loin qu'il faudra pour trouver d'autres sources non payantes* » (le président de district, Kambèssèouro)

Du côté des partisans de la vente au volume, les arguments principaux sont les suivants : (a) la gratuité entraîne trop de disputes voire de bagarres autour de la pompe ; (b) les hygiénistes chargées de l'entretien abandonnent vite ; (c) c'est tout un problème pour recouvrer les cotisations. Or la vente de l'eau non seulement supprime les cotisations, mais aussi constitue une certaine solution pour les deux premiers points, grâce au fontainier

Le fontainier

Le passage à la vente de l'eau, en imposant la présence d'un fontainier, permet un contrôle et une surveillance permanente du point d'eau (ce qui améliorerait nettement l'hygiène et diminuerait les conflits entre femmes dans la queue). Le fontainier (souvent une fontainière) est un personnage désormais central, qui ouvre et ferme le point d'eau et en régule l'accès.

En soso il est appelé *ye mati*, le vendeur d'eau, et en pular, *ponpisse* pompiste, *djon ponpi on*, le propriétaire de la pompe, *gardiyèn ponpi* le gardien de la pompe et aussi *yè yöwö ndiyan ön* le vendeur d'eau. Il habite souvent à proximité du forage.

« J'ouvre la pompe pour les vendeuses de riz dans les bars. Nos moments d'ouverture correspondent aux moments où ces femmes ont une grande affluence de clients qui sont venus acheter du riz au bar. C'est quand je ferme ici entre 11 heures et 15 heures qu'elles sont libres. C'est pourquoi j'ouvre la pompe pour elles. Tout le monde peut accéder à tout moment. Dès qu'il y a un acheteur on peut ouvrir la pompe pour lui » (S.T., fontainier à Sambaïlo)

A Sareboïdo, le fontainier, qui est réparateur et électricien, lors des observations de l'enquêteur, le 1 avril 2000, était parti avec la clef de la borne-fontaine, faire une réparation à Gaoual et personne n'avait accès à la pompe en son absence.

« J'aligne les bidons, si tu as cinq ou dix bidons, tu ne les remplis pas à la fois. Tu remplis un bidon, la seconde personne, un bidon, jusqu'à faire le tour, après on recommence pour le deuxième bidon, jusqu'à ce que chacun ait fini ses bidons. Il n'y a pas de bagarres, ni d'histoires avec cette organisation » (O. S., fontainier à Firigiyadi).

Sa fonction principale est assez contraignante car elle oblige à une présence constante pendant l'ouverture de la pompe pour récupérer l'argent de la vente. En fait, comme au Niger, le fontainier se fait parfois (ou souvent) remplacer, en général par des enfants dépourvus d'autorité.

La fontainière de Friguiagbe-Montée est relayée par sa petite fille. Le fontainier de Sabouya confie sa responsabilité à un garçon de onze ans, fils de son voisin.

A Sambaïlo, un des fontainiers confie la surveillance de la borne-fontaine aux femmes de la famille la plus proche de la station.

Il est vrai que le fontainier lui-même n'est pas toujours écouté :

Ainsi les observations à la borne-fontaine 3 de Sambaïlo, le 21 mars 2000, indiquent que quatre femmes pénétrèrent dans l'enceinte avec leurs chaussures. Le « fontainier » leur demanda de se déchausser, elles refusèrent, se disputèrent avec le fontainier, mais se servirent sans tenir compte de sa réflexion.

La rémunération du fontainier est variable

A Friguiagbe Forègbè le CGPE donne 2 000 FG de temps à la fontainière-hygiéniste pour l'encourager.

Le fontainier de Firigiyadi dit qu'il reçoit des fois le prix de la cola soit 5 000 FG.

A Sareboïdo, les fontainiers percevaient 30 % des recettes. La fontainière Hawa Boiro déclare qu'elle reçoit le prix de la sauce, 3000 ou 4000 FG par mois. L'ancienne fontainière dit qu'elle a touché le prix du savon, 10 000 FG en un an.

Les exonérations

Le fontainier peut faire preuve d'une certaine souplesse, ou fermer les yeux dans certains cas surtout s'il s'agit de parents, d'amis ou de personnes jouissant d'une autorité dans le village.

Ainsi à Friguiagbe Forègbe la norme est de 50 FG le bidon de 20 litres mais selon la relation entretenue avec la fontainière le prix est parfois de 50 FG quel que soit le nombre de bidons.

« La femme préposée au point d'eau, si tu dis aujourd'hui je n'ai rien, elle peut te satisfaire. Elle « arrange » beaucoup, elle est bien » (O.D. Friguiagbe-Montée).

Le « vendeur d'eau » de Mangata ne fait pas payer les pauvres : « Il y a certains qui viennent des fois je leur laisse prendre gratuitement l'eau parce que nous n'avons pas toujours les mêmes moyens » (C-M-12)

Outre les exonérations ou réductions « personnelles » liées au comportement du fontainier, divers arrangements publics sont mis en place ici ou là, qui, de façon très variable selon les villages, dispensent de paiement selon les statuts (fonctionnaires, personnes âgées, indigents, étrangers, écoliers, personnels de santé, malades, femmes en couches, membres du comité), les périodes (saison des pluies, carême, vendredi) ou les événements (mariages, baptêmes, décès, réception d'étrangers)

A Sambaïlo, l'eau des bornes-fontaines n'est payante que pendant la saison sèche de janvier à juin.

A Moryadi Foula un système est mis en place qui combine un paiement au bidon pour les étrangers au village, fonctionnaires, mineurs (100 FG le bidon que l'on peut faire baisser à 50 FG après négociation), une cotisation régulière pour les habitants de Moryadi Foula, et la gratuité pour les habitants du village voisin (et « donneur de terres » aux nouveaux venus de Moryadi Foula), Moryadi Sousou, qui ne viennent qu'exceptionnellement au moment du carême

A Sareboïdo la sous-préfecture détient une clé de la pompe et se sert à volonté gratuitement.

A Mangata, « *le président du district et moi, l'imam, nous prenons l'eau gratuitement. Il y a certaines personnes qui réagissent. La présidente du comité les calme en leur disant qu'on ne peut pas exiger le prix de l'eau à tout le monde. Il faut qu'il y ait des exceptions... L'eau est gratuite quand il y a un décès ou quand le village reçoit une délégation pour laquelle il faut préparer* ». Nous avons observé que le cheval de l'imam était abreuvé chaque jour à la pompe en priorité avec deux seaux d'eau.

Qui paye ?

Les femmes, plus impliquées dans les activités agricoles et de commerce que dans l'Ouest du Niger, sont plus souvent mises à contribution :

« *L'homme ne paye que quand sa femme n'a pas d'argent. Ce sont les femmes qui travaillent avec l'eau. Nous avons commencé par 500 FG, ensuite 1 000 FG et maintenant 2 000 FG* » (K.D., hygiéniste du forage de Madina Badiar)

« *Ma femme paie plus régulièrement, moi je ne paie que de temps en temps, je suis cultivateur éleveur, ma femme vend des condiments pour la sauce* » (M.K.D. trésorier du forage 1 de Kamabi)

« *Nous payons 100 ou 200 francs de temps en temps. Ce sont les femmes qui payent. C'est moi qui paie dans ma famille. Je vends des gâteaux, comme ce n'est que 100 ou 200 francs je n'ai pas besoin de demander à mon mari.* » (R.D., trésorière du forage 3 de Kamabi)

Cependant parfois les hommes contribuent, soit en même temps que les femmes, soit seuls :

« *Quand le prix de la pièce est élevé, l'homme et la femme doivent payer, sinon les pères de famille payent, cela ne dépasse pas 1 000 FG par père de famille* » (O.B., président du CPE de Dow Saré, Foulamori)

« *Pour la réparation de la première panne, nous les femmes, nous avons participé au paiement en cotisant 100 FG chacune. Mais pour la deuxième panne, ce sont les hommes qui s'en sont occupés* » (S.B., hygiéniste, Sinthian Mody)

A Kamabi « *l'instituteur et les fonctionnaires cotisent de 1.000 à 2.000 FG en cas de panne alors que les autres villageois cotisent en moyenne 400 FG... Des moments, on réclame 500*

FG par personne. Si tu as deux femmes, tu paies 500 FG et 1.000 FG pour les deux femmes, soit 1.500 francs » (M.F., instituteur)

La cotisation régulière à Fandadji est de 100 francs par semaine et par femme. Si, en cas de panne, l'argent obtenu par les femmes n'est pas suffisant pour réparer la pompe, alors les hommes cotisent exceptionnellement

Parfois aussi les hommes, initialement contributeurs, se sont ravisés, et ont obligé les femmes à prendre leur relais :

A Madina Badiar, les hommes versaient la cotisation pour les réparations de la pompe puis ils ont décidé que les femmes, étant plus nombreuses et principales utilisatrices du forage, devaient cotiser entre elles et ils ont cessé de cotiser. Deux groupes de cotisation, composés de femmes, ont été organisés, l'un, à l'est du forage, l'autre, à l'ouest. Le président de district déclare que ce fut lui qui a eu l'initiative de cette organisation. « *C'est 2 000 FG par panne, ma femme paye. Elle fait la culture d'oignons. Les hommes payaient au départ 2 000 FG par personne au moment des pannes. Mais ce sont les femmes qui utilisent plus l'eau et comme elles sont plus nombreuses que les hommes, nous nous sommes dit de laisser les femmes cotiser seules* » (A.K.B., président du CPE de Madina Badiar)

4. Les comités de gestion

Partout des comités (CPE) ont été mis en place à la demande du SNAPE, même là où l'eau n'est pas vendue et où on pratique la cotisation à la panne. En de tels cas, les plus nombreux, les fonctions réelles du comité sont assez réduites. Le comité de gestion a plus d'existence lorsque la cotisation est régulière, et plus encore quand l'eau est vendue au récepteur

Le recrutement des membres

A Wadiyatoulaye les membres ont été choisis par le président du district et le Thierno qui exerce l'autorité morale et religieuse sur les villageois. L'ancienne hygiéniste avait été choisie par son mari, adjoint au président de district et représentant du district au village.

A Sambaïlo les membres du CPE ont été choisis par les fondateurs du village

A Friguiagbe, les membres du lignage dominant sont les membres du CPE.

A Foulamori le président, trésorier, artisan réparateur est chef du quartier : « *Personne n'a refusé de cotiser - dit-il - je suis derrière toi jusqu'au moment où tu paieras* »

A Sinthian Mody, c'est l'imam qui est président du CPE et le trésorier est son jeune frère qui est aussi oncle du chef de secteur dont l'épouse est hygiéniste.

Les membres ont été à peu près partout choisis par les notables du village, anciens des lignages dominants, imams, présidents de CRD, chefs de district ou de secteur, présidentes des femmes, parfois sous-préfets. On remarquera ici que ce qu'on pourrait appeler la « notabilité décisionnelle locale » ne se limite pas aux « aînés de lignages » mais inclut aussi les deux composantes de la bureaucratie moderne rurale, les élus (issus du milieu local et souvent eux-mêmes notables lignagers) et les fonctionnaires (secrétaires de CRD, sous-préfets), qui se saisissent parfois de la question des forages ³⁵.

La CRD de Kounsiteil a une commission de contrôle des forages, présidée par le président de la CRD, composée du secrétaire communautaire et du trésorier, qui sont chargés de sillonner les villages et de vérifier tous les forages et leur gestion (le président de la CRD de Kounsiteil)

« *Le secrétaire communautaire vient vérifier si les forages sont entretenus, s'il y a des clôtures, si les alentours sont déshebrés. Il menace de fermer le forage si ces conditions ne sont pas remplies.* » (I.S.B., Kambèssèouro)

Selon les propos recueillis dans les villages, les présidents et trésoriers auraient été désignés en 8 cas par une réunion organisée avec les agents du SNAPE (les 8 cas sont dans la

³⁵ L'UNICEF finance un projet d'appui à la gestion des points d'eau dans 80 CRD, en impliquant les élus locaux, et en assurant une formation eau-hygiène-santé

zone 4), en 5 cas par les agents du SNAPE ou des forages eux-mêmes, en 10 cas par les présidents de CRD, de district, ou les chefs de secteur, en 12 cas par « les notables ».

Parfois la contestation s'est manifestée lors du choix :

A Kamabi par l'élection la population a voulu contrer la concentration du pouvoir dans une seule famille. « *Le chef secteur a voulu favoriser un de ses frères. L'élection a permis d'élire une autre personne* » (A.D., boulanger à Kamabi)

La légitimité accordée à qui a été l'interlocuteur privilégié du SNAPE, des animateurs ou des équipes de forage, joue aussi

Le président du CPE du forage de Ley-Saré à Foulamori déclare qu'il a été choisi à cause de son courage et son engagement dans les travaux de mise en place des forages : « *Toutes les équipes venues pour ces forages ont été hébergées chez moi. J'ai participé aux travaux de ces équipes en me joignant à eux pour tous les travaux. La population du secteur m'a désigné* »

Mais, comme au Niger, être désigné par des notables n'est pas nécessairement le signe qu'il y ait là pour les acteurs locaux un enjeu symbolique et économique important. Cela peut être aussi dû au fait qu'on considère ces fonctions comme des corvées dont personne ne veut...

A Madina Badiar le conseil de district a choisi les membres du comité de gestion, le président est un grand notable, deuxième imam du village, la trésorière appartient au lignage dominant et son époux est commerçant à Dakar. « *Leur choix a été difficile, commente le représentant du lignage secondaire Niang, parce que les gens ne voulaient pas être membres du comité* ». « *Moi, ma femme a difficilement accepté d'être membre parce qu'elle avait été insultée une fois. Je ne sais pas si elle continue maintenant à être membre ou pas* » (doyen du lignage secondaire Ly)

C'est en effet une position difficile, dans une société d'inter-connaissance, que d'être chargé de faire appliquer des règles et plus encore de mettre en oeuvre des sanctions (interdiction de puiser, amendes, confiscation des chaussures).

« *Personne n'a été sanctionné ici. J'ai pris une fois quelqu'un ici, j'ai déposé ses chaussures chez les chefs et ils l'ont relâchée. Pourquoi vais-je continuer à prendre les chaussures ?* » (hygiéniste, Bensane-Pont)

Un notable de Sinthiourou déclare qu'une amende de 2000 FG avait été envisagée pour les personnes qui accédaient à la pompe avec leurs chaussures. « *Les enfants des Diakanke pompent avec leurs chaussures au forage. Nous n'avons pas pu respecter les consignes* ». « *Pourquoi ?* » demande l'enquêteur. Le notable répond : « *Nous avons trouvé que vouloir les sanctionner, ce serait provoquer des histoires entre leurs parents et nous* »

Si le passage de la gratuité à l'eau payante diminue les conflits entre usagers (vol des bidons, problèmes dans la file d'attente), elle fait naître d'autres conflits entre les usagers et les membres du comité de gestion.

A Mangata, « *une femme nommée A. a insulté le vieux fontainier. Les conseillers, en attendant le jugement, lui ont interdit la pompe. Une autre femme s'est jetée sur la trésorière N.S. dont les habits ont été déchirés. Moi-même, j'ai été victime de N.K. qui m'a insulté à la pompe ici. Une fille du nom de A. s'est aussi jetée sur la présidente du comité. Tous ces conflits ont été réglés par les conseillers* » (le secrétaire du comité)

Le comité n'est pas toujours composé sur la base d'une monopolisation par un groupe. A l'inverse, la recherche d'équilibres ou de neutralités peut être parfois à la base des choix opérés. On a ainsi quelques cas d'équilibres ethniques délibérés :

A Kamabi un équilibre est maintenu dans la composition du CPE entre les différents groupes ethniques du village car le choix des membres peut être l'objet de tensions dans un contexte de rivalités politiques.

Ces tensions existent aussi à Wadiyatoulaye où « *chaque ethnique, Foulakounda et Peuls du Fouta, voudrait que les siens soient au pouvoir, pour toute fonction, y compris comme membre du CPE* » (A.D., réparateur villageois du forage 2)

Dans les deux comités de Sambaïlo et Sareboïdo il y a eu respect d'un équilibre dans la représentation des différents groupes ethniques, par contre les femmes en sont exclues.

L'équilibre peut aussi être recherché entre hommes et femmes. Il est difficile de savoir si une telle stratégie est spontanée, ou s'il faut y voir l'effet des discours des projets et des animateurs. Dans la phase 4 c'est même une conditionnalité ³⁶.

Les femmes

Elles sont en Guinée aussi cantonnées dans les tâches subalternes mais indispensables. Elles sont souvent fontainières et organisent la perception auprès des utilisatrices en cas de cotisation régulière ou de cotisation à la panne (cf. supra).

Elles occupent presque toujours le rôle d'« hygiéniste » (l'hygiéniste faisant parfois fonction de fontainière). Ainsi, les hygiénistes (en soso *tanti fèntènyi*, tantie propreté) doivent assurer la propreté du point d'eau et de ses abords. Elles ont pour tâche de balayer l'enceinte, nettoyer la margelle et la pompe, désherber à la saison des pluies, en recourant pour cela à l'aide des utilisatrices. Certaines s'y emploient, d'autres sont découragées ou renoncent.

« *Les femmes ne viennent pas, je fais un compte-rendu aux notables, j'ai parlé jusqu'à me fatiguer, ils ne prêtent pas attention* » (B.S., hygiéniste à Foulamori).

« *Je m'occupe de l'entretien et de l'hygiène. Nous avons dit au début que les femmes viennent pour le nettoyage mais aucune n'est venue. J'étais obligée de m'en occuper avec F. B., elle est la seule à laver chaque jour, je l'aide rarement* » (F.S., présidente des femmes du secteur de Ley-Saré à Foulamori)

« *Chaque soir, je programme une femme en lui disant que c'est toi qui dois laver et balayer demain matin. Alors le matin, la femme vient me trouver à la pompe, elle travaille comme il faut. Si la femme refuse, alors moi je fais le travail ou bien je désigne une autre, mais ce jour-là, elle et tous les membres de sa famille, personne ne prendra l'eau. C'est comme cela que le Blanc nous a dit* » (l'hygiéniste de Mangata I)

³⁶ Cf. G. Verdeilhan-Cayre « Rapport de suivi : prise en compte du genre et de la santé, phase IV du programme d'hydraulique villageoise du SNAPE en Guinée », AFD, mai 1999, p.2-3 : le projet recommandait que les comités de points d'eau soient composés aux 3/5 de femmes, et, au printemps 1999, sur 71 comités constitués dans le cadre de la phase 4, il y avait 63% de femmes

« Les femmes qui refusent de nettoyer sont les plus nombreuses. Pour puiser, elles viennent, pour nettoyer, elles ne viennent pas. Elles sont trop orgueilleuses pour venir laver parce qu'elles sont femme d'un patron, femme d'un fonctionnaire. Les femmes vendeuses ne s'occupent que de leurs marchandises dès le matin, elles sortent pour le marché » (S.D., hygiéniste du forage du camp de Foulamori)

Parfois, quand il en existe localement les conditions sociales, l'entretien est assuré par une mobilisation collective des femmes, qui peut être le fait de l'hygiéniste, d'une femme influente, ou des notables .

« Nous avons quatre groupes. Chaque groupe est composé de trois femmes. Si, dans un foyer, les coépouses sont au nombre de trois, elles forment un groupe. Si elles sont deux et qu'il y ait une femme du jeune frère du mari, elles aussi constituent un groupe de lavage. Si un groupe lave aujourd'hui, demain nous ajournons et après-demain, c'est un autre groupe. C'est comme cela que nous faisons jusqu'à atteindre les quatre groupes » (une utilisatrice, Fandadji)

A Sabouya, *« les hommes surveillent, les femmes nettoient. Le trésorier (adjoint au chef secteur) donne l'ordre aux femmes de nettoyer. Les enfants apportent chaque mois des graviers. Il faut nettoyer l'intérieur. Pendant la saison des pluies il y a beaucoup d'herbes à enlever. Chaque deux jours la margelle est nettoyée » (T. C.). « La margelle est nettoyée tous les deux jours. Le trésorier met la main sur une femme ou un groupe de femme ou lui-même travaille. Il faut désherber à l'hivernage, balayer les feuilles de manguier » (F. D.).*

« Le travail des femmes est plus important que celui des hommes. Elles s'occupent de la propreté de l'enceinte du forage, elles sont là-bas tous les jours. Elles balaient l'enceinte et lavent la pompe. Ce sont les deux femmes (du comité de gestion du point d'eau) qui mobilisent les autres femmes pour nettoyer ou désherber aux alentours » (M.T., président du CPE du forage 3 de Kamabi)

A Sareboïdo les femmes sont mobilisées pour rendre les lieux propres lorsqu'il doit y avoir une visite technique : *« Chaque fois qu'ils viennent, on nous appelle afin que nous nettoyions d'abord les alentours » (F.D., utilisatrice)*

Les femmes remettent l'argent à un homme, mari, fils, trésorier ou président du comité du point d'eau. Lorsqu'elles sont membres du comité de gestion du point d'eau, elles ignorent le montant en caisse. Lorsqu'elles sont trésorières, c'est que le comité du point d'eau n'a pas de caisse à proprement parler et qu'il n'y a pas beaucoup d'argent à garder.

« Les femmes payent l'eau, mais l'argent est la propriété exclusive des hommes, c'est eux qui se lèvent pour aller chercher l'artisan-réparateur » (T.C., belle-sœur du chef secteur de Sabouya, et membre du comité de gestion du point d'eau). « Les vieux se réunissent, les femmes ne sont pas impliquées, on implique les femmes pour une réception mais pas pour la gestion correcte de l'eau » (M.B., présidente des femmes de Sabouya)

A Sambailo et Sareboïdo (mini-AEP avec recettes plus importantes) les femmes sont hygiénistes, fontainières, mais ne font pas partie du comité de gestion qui coiffe les quatre stations de bornes-fontaines.

En zone 4, 7 comités sur 8 ont une femme comme présidente, ailleurs c'est le cas de 1 comité sur 32 (mais 8 femmes y sont trésorières). Les rares femmes qui ont ces responsabilités appartiennent souvent aux lignages dominants, ou sont promues à partir de tâches subalternes.

C'est le cas avec les trésorières de Madina Badiar. A Firigiyadi la présidente du Comité de gestion du forage est l'épouse du vice-président du comité de district.

Dans les comités de gestion de la phase 4, à dominante féminine, les présidentes ou les trésorières sont parfois les anciennes fontainières ou hygiénistes (comme à Mangata ou à Yelimengiya). La présidente de Mangata II joue le rôle de fontainière.

Les fonctions dans les comités

C'est l'ensemble fontainier-président-trésorier qui est l'épine dorsale de la gestion du comité.

Le fontainier remet périodiquement l'argent au trésorier (appelé en soso, *kobiri ragatè* celui qui conserve l'argent, *halfintèdhö kaidi on*, celui à qui on confie l'argent, *halfinadhö nboudhi on* celui à qui l'argent est confié), jouant donc le rôle de caissier, qui le garde chez lui ou le dépose beaucoup plus rarement à la banque. Il devrait noter les recettes et les dépenses dans un cahier. Le président est censé contrôler ces opérations, et prendre les décisions relatives à la maintenance.

Deux innovations locales ont été constatées : A Wadiyatoulaye la caisse du point d'eau est confondue avec celle du groupement coton. A Madina Badiar, il existe deux caisses, une par groupe de cotisation.

« Au départ c'était les hommes qui se mobilisaient pour cotiser à chaque panne. Cela ne pouvait pas marcher. Finalement, comme le forage est placé au milieu du village, nous avons dit aux femmes du côté est de former un groupe de cotisation, aux femmes du côté ouest de former aussi un groupe de cotisation. Ainsi il y a deux caisses pour le même forage. C'est ce qui est actuellement en cours » (M.D.D., président du district.)

Le comité type en Guinée se composait de 3 personnes en phase 1 et 2. La phase 3 l'a fait passer à 7 personnes. La fonction de secrétaire est censée revenir à un lettré, distinct du trésorier, mais tenant le cahier de comptes. Parfois, en cas de mini-AEP (Sambaïlo et Sareboïdo), la structure inclut de surcroît un « directeur technique » et le trésorier devient « comptable », tous deux étant rémunérés. En zone de phase 4, le comité comprend désormais 5 membres ³⁷ (président – appelé aussi par le projet « chef d'exploitation » -, secrétaire, trésorier, hygiéniste et mécanicien), auxquels il faut ajouter les membres de la Commission Villageois de Contrôle, nommés localement en français conseillers, surveillants ou assistants (en soso, ils sont appelés *ta forie*, les vieux du villages, les anciens), mais qui ne sont pas toujours distingués par les populations du comité proprement dit. Cet alourdissement des comités peut sembler démesuré par rapport à l'enjeu, et traduit plus une certaine vision des

³⁷ Les membres des comités de gestion mis en place dans la phase 4 du projet ont suivi un stage de trois jours au cours duquel chacun s'est vu préciser sa fonction. La phase 4 considère que le fontainier doit être salarié (sur la base d'un pourcentage des recettes), et donc ne peut figurer dans le comité de gestion

organismes d'intervention qu'une dynamique locale. Cette bureaucratisation est cependant adoptée par les villageois, mais cela ne signifie pas qu'elle soit fonctionnelle.

A Kakoni 3 un comité de gestion a été constitué en présence de l'enquêteur (un effet de sa présence ?). Il comporte 10 membres, 5 hommes et 5 femmes, chaque poste étant « doublé » (un homme, une femme : un président et une présidente, un trésorier et une trésorière, un fontainier et une fontainière, un surveillant et une surveillante, un assistant et une assistante)

A Kakoni 1 les membres du comité ignorent eux-mêmes leurs fonctions respectives....

Comme au Niger il est prévu des aide-réparateurs villageois, même si c'est l'artisan-réparateur « professionnel » itinérant qui est le seul « technicien ». Souvent cette fonction ne signifie pas grand chose. Dans la phase 4, l'aide-réparateur villageois est appelé « mécanicien ».

A Mangata I une femme exerce cette fonction : « *Chaque matin, une fois que le travail de nettoyage est fait, je viens contrôler les différentes parties de la pédale puisque mon travail ne se limite qu'à cela. Je vérifie, je nettoie le piston, le segment, les écrous et la bague de guidage. S'il n'y a pas de panne à ces niveaux, je remet encore la pédale, je vérifie si elle fonctionne bien. C'est après mon travail que le « vendeur d'eau » commence le sien* »

A Wadiyatoulaye le président et l'aide-réparateur sont en conflit, car c'est le président qui démonte la pédale

Quant aux artisans-réparateurs, ils jouent souvent un rôle indirect important dans les comités de gestion, parfois influençant les notables, parfois les évinçant même des décisions. Ils se présentent volontiers comme des agents du SNAPE ou sont perçus comme tels. On leur reproche ici ou là de ne pas venir ou de se faire payer alors qu'ils ne sont pas intervenus.

Toujours dans la phase 4, rappelons qu'une structure supplémentaire de « contrôle » est mise en place (Commission Villageoise de Contrôle) au nom d'une recherche de neutralisation des chefs de lignages (en leur confiant un rôle officiel de contrôle extérieur aux comités de gestion, on éviterait qu'ils mettent directement la main sur ces derniers). Mais les effets pervers prévisibles d'une telle construction ne manquent pas, vu la capacité des acteurs locaux à tirer parti des montages institutionnels pour développer leurs propres stratégies. Plus les édifices bureaucratiques sont complexes, plus les marges de manœuvres deviennent grandes... (on voit ici que la recherche de voies « participatives » peut paradoxalement aboutir à un renforcement du dispositif bureaucratique local et au détournement des intentions louables des concepteurs) ³⁸

Il est par ailleurs frappant de remarquer que cette institutionnalisation du rôle des chefs de lignage (dont l'influence quotidienne est en fait plus de l'ordre du diffus que de

l'ordre du formel) ne concerne qu'une partie de la « notabilité décisionnelle locale » : curieusement, l'instance élue par excellence du milieu rural, la CRD (ainsi que les fonctionnaires qui l'appuient ou la contrôlent), est ignorée dans ce schéma ³⁹.

Les fonctions réelles

Comme au Niger, on assiste à un glissement des fonctions, les fonctions réelles ne correspondant pas toujours aux fonctions officielles.

A Wadiyatoulaye (et aussi à Kambèssèouro) la caisse du forage est tenue par le trésorier du groupement coton qui n'est pas membre du CPE. Dans le même village, l'artisan villageois joue le rôle de surveillant : « *Je loge à côté du forage, je joue le rôle de surveillant. Je chasse à longueur de journée les enfants qui ne cessent de venir salir la pompe* »

A Friguiagbe Forègbe dans Kindia la fontainière est aussi hygiéniste, c'est aussi le cas aux bornes-fontaines de Sambaïlo et Sareboïdo.

A Sabouya dans Kindia l'adjoint au chef secteur est fontainier et trésorier.

On constate un assez grand nombre de cas de « cumul », en particulier président-trésorier (10 cas, tous hors de la zone de la phase 4). Par ailleurs la nomination d'un imam comme président n'est pas rare (5 cas) : sa signification varie selon la réputation locale de l'intéressé. Parfois l'imam est une véritable autorité morale dont le choix garantit une certaine équité (cf. Fandadji), parfois c'est simplement un notable parmi d'autres pris dans le jeu des factions locales (cf. Sinthiourou).

Il n'est pas rare que « ceux qui s'occupent du forage », à savoir le comité « réel », se réduisent à deux, voire une, personnes :

A Wadiyatoulaye, au forage 1, deux personnes s'occupent du forage : le président (qui est aussi l'artisan-réparateur villageois), et une femme hygiéniste

F. S. à Foulamori n'a aucune fonction officielle, mais c'est elle qui surveille le site et aide l'hygiéniste. Elle dit que c'est elle qui « dirige » la pompe.

En fait, là où la vente de l'eau se pratique depuis un certain temps, mais sans contrôle rapproché de l'animation (Kindia), la tendance est nettement à l'accaparement du point d'eau par un petit groupe bénéficiant du soutien ou de la bienveillance des notables lignagers, voire composé des « aînés-riverains », qui surveillent de près le forage, avec un discours public très au point sur l'intérêt du forage pour la communauté, le bon fonctionnement du comité de gestion, et l'utilité de l'eau pour la santé (cf. infra), et une pratique de gestion beaucoup plus obscure et factionnelle, qui ne rend aucun compte aux utilisateurs.

³⁸ Cf. également G. Verdeilhan-Cayre, p. 5-6, qui émet diverses réserves, sur l'opportunité de réhabiliter les lignages, sur les possibilités de collusion entre la CVC et le comité de point d'eau, et sur les risques d'exclusion

Dans tous les forages de Kindia enquêtés, à savoir les 5 forages de Friguiagbe, le forage de Sabouya et celui de Moriya Foula, cet accaparement de fait nous semble vérifié

Plus généralement, il est intéressant de noter que la majorité des villageois ne connaissent ni la composition du comité, ni les titres de ses membres, et l'on se contente d'identifier ceux qui « s'occupent du puits ».

Les populations de Koundara ne distinguent généralement pas les différentes fonctions et désignent indifféremment les différents membres du comité par des expressions comme *halfinabhè boili*, « les gens auxquels les puits sont confiés », *kipponbhè ndiyandhan* « ceux qui s'occupent de l'eau », *kolon gna mogolou* « les responsables du puits » (le même mot désigne en pulaar puits et forage, les forages étant les puits creusés par l'Etat).

A Sabouya F.D.D., utilisatrice qui habite à côté du forage, dit qu'elle ne connaît pas les membres du comité, elle ne connaît que le responsable de la pompe (fontainier-trésorier)

Le bénévolat

Nulle part les membres du comité ne sont rémunérés officiellement (à l'exception des fontainiers, cf. supra). Ce principe affirmé du bénévolat est justifié par « l'intérêt du village », mais semble plus résulter d'une conditionnalité des projets que d'un consensus local.

En fait, comme au Niger, la notion de « bien public » ou de « bien villageois » reste floue, et ne veut pas dire nécessairement « désintéressement » comme le supposent les projets.

« Nous avons installé le comité. Il travaille pour nous. Donc, même s'il détourne l'argent, le peu qui sera présent, c'est pour la population »

En fait l'architecture de gestion mise en place (l'ingénierie sociale à base de participation des populations) suppose une sorte de « militantisme associatif » qui ne motive pas tout le monde, loin de là.

«... Quand on parle de réunions pour le forage, elles ne viennent pas. Dès que nous parlons du forage, elles sabotent. Mais dès qu'il s'agit de réunions pour l'argent, elles viennent toutes, et puis à l'heure indiquée » (une utilisatrice de Kakoni).

« Chez les femmes il y a une jalousie. Elles disent : 'ah, le forage est proche de chez elle, elle n'a qu'à s'en occuper si elle veut'. Alors qu'elles oublient que le forage est un avantage pour toute la population » (M.M., cultivateur, Bensané Pont)

L'hygiéniste de Wadiyatoulaye a quitté sa fonction car, dit-elle, « je ne gagnais rien ».

Le sens de l'appartenance à un comité de gestion est donc très variable. Si parfois il peut s'agir de « dévouement à l'intérêt commun », parfois aussi on y verra une « corvée », dont on se plaint qu'elle ne soit pas rémunérée, parfois un ticket d'accès à des ressources (si les fonds recueillis sont devenus un enjeu), parfois une formalité dépourvue de tout contenu.

A Kakoni les membres du comité de gestion du forage 1 ne font plus rien. La raison viendrait de ce que lors d'un séminaire organisé par le SNAPE à Kakoni, les membres du comité étant absents, d'autres personnes sont parties assister au séminaire à leur place, et chacun a reçu 5 000 FG (per-diem donné à tous les participants au séminaire). Quand les membres du comité ont appris l'existence de cette gratification dont ils n'avaient pas bénéficié, ils ont abandonné leur fonction sans autre explication.

5. La gestion des fonds

L'opacité

Comme au Niger l'opacité règne. Nos interlocuteurs parlent de « caisse condamnée », d' « argent oublié ». Les cahiers de compte ne sont en général pas tenus, l'argent disponible n'est pas connu, les sommes déclarées sont fantaisistes. Il existe une sorte de privatisation du système où seulement une ou deux personnes sont au courant du montant en caisse.

« A la mosquée personne ne parle de la pompe » F.D. (à Friguiagbe) poursuit en disant qu'on ne l'a jamais informé du montant en caisse. Il n'y a pas eu de sensibilisation pour le passage de la gratuité à la cotisation. Le chef secteur a simplement donné l'information : « Nous n'avons pas pu contester, il est difficile de contredire le chef, ce que dit le chef n'est pas contesté »

A Friguiagbe la caisse est gérée par le trésorier, chef secteur, qui est le seul à en connaître le montant il déclare le 1/03/2000 qu'il a 50 000 FG. La « fontainière hygiéniste » lui remet chaque jour l'argent récolté et elle ignore le montant en caisse.

A Sabouya le fontainier trésorier récolte l'argent qu'il garde pendant un mois, il le verse au président du CPE qui à son tour le remet au chef secteur.

De ce fait certains voudraient un contrôle accru :

« Pour moi, il faudrait un bureau de contrôle qui doit passer chaque 3 mois pour une vérification, il faut que le comité de gestion sache qu'il sera inspecté chaque fois. Il faut que les villageois acceptent la cotisation comme un impôt » (agent du Parc national, Bensané Pont)

Là où la phase 4 intervient, avec un soutien actif du BURGEAP et du SNAPE, ce contrôle existe, les cahiers de compte sont tenus (cependant nous avons relevé diverses obscurités et une certaine incertitude sur les sommes exactes en caisse), mais dans le cadre d'un système relativement compliqué, avec un contrôle mutuel qui implique 3 personnes, pour une recette qui tourne autour de 10.000 FG par mois :

« L'argent de la vente journalière est gardé dans une caisse condamnée dont la clé est détenue par la présidente. Avant j'avais un sac comme portent les élèves, l'expert est venu me dire de changer cela. Je fais le versement une fois chaque deux semaines. A la fin de la deuxième semaine, je prends la caisse et je vais chez le secrétaire. Nous partons ensemble chez la présidente du CG elle ouvre la caisse et nous comptons l'argent. Après nous nous rendons chez la trésorière qui compte à son tour. Elle enregistre dans son cahier de gestion et nous aussi nous enregistrons le dit montant dans notre cahier. Elle signe et nous signons » (le fontainier de Firigiyadi).

« Chaque jour, après la vente, j'appelle le secrétaire, nous allons chez la présidente et nous comptons l'argent. Après, nous nous rendons chez la trésorière qui compte aussi en notre présence. Enfin le secrétaire mentionne le montant dans le cahier, la trésorière signe et met l'argent dans la caisse » (le fontainier de Mangata 1)

Une procédure aussi complexe est-elle viable à long terme, une fois que l'animation – actuellement intensive – se sera relâchée ou aura plié bagage ?

Le contrôle des sommes en caisse produit parfois des résultats inattendus :

On nous a raconté comment, à Kakoni, la venue annoncée du secrétaire communautaire a provoqué une cotisation d'urgence afin de lui présenter un fonds de caisse en fait jusque là inexistant.

Un autre problème sur la question de la transparence est l'existence de « belles histoires » dont nous n'avons pu vérifier la réalité.

A Firigiyadi, les deux conseillers de la pompe dont le muezzin qui est fontainier informeraient les responsables. Ces derniers informeraient à leur tour les imams, les notables et l'ensemble des populations durant la prière du vendredi (d'après le vice-président du district de Bentouraya). Par contre la présidente d'une association de femmes déclare : « *Je n'ai pas confiance parce qu'ils ne font jamais de compte-rendu, moi je n'ai jamais entendu que c'est tel montant qu'on a eu, que c'est telle somme qu'on a dépensé, que c'est cela qui reste. Pour cela, je doute un peu* » (N.C.)

« *Nous, les imams, les responsables et les notables nous parvenons à donner toujours des conseils à cette population sur l'importance de cette eau. Nous les imams, c'est ce que nous faisons toujours à la mosquée. Nous les sensibilisons de faire un bon usage de la pompe pour qu'elle ne se gâte pas* » (l'imam-président du comité de Sinthian Mody)

A Fandadji, d'après l'imam, lui aussi président du comité, l'information sur le contenu de la caisse est faite chaque vendredi à la mosquée par lui-même et la trésorière représentante des femmes

De nombreux interlocuteurs considèrent (comme au Niger) que ce qui est important est après tout que la pompe fonctionne et qu'ils puissent en bénéficier. Nous avons souvent eu des réactions de ce type (mais uniquement là où l'eau est vendue au bidon), qui montrent que la réalité du service fourni importe souvent plus que le caractère véritablement « communautaire » et « participatif » de la gestion :

« *Quels que soient les « micmacs » que les gens font avec la caisse, ce n'est pas mon problème. Je paye, j'ai l'eau* » (F.D., Sabouya).

Le dépôt

Les recettes restent le plus souvent sous forme liquide, gardées par le trésorier. Si parfois le trésorier ne garde pas la caisse, ce peut être pour lui éviter diverses « tentations »...

L'artisan-villageois B. K. de Bensane-Pont gardait l'argent de la caisse sans être trésorier. Le trésorier, « *ne pouvant garder de l'argent à son niveau sans qu'il ne l'utilise pour ses besoins propres* », a préféré lui confier l'argent (G-B-1). Mais une inondation a emporté la caisse...

Le chef secteur de Fandadji, artisan villageois, est chargé de la cotisation des femmes sans être trésorier pour le forage 2. La trésorière déclare que l'argent est gardé par le président : « *C'est moi (la trésorière). Mais garder l'argent, c'est difficile, les petits besoins peuvent arriver alors qu'il n'y a pas où prendre si ce n'est pas cet argent. C'est pourquoi j'ai confié au président du CPE. C'est lui qui garde en mon nom.* » (G-Fd-6)

A Kamabi le président garde l'argent et c'est la secrétaire qui tient les papiers comptables. « *Nous avons constaté que le trésorier n'est pas sérieux avec l'argent. C'est pourquoi moi je garde l'argent... C'est comme prévention d'un détournement que nous avons retiré la garde de l'argent au trésorier* » (M.D., président du CPE)

Le problème de la sécurisation, ou du placement de ces sommes, se pose de la même façon qu'au Niger. Les dépôts en banque n'ont pas de succès. Soit la somme d'argent est peu

importante, soit les trésoriers, les présidents et les notables villageois souhaitent gérer l'argent à leur guise, soit on se méfie des organismes de crédit mutuel et crédit rural d'implantation récente.

A Moryadi Foula un compte avait été ouvert au crédit mutuel de Friguiagbe qui a fermé par suite de faillite ; la somme de 20 000 francs qui restait dans le compte a été perdue.

Dans la zone d'intervention de la phase 4, les animateurs poussent fortement par contre au dépôt en banque ⁴⁰

Un compte a été ouvert par le CGPE de Firigiyadi au crédit rural de Guinée à Coyah à la demande des animateurs. La moitié des recettes serait placée au crédit mutuel de Coyah, l'autre moitié est gardée dans la caisse pour faire face aux réparations. A Mangata 1, le 13 mars 2000, il y aurait 69.000 FG déposé au crédit mutuel de Coyah. Là où la vente de l'eau est toute récente, comme à Yèlimèngèya ou Bènturaya, un compte n'a pas été encore ouvert. Au total, sur les 8 comités de gestion de la phase 4 investigués, 4 ont ouvert des comptes.

L'utilisation des fonds

Tout le monde affirme dans un premier temps que les recettes ne servent qu'au forage. En fait, comme au Niger, vu la quête permanente de numéraire (« sur-monétarisation »), quand il y a de l'argent disponible, il est très souvent prélevé par les notables pour divers autres usages : (a) des dépenses d'intérêt communautaire ; (b) des prêts ; (c) des « détournements ».

Usages communautaires

A Sabouya l'argent a été utilisé pour l'achat de pointes et de ciment pour la mosquée en construction. « *Les recettes entrent aussi dans le cadre de travaux de la mosquée ou d'entretien des étrangers que nous recevons dans le cadre des missions* » (S.T., fontainier de la B.F.1 de Sambaïlo) ou « *pour l'achat de nattes ou de lampes à la mosquée* » (A.D., fontainier de la B.F. 2 de Sambaïlo)

A Sambaïlo, l'argent de la caisse a servi à l'achat de nattes et de lampes pour la mosquée.

Prêts

« *Si l'individu est d'habitude correct, on peut lui passer l'argent sans aucun intérêt* » (Y.D., artisan réparateur, Kamabi)

« *Si le problème pour lequel il veut s'endetter est sérieux on peut lui passer l'argent en cas de maladie, de baptêmes, de décès* » (A.O.B., adjoint au président de district, Wadiyatoulaye)

« *Si on sait que l'individu va rembourser, on va lui prêter. D'habitude les bénéficiaires signent un engagement avant de disposer de l'argent* » (fontainier de la borne-fontaine 1, Sambaïlo). Le fontainier de la borne-fontaine 2 déclarera pour sa part que l'argent n'est prêté qu'aux membres du CPE.

A Sareboïdo, « *la CRD a bénéficié d'un prêt de 1.500.000 FG que nous sommes en train de rembourser progressivement. Nous avons eu un projet de rénovation du collège par le Peace*

⁴⁰ Il existe deux réseaux bancaires en milieu rural, le crédit mutuel et le crédit rural

Corps. On nous a demandé une participation communautaire de 1.494.000 FG. Il a fallu avoir l'argent ou perdre le projet. Nous avons demandé un prêt de 150.000 FG au CPE, nous avons remboursé 750.000 FG » (le président de la CRD)

Un seul cas de fructification de l'argent a été envisagé à Kakoni avec le prêt d'argent à un commerçant.

« Détournements »

Comme au Niger, ils sont légitimés par les intéressés en tant que « prêts » que l'on a l'intention de rembourser. Comme au Niger la règle est l'impunité.

A Foulamori « quand le président partait en formation à Koumbia comme artisan réparateur. Il a confié l'argent de la caisse à son jeune frère. Ce dernier est tombé malade et est parti avec l'argent pour son traitement (140.000 FG auraient été détournés). Les gens ont le moral bas pour la cotisation, nous comptons ouvrir une nouvelle caisse » (B.S., président du CPE du forage du Camp.).

A Friguiagbe, lors de la panne d'un des forages, la caisse était presque vide (l'eau était pourtant payante depuis un certain temps), et les notables qui contrôlaient le forage ont été « dépannés » par la CRD.

A Sambailo un détournement de fonds important a eu lieu couvert par les autorités. *« J'étais directeur technique du point d'eau, j'ai démissionné parce qu'il y a eu un détournement de recette que l'autorité n'a pas voulu dénoncer. Nous avons un peu plus de 2.600.000 FG. Certaines personnes prenaient des prêts dans les recettes sans rembourser. J'ai soulevé le cas, je n'ai pas eu de soutien. L'un des fontainiers (qui est devenu l'actuel directeur technique) a détourné l'argent, le sous-préfet a détourné. J'ai dit au président de CRD de les faire payer, et que l'argent soit déposé au crédit rural. Il n'a pas pris au sérieux. Quand j'ai soulevé le cas, le détournement avait fait deux ans. Le président de la CRD aurait dû nous aider à récupérer l'argent. Le fontainier, qui est vétérinaire à la retraite, a signé un engagement comme quoi il va payer à travers sa pension, mais il n'a pas payé. Quant au sous-préfet, on ne lui en a même pas parlé » (K-Sm-2).* Le président de district nie quant à lui qu'il y ait eu détournement, le président de CRD aussi, affirmant de son côté qu'il s'agit d'une simple erreur de lecture du montant enregistré par le compteur, puis d'une erreur de calcul... Enfin le fontainier qui avait détourné a été promu « directeur technique ». L'intéressé dit qu'il a voulu se payer lui-même du salaire qui lui était dû, et qu'il rembourse désormais en ne percevant pas son salaire mensuel de 20.000 FG.

Les accusations directes sont plus rares qu'au Niger, dans la mesure où : (a) soit les caisses ne sont pas permanentes (Gaoual et Koundara), et on se limite à une cotisation à la panne : ressources et tentations sont faibles; (b) soit le paiement de l'eau au récipient est récent (à peine une année) et il reste assez contrôlé par les animateurs du SNAPE et de la société BURGEAP. De plus les habitudes de « double langage » et la structure des arènes locales (plus diversifiées, plus dissimulées face à l'extérieur, avec des enjeux ailleurs) freinent l'expression des accusations auprès des enquêteurs.

Cependant, dans une région comme Kindia où existe la vente de l'eau au volume sans que les comités ne soient étroitement suivis comme dans la zone 4, les rumeurs et les soupçons, en particulier chez les personnes extérieures au village, sont bien présents et témoignent de la conscience d'un enjeu financier :

Un chauffeur de camion, qui s'approvisionne régulièrement au forage de F., estime la recette journalière à 2.000 FG, soit 60.000 par mois, c'est-à-dire bien plus que ce dont le comité fait état.

Un sous-préfet est direct : « *Ils se payent eux-mêmes (...). Quand il n'y a pas de panne, vraiment ils « bouffent », ou bien l'argent est utilisé à d'autres fins, pour le commerce par exemple (...). C'est sûr, ils se partagent ça* ». En fait il voit dans la vente de l'eau un gisement de ressources dont la CRD devrait profiter, en s'impliquant dans la gestion : « *C'est de l'argent qui se volatilise là et qui pourrait servir à d'autres fins (...) il faut au moins que nous, la CRD, nous ayons quelque chose dans cette histoire de pompe* »

Un médecin revenu d'exil estime que « *il y a trop de magouilles dans ce genre d'affaire, il y a une mafia, beaucoup de recettes et pas de pannes : on se partage le gâteau (...) il y a les vieux qui sont là et qui tournent autour du pot* »

Appropriation quasi-privée

Moins répandue qu'au Niger, elle n'est pas pour autant absente.

Un cas de privatisation du forage par la famille G., gérante de la station à essence Elf, qui a financé la remise en état du forage à côté de la station, a été noté à Sinthiourou (Gaoual). Le gérant de la station est en même temps président et trésorier du comité. Les voisins s'y approvisionnent, mais ne participent ni au nettoyage, ni aux réparations.

A Bensane (Koundara), les trois familles qui ont assuré la réparation de la pompe interdisent l'accès aux autres villageois tant qu'ils ne participent pas au remboursement des frais engagés. Il ne s'agit pas dans ce dernier cas de mécénat mais d'une illustration de la « légitimité du payeur ».

6. Animation et santé

« Des gens viennent de temps en temps de Boké et de Conakry. Ils disent qu'il faut entretenir les forages et les utiliser. Ils vérifient si les consignes antérieures ont été respectées. Ils ne viennent que pour quelques heures, car les véhicules qui les envoient les attendent souvent au bord de la route. Ils ont une fois menacé de fermer la pompe si le forage n'était pas entretenu. Nous les avons suppliés, ils ont accepté de la laisser, je ne sais pas de quel service ils viennent » (A.O.B., adjoint du président de district, Wadiyatoulaye)

« Ils sont venus une fois de Boké, une fois de Labé, et une fois de l'UNICEF. Ils ressemblent à des gens bien instruits. Ils ont de bonnes relations avec tout le monde » (M.F., instituteur à Kamabi)

A écouter les propos des villageois, le discours des animateurs et agents du SNAPE reste très normatif, et comporte une série d'interdits et de prescriptions éducatives relatifs à l'hygiène et à la santé.

« Ils disent qu'on doit être propre en allant à la pompe. Le récipient pour transporter l'eau doit être propre. Le récipient pour garder l'eau doit être propre. Le gros pouce ne doit pas descendre dans le gobelet d'eau » (A.B., président du groupement maraîcher de Sareboïdo.)

Plus généralement on nous a régulièrement rapporté qu'il fallait :

- ne boire que l'eau du forage
- ne pas salir l'enceinte du forage en marchant avec des chaussures ou en apportant des saletés, le sable véhiculé par les chaussures pourrait souiller l'eau ou abîmer les pistons
- se laver les pieds avant d'entrer dans la clôture
- ne pas introduire des animaux dans l'enceinte
- ne pas faire entrer les enfants dans l'enceinte
- ne pas salir l'eau pompée
- utiliser de préférence des bidons propres et fermés pour le transport de l'eau
- laver la jarre au savon, la recouvrir d'un tissu propre pour protéger l'eau.

D'autres services que le SNAPE ou les animateurs du projet interviennent bien sûr sur ces mêmes thèmes (radios, école, services de santé). De façon générale, la densité de l'encadrement et des messages éducatifs semble beaucoup plus forte qu'au Niger, et passe par de multiples médias : théâtre, séminaires, démonstrations, images, radios rurales...

« Nous sommes en train de monter une pièce de théâtre avec leurs recommandations concernant l'importance de la pompe » (le fontainier de Firigiyadi).

« Des gens sont venus avec des dessins qui illustrent les attitudes qu'il faut et qu'il ne faut pas avoir au forage. Par exemple un enfant qui fait ses selles à côté du forage et les conséquences sur l'eau » (A.K.B., président du CPE de Madina Badiar)

« Des fois, ils organisent des séances de traitement de l'eau. Ils invitent toutes les femmes du village. On met un produit dans la pompe, on lave les bidons avec du savon et l'intérieur avec un produit dont je ne connais pas le nom. Ils disent que prendre l'eau dans le bidon est meilleur que la bassine parce que les saletés peuvent s'y déposer au cours du transport. Ils nous disent qu'il ne faut pas pédaler n'importe comment sinon la pompe sera gâtée » (l'hygiéniste de Firigiyadi)

« Un test a été organisé dans le village par la radio rurale sur l'eau. Il y a eu plusieurs lauréats. C'est la preuve que les gens ont compris » (S.D.D., chef du centre de santé).

Mais on ne peut parfois s'empêcher de penser à une leçon bien apprise, et ces propos évoquent une certaine « langue de bois ». Les personnes interrogées restituent aux enquêteurs un discours venant de l'extérieur dont il est difficile d'évaluer l'impact réel. Les notions diffusées par les campagnes d'éducation pour la santé et le SNAPE sont certes très présentes mais à quel point sont-elles véritablement appropriées par les populations ?

« *Leurs conseils nous éduquent beaucoup* » (le fontainier de Firigiyadi)

« *Nous avons de très bonnes relations avec eux. Ils donnent d'utiles informations aux citoyens* » (T.S.D., président de la C.R.D. de Sambailo)

« *L'être humain, c'est l'eau* » (O.B. président du C.P.E. de Madina à Foulamori).

« *C'est une bonne eau qui contient de la vitamine pour nous* » (M.M., cultivateur (G-B-4)

« *L'eau permet la propreté, la propreté fait la santé* » (M.F., instituteur à Kamabi).

Souvent les pratiques ne correspondent pas aux discours...

Ainsi à Friguiagbe, le doyen des Bangoura dit qu'il faut traiter l'eau des puits mais ni lui, ni les autres membres de sa famille ne le font.

L'utilisation de bidons fermés à la place des bassines est loin d'être généralisée. Les observations au forage révèlent des utilisatrices qui ne se déchaussent pas, des bidons sales.

« *Les gens font tout ce qui est interdit. Ils puisent avec les chaussures...* » (l'hygiéniste de Bensane-Pont)

Cependant, même si les gens répètent un discours, ils appuient parfois ce discours sur leur expérience.

« *Je tombais toujours malade de maux de ventre mais ceci a cessé avec l'eau de pompe qui n'a pas d'impureté* » (A.D., cordonnier à Kamabi).

« *On dit que l'eau des forages est plus saine et je crois en cela car plusieurs maladies ont diminué chez nous avec l'arrivée des forages* » (A.D., réparateur villageois).

Pour nombre de nos interlocuteurs, grâce à l'eau des forages beaucoup de maladies auraient disparu ou décru. Bien sûr sont cités les maux de ventre, les parasites intestinaux, les diarrhées, le choléra, les goitres, le ballonnement du ventre des enfants, les douleurs urinaires mais aussi d'autres maux plus inattendus, les hémorroïdes, la fièvre, les vertiges, la gale, la toux, les douleurs costales...

Le thème de l'eau du forage comme médicament a émergé de plusieurs entretiens à Foulamori, non sans une certaine tendance à l'emphase parfois surprenante

« *Son eau est un médicament. Les foreurs ont dit : 'quand une personne de 80 ans la boit elle lui augmente la vie. Les vieux, les imams boivent cette eau'* » (M.N'D., utilisatrice)

« *Les foreurs nous avaient dit qu'elle augmente la santé et la longévité d'un vieux qui s'habitue à la boire chaque matin avant de déjeuner* » (O.B., président du C.P.E. du forage de Dow Saré à Foulamori)

« *Nous ne disons pas que cette eau peut remettre l'âme d'un mort mais c'est proche. Tout ce qui te protège contre les maladies graves te protège contre tout. Même les enfants qui naissent actuellement sont comme s'ils avaient été lavés dans le ventre de leur mère. Ils sont très propres. Ma femme a mis au monde des jumeaux. L'infirmier a dit : 'ces jumeaux sont propres*

comme s'ils avaient été lavés'. Tout cela c'est grâce à cette eau de pompe...elle est très bonne aussi pour les femmes enceintes » (président du CPE du forage du Camp à Foulamori)

Mais d'autres discours montrent à l'inverse les limites de l'impact des messages sanitaires qui recommandent tous de boire exclusivement l'eau des forages :

« Nous ne buvons que l'eau de notre puits qui a meilleur goût et qui est saine. Elle est claire, ne comporte pas de petits vers et ne provoque aucune maladie » (L.D., non utilisateur de l'eau des bornes-fontaines de Sareboïdo)

« L'eau des puits est bonne. A part quelques grenouilles qui meurent des fois dans les puits, l'eau est très propre. Il n'y a pas de risque de maladie. Nous vivons de cette eau » (B.C., non utilisateur de l'eau des bornes-fontaines de Sareboïdo).

« Je ne connais pas d'inconvénients sanitaires liés aux eaux de puits. Nous les buvons depuis toujours, elles ne donnent de maladies à personne » (M.O.B., puisatier à Sambaïlo)

« L'eau du puits et l'eau du fleuve ont meilleur goût, l'eau du forage plus de santé, nous a-t-on dit, mais nous n'avons pas constaté de cas de maladies liés à ces eaux (puits et fleuve) parce que nous les avons toujours bues » (D.B., utilisatrice à Kamabi)

« On nous a parlé des risques de maladie liés aux eaux de puits, de sources ou de rivières. Mais nous sommes habitués à boire l'eau des puits et des sources. Je pense que les eaux de puits et de sources sont meilleures. Elles sont fraîches, claires et délicieuses. Une petite quantité suffit pour se désaltérer alors qu'on peut passer toute la journée à boire l'eau du forage et continuer à avoir soif. » (B.K., éleveur, Kambèssèouro)

En fait, c'est le « mélange » des eaux qui serait source de maladie :

« Quand nous buvons l'eau de ruissellement pendant l'hivernage au champ, si arrivés au village nous buvons l'eau des forages en saison sèche, nous attrapons les maux de ventre » (S.D., président du CPE du forage 2 de Wadiyatoulaye)

« Si on est habitué à boire l'eau des puits, si on boit l'eau du forage on peut être malade » (K.D., doyen des Peul à Wadiyatoulaye)

Conclusions

Nous voudrions ici, avant d'émettre diverses propositions finales, rappeler quelques éléments comparatifs, puis soulever plus particulièrement trois problèmes importants, toujours dans une perspective comparative : le rôle de l'animation, l'importance des innovations, et le choix entre gestion collective et gestion privée

Eléments comparatifs

On a déjà souligné la différence évidente des contextes socio-politiques entre Niger et Guinée (cf. supra), sur laquelle nous ne reviendrons pas. Nous voudrions ici plutôt insister sur quelques éléments directement liés à la gestion des pompes :

- Au Niger comme en Guinée, les pompes font désormais partie du paysage local et constituent une infrastructure villageoise reconnue. Elles sont fréquentées, au moins saisonnièrement et au moins par le voisinage (et souvent on a fait devant nous état du besoin d'autres forages). Enfin, le principe que les réparations soient assumées financièrement par les populations est passé dans les mœurs.
- Au Niger comme en Guinée, la composition « officielle » du comité ne dit pas grand chose de la répartition réelle des tâches. Une appropriation factionnelle ou semi-privée semble en outre fréquente.
- C'est surtout le passage à la vente au volume qui, en générant des ressources régulières « dormantes » dans un contexte de forte quête de numéraire, suscite des convoitises, et donc à la fois des détournements et des accusations de détournement.
- Dans les deux pays, les PMH et leurs comités de gestion prennent place au confluent de deux histoires : (a) une histoire locale de l'accès à l'eau (liée à l'histoire du peuplement et aux formes de pouvoir local); (b) une histoire locale des modes d'intervention de l'Etat et des institutions de développement (liée aux actions des services techniques et des structures

d'animation), dont un sous-ensemble est formé par l'histoire de la mise en place des points d'eau modernes.

- Au Niger comme en Guinée, la diversité des ressources en eau et les variations saisonnières ne sont pas prises en compte par les projets; pourtant, et en Guinée plus encore qu'au Niger, ces facteurs sont importants et devraient être intégrés dans une « politique de l'eau » qui ne saurait se limiter aux seuls PMH.
- Les forages sont un enjeu parmi d'autres au sein de divers conflits locaux. Ceux-ci, surtout centrés au Niger sur la chefferie, sont en Guinée plus éclatés, et en particulier portent sur le foncier et la politique

L'animation

Au Niger comme en Guinée, les structures d'animation ont incontestablement réussi à mettre en place des comités dans un très grand nombre de villages, même si le fonctionnement de ces comités reste souvent loin du schéma idéal. Cette tâche n'était pas aisée, en particulier au Niger, vu l'immensité des zones à « animer » d'une part, et le temps et les moyens disponibles, d'autre part ⁴¹.

Le second acquis, plus important que le précédent, est d'avoir réussi auprès des populations un certain « marketing » de l'eau potable distribuée par les PMH et de la nécessité d'un auto-financement local pour la maintenance. Dans la grande majorité des villages du Niger, les gens tiennent beaucoup aux forages et cherchent à les réparer. En Guinée, même s'il y a plus de cas de désaffection, la tendance reste la même.

Toutefois, les traces de l'animation sont fort peu visibles dans les villages. Elle est restée largement anonyme. Ainsi, au Niger, aucune différence n'est faite entre les animateurs du PRT, les agents de Vergnet, le service de l'hydraulique. Lorsque les villageois s'en souviennent (et c'est loin d'être toujours le cas) ils évoquent la venue lointaine de « Blancs », ou le passage à moto et sans lendemain d'un « commis » venu nommer le comité ou vérifier le contenu de la caisse.

⁴¹ Le rapport cité de P. Coquart et G. Verdeilhan-Cayre évoque l'insuffisance de l'animation au Niger, tant en termes de méthode, au moins aux débuts, qu'en termes de moyens, au moins à la fin

Parfois les seuls souvenirs actifs sont fortement négatifs, soit que les villageois se soient sentis dupés, soit, plus souvent, qu'on leur ait fermé autoritairement leur pompe.

Dans un village hors de notre échantillon visité lors de l'enquête de repérage, Aoula Koira, près de N'Dounga, deux personnes se présentant comme des agents de l'hydraulique venus de Tillabéri ont demandé aux paysans de rassembler 20.000 FCFA pour désensabler leur puits, promettant de le faire dans les 8 jours, ce qui était la condition pour obtenir ensuite un forage. Les villageois ont donné les 20.000 FCFA, les « commis » sont partis, et les villageois attendent toujours leur retour...

A Fandou Beri, l'animateur, ayant constaté qu'il n'y avait que 17500 FCFA en caisse après 11 mois d'exploitation (le montant souhaitable étant de 50000 FCFA) a décrété la fermeture du forage pour cause de recettes insuffisantes ... et a emporté la pédale de la pompe. Il a fallu 16 mois aux villageois pour obtenir sa restitution.

Dans deux quartiers de Karma, chacun avec un forage et un comité, les pédales ont aussi été retirées pour cause d'insuffisance de recettes lors de visites de contrôle. Dans un cas (quartier Maourey), les animateurs ont exigé que le comité puisse présenter une somme de 120.000 FCA pour rendre la pédale, somme finalement ramenée à 60.000 après négociation, et payée par un mécène.

Au-delà de ces comportements punitifs choquants (on en retrouve d'identiques en Guinée), qui semblent ignorer que les forages appartiennent plus aux villages qu'aux « commis », et qui reflètent des habitudes établies depuis l'époque coloniale de mépris des populations par les agents intervenant en milieu rural, on doit constater que les structures socio-politiques villageoises et le fonctionnement des arènes locales sont restés largement ignorés des animateurs, qui se sont limités, faute d'ailleurs de temps, de compétences et de moyens, à des réunions dites de sensibilisation dans les premiers temps et à des visites de contrôle des caisses ensuite.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de tenir les animateurs (du projet ou du service de l'hydraulique) comme responsables des échecs d'un modèle dont ils sont les agents largement impuissants: d'un côté, les insuffisances de leur formation (qui les laisse largement démunis) comme leurs conditions de travail ne leur permettent pas de faire une quelconque animation en profondeur à l'échelle d'un village ; de l'autre côté, leur hiérarchie ne les aide guère, et se cantonne souvent à leur imposer des exigences bureaucratiques sans suivi ni appui véritables :

« Chaque tournée d'animateur fait l'objet d'un rapport, si bien qu'il y a autant de rapports que de villages visités par l'animateur. Ces rapports sont envoyés à nos bureaux à Niamey, mais personne ne les exploite. Actuellement, on dispose d'une armoire pleine de ces documents contenant une mine d'informations qui attendent d'être exploitées » (B, chargé d'études)

D'autre part, les fonctionnaires résidant dans les villages (infirmiers, instituteurs, agents de l'élevage ou de l'agriculture), et au chef lieu de canton (pour le Niger) ou à la sous-préfecture siège de la CRD (pour la Guinée), ont partout été tenus à l'écart, de même que les agents des autres projets intervenant sur la même zone. Cependant le « marketing » réussi de l'eau des PMH a été, dans une large mesure, facilité par un important travail de sensibilisation

indépendant du PRT réalisé par les agents de santé lors des épidémies de choléra ou des activités quotidiennes des services de santé, et, sans doute aussi, par les instituteurs auprès des élèves.

En Guinée, l'animation, on l'a vu, est nettement plus présente, voire omni-présente (SNAPE, UNICEF, radio rurale, BURGEAP) et intervient prioritairement dans le domaine de la santé. Mais dans les grandes lignes, les résultats sont analogues : le système de la visite ou de la tournée, qui fait qu'un animateur en charge de toute une série de points d'eau passe quelques heures tous les quelques mois, au maximum, dans un village, consacrées soit à un contrôle sommaire de la caisse et du point d'eau, soit à des discussions avec les notables et le comité de gestion, soit à une réunion collective organisés par ceux-ci, ne semble pas avoir de réelle « prise » sur la vie sociale et politique du village, les enjeux liés à la pompe, et les formes « réelles » de la gestion quotidienne.

Reste pour la Guinée la question du dispositif propre à la phase 4, qui entend assurer une animation plus rapprochée et plus active (pour un temps) des comités de gestion, ce qui devrait bien sûr avoir des conséquences positives au moins à court terme. Mais on peut émettre quelques doutes : (a) sur ce que deviendra la gestion une fois après la fin de l'animation et du projet (cf. exemples de Kindia) ; (b) sur la pertinence de la Commission Villageoise de Contrôle composée de notables lignagers ; (c) sur la non prise en compte par le projet des élus des CRD qui pourtant interviennent de fait dans les affaires villageoises.

Les innovations

Les innovations introduites par les populations à l'intérieur du système assez fortement standardisé qui leur était proposé (et à cet égard l'actuelle « phase 4 » en Guinée, malgré sa stratégie « participative », n'échappe pas à la règle) sont finalement assez nombreuses, dans divers domaines, et nous ont surpris par leur nombre ou leur nature, en particulier au Niger. Depuis les modes de recouvrement des sommes nécessaires à la maintenance (paiements en nature, taxe sur les mariages, zakat...) jusqu'aux exonérations (fêtes, chevaux...), en passant par le tour de rôle des fontainiers ici, ou la co-gestion par deux camps rivaux là, sans oublier les divers usages de la caisse (réceptions, crédits, embouche), ou les « privatisations » spontanées, à travers le mécénat ou l'installation artisanale d'une borne-fontaine, les villageois se sont éloignés du schéma prévu par le PRT non seulement de façon négative (non respect des consignes) mais aussi de façon positive (improvisations fonctionnelles). Certes cela ne suffit pas à « sauver » un schéma de gestion dont il est clair

qu'il est loin d'avoir sur le terrain l'efficacité prévue par ses concepteurs. Mais cela montre malgré tout qu'une certaine « appropriation » des PMH s'est manifestée, au-delà des problèmes de gestion.

Le cas d'une caisse de quartier constituée pour la mosquée et devenant aussi caisse de maintenance est symptomatique de ce type d'innovation-appropriation :

A Niame (Garbey Beeri) il existait déjà une caisse de quartier destinée à l'entretien de la mosquée et alimentée par des petites cotisations et des dons de mécènes. Pour la réhabilitation du forage, cette caisse a été mise à contribution, parallèlement à un nouveau don d'un mécène, puis la caisse de maintenance a été confondue avec la caisse préexistante, avec une cotisation annuelle fixée à une botte de mil par famille (ou 1000 FCFA), qui sert donc pour toutes les infrastructures du village.

En Guinée, on constate aussi un ensemble d'innovations extérieures aux actions d'animation: diversité et souplesse du financement de la maintenance (cotisations régulières, cotisations à la panne, passage d'un type de cotisation à un autre, variation du coût de la cotisation selon les revenus saisonniers, participation variable et changeante entre la cotisation des hommes et des femmes, gestion par le groupement cotonnier, cumul de différents modes de paiement), ingéniosité de certaines formes d'organisation du travail ou de recouvrement (entre quartiers, entre hommes et femmes, par roulement), diversité des exonérations...

Gestion collective ou gestion privée ?

Niger

Au Niger, les solutions discutées dans tous les villages, spontanément ou à notre initiative, se ramènent invariablement au débat entre la gestion collective et la gestion privée (*i ma pompo dan bor fo maayo gaa*, « qu'on mette la pompe au nom de quelqu'un »). Chaque forme de gestion a ses partisans, et les arguments en faveur de l'une ou l'autre forme se répondent.

Pour une gestion collective

Les arguments tournent autour de deux points :

- 1- Une question de principe : La pompe est un bien du village, donc elle doit rester l'affaire du village

« Si quelqu'un prend en charge la gestion des forages, il va s'approprier de tout, il va parler de ses forages et non des forages du village »

- 2- Une appréhension des conséquences possibles de la gestion privée :

« Je préfère que ce soit le village qui gère parce que si quelqu'un choisit de le faire à la place du village, il peut décider tout seul de comment fixer les prix »

« Le risque de la gestion privée, c'est que le propriétaire peut arrêter à tout moment s'il ne réalise pas de bénéfices »

Pour une gestion privée

Trois points sont régulièrement invoqués :

1- Une gestion collective mène toujours au détournement

« L'argent ne sera pas en sécurité tant que c'est le village qui se chargera de le garder ».

« Les membres des comités n'étant pas payés se débrouillent autrement »

2- Les villages sont trop divisés

« Il vaut mieux une personne privée, ici il y a trop de jalousies »

3- Le village aurait une ressource régulière et sans souci

« Si le commerçant prend en charge la gestion du point d'eau il versera une certaine somme par mois au comité de gestion »

« On serait déchargé des cotisations incessantes »

Ajoutons deux remarques :

Certains discours sont réversibles : le risque que les gens prennent de l'eau sans payer est imputé par les uns à la gestion collective (plus laxiste, irresponsable et susceptible de favoritisme) et par d'autres à la gestion privée (les PAC, « parents, connaissances et amis », de l'intéressé se refuseront à payer et lui-même ne pourra leur imposer).

D'autre part, pour divers interlocuteurs, le choix est renvoyé « à l'Etat », signe d'une habitude qu'en ce genre de débat, l'Etat tranche et impose, ou bien d'une demande qu'il prenne ses responsabilités :

« Je ne sais pas ce qu'il faut choisir, l'important c'est que l'Etat fasse le choix qui sera le meilleur pour nous »

Une réponse à notre enquêteur, pris ici comme symbole des « commis » : *« Cela ne dépend pas de nous, c'est votre affaire »*

Commentaire

Le problème de ces divers énoncés est que, restitués dans leurs contextes respectifs, ils semblent souvent relever autant de légitimations de positions liées à des conflits locaux que de purs débats argumentatifs désintéressés. C'est un trésorier évincé par le chef ayant pris en charge le forage qui s'élève contre la gestion collective. C'est un président tenant en main la caisse qui rejette une éventuelle privatisation. L'artisan-réparateur veut le maintien du système actuel car un changement pourrait menacer sa position...

En fait bien public et gestion privée ou semi-privée sont souvent compatibles dans les représentations des acteurs.

Lorsque H. se déclare prêt à acquérir la pompe, il proclame que c'est au fond pour le bien d'autrui qu'il se dévouerait : « *je serai prêt à acheter le forage si on me le demande ; s'il ne me rapporte pas de l'argent, j'aurai quand même la grâce de Dieu* ». Cependant, pour H. qui est commerçant (c'est lui le mécène de Goro Bande, l'un des quatre quartiers de Bangoutara) l'humanisme n'est pas incompatible avec les affaires, et l'espoir de récompense divine peut fort bien se concilier avec la fructification d'un capital : ayant déjà réparé à ses frais le forage il s'est proclamé trésorier pour récupérer ses fonds.

On a déjà évoqué cette question : la frontière entre mécénat et investissement, entre dévouement et privatisation, entre intérêt public et intérêt privé est plus que ténue. Le fait de confier, fréquemment, comme nous l'avons vu, la gestion du forage à un commerçant (en le nommant trésorier ou président d'un comité plus ou moins fictif), parce qu'on sait qu'il pourra payer la réparation même si, entre temps, il gère la caisse à son profit, est significatif. Non que la notion de bien public n'existe pas, tout au contraire. Le forage est clairement un bien public, comme l'école, le dispensaire, et, plus encore, la mosquée ⁴². L'exemple des mosquées (« bien public » entre tous, et le premier d'entre eux pour les villageois – il s'agit surtout de la mosquée du vendredi) est intéressant car il s'agit d'initiatives purement locales, qu'aucun projet n'a promu ou appuyé. La construction fait appel à la participation du quartier ou du village, ainsi que, si possible, à la mobilisation de ressortissants à Niamey, voire à l'aide d'un mécène. La maintenance comporte une part d'entretien en force de travail (propreté des lieux et des abords) et de dépenses courantes (pétrole pour l'éclairage, réfections éventuelles). Il n'y a aucun comité de gestion formel, aucune comptabilité, un pouvoir de décision variable réparti entre l'imam, le chef, les vieux (au total les « notables »), et peu d'accusations de détournement. Il ne s'agit certes pas de faire de la gestion de la mosquée un « modèle » à suivre pour la gestion des PMH (les enjeux matériels et surtout symboliques sont d'ailleurs sans commune mesure), mais plutôt de souligner qu'à la notion de bien public n'est associée aucune notion claire correspondante de ce que devrait être une gestion publique, et que règnent une grande incertitude et un grand flou sur ce que peut signifier gérer un bien public. Il y a découplage entre bien public (devant profiter à tous) et gestion publique (en général inconnue dans le sens que lui donnent les « projets »). On se rappelle qu'il n'y a aucune expérience « municipale » au Niger, et que la vie associative y est, surtout dans les villages, plus une conditionnalité de l'administration (pour les coopératives) et des projets

⁴² Parfois, il y a un lien direct entre ces divers équipements. Dans la région du Zarmaganda, on trouve un grand nombre de puits cimentés construits par la coopération saoudienne. De manière plus générale, la construction

(pour les comités) que l'expression d'une « société civile » autonome. Les seuls modèles actuellement connus de gestion d'un « bien public » local sont : (a) la gestion « personnelle » par le chef (néo-patrimoniale) ; (b) la gestion informelle de la mosquée par les notables ; et (c) la « gestion collective » par un « comité ». Or cette dernière n'est en fait guère « collective », elle est toujours soupçonnée, et se trouve de plus fortement contaminée par les deux autres modèles. Beaucoup se résignent donc à ce que la gestion réelle soit semi-privée, ou privée, tant que la pompe marche, d'autant que l'intervention des commerçants-mécènes témoigne de ce qu'un bien public peut fort bien fonctionner à partir d'une gestion privée... et profiter au moins un peu à tous

Guinée

En Guinée, la très grande majorité des personnes rencontrées déclarent préférer le mode de gestion communautaire : il serait mieux adapté aux revenus faibles des villageois ; en cas de bénéfices, ceux-ci profiteraient à l'ensemble de la population plutôt qu'à une seule personne ; il y aurait risque d'arbitraire dans l'accès au forage en cas de gestion privée, et risque que la pompe ne soit pas réparée.

Cependant les rares partisans d'une gestion privée (surtout concentrés là où la vente de l'eau est pratiquée depuis un certain temps : en particulier dans les villages de Sareboïdo et Sambaïlo équipés de bornes-fontaines) estiment qu'elle éviterait les difficultés actuelles pour l'entretien, les cotisations, ou les caisses, et certains proposent une combinaison des deux modes de gestion (la gestion privée pour ceux qui en ont les moyens et la gestion collective pour la majorité des habitants).

« La gestion communautaire avec CPE nous convient. Ce sont les gens des villes qui peuvent avoir leur pompe parce qu'on peut gagner chaque jour de l'argent en ville. Il n'y a pas d'argent ici » (D.K., ancienne hygiéniste du forage 1 de Wadiyatoulaye)

« Le comité que nous avons mis, qu'il continue à vendre l'eau ! L'argent que nous gagnons là-bas, c'est pour le profit de tous les villageois. Mais, avec le privé, la population va non seulement souffrir et elle ne profitera pas du tout du financement » (notable Camara de Firigiyadi).

« Nous avons installé le comité. Il travaille pour nous. Donc, même s'il détourne l'argent, le peu qui sera présent, c'est pour la population. Mais avec le privé, la pompe sera gâtée, on ne gagnera pas d'argent et la population souffrira » (N.B., présidente d'une association de femmes à Firigiyadi)

« C'est le mode communautaire qui est le meilleur, parce que, si des gens qui ne sont pas généreux ont le forage, ils n'accepteront pas que les autres y puisent de l'eau » (A.O.B., Wadiyatoulaye)

d'infrastructures sociales comme les mosquées ou les dispensaires à partir des fonds de la *zakat* (dime musulmane) drainés à partir des pays arabes est un domaine où le courtage est en pleine expansion.

« Je préfère le mode de gestion privé pour ceux qui ont les moyens, et le mode communautaire pour les autres » (S.I., utilisatrice, Saréboïdo)

L'expérience historique guinéenne, la densité bureaucratique, la diversité des ressources en eau, et le peu d'expérience de la vente de l'eau au volume (qui seule permet de constituer les recettes d'un forage comme un enjeu économique important) sont autant de facteurs qui permettent sans doute d'expliquer que souvent la gestion « communautaire » apparaisse actuellement comme seule envisageable, voire pensable, quelles qu'en soient les difficultés. Mais nous estimons que ce type d'opinions, par nature fluides, peut changer assez vite, si des alternatives se dessinent ici ou là, et si la vente au volume devient une habitude. La gestion communautaire aboutit à des dispositifs relativement lourds et complexes par rapport au service fourni, qui sont souvent trop coûteux en temps, en énergie et en relations sociales pour les populations concernées, lesquelles tolèrent donc bon gré mal gré une gestion réelle hétérodoxe par quelques personnes (souvent des notables) tant que les installations marchent (et si elles sont nécessaires), au prix de ruses diverses vis-à-vis des animateurs et agents du SNAPE.

En fait on accepte fort bien que la gestion « communautaire » ne le soit pas tant que cela, mais on la défend dans la mesure où elle semble constituer une garantie pour un accès de tous à l'eau.

En fait, comme au Niger, la gestion réelle est le fait d'un petit groupe qui n'est pas représentatif des utilisatrices, ni mandaté par elles : le principe même de la gestion communautaire, qui voudrait que : « une communauté bénéficiant d'un forage le gère elle-même par l'intermédiaire d'un comité désigné par elle », trouve ici ses limites. Il y a en effet, contrairement au schéma théorique, deux disjonctions : une disjonction entre l'ensemble du village et les utilisatrices (une partie seulement des femmes s'alimente au forage, en général les plus proches) ; et une disjonction entre les utilisatrices et les gestionnaires réels. Cette seconde disjonction, la plus gênante pour le schéma communautaire en matière d'hydraulique villageoise, peut prendre deux formes extrêmes (la réalité combinant en fait ces deux formes sous des dosages variés) : (a) soit les utilisatrices achètent un service et les gestionnaires réels, perçus comme des accapareurs (semi-privatisation), contrôlent une ressource (cas de recettes significatives à l'échelle locale : l'eau comme ressource économique) ; (b) soit les utilisatrices exercent un droit d'accès et les gestionnaires réels, perçus comme des militants (ou des victimes), tentent de mobiliser tant bien que mal (et avec une amertume croissante) de faibles moyens pour la maintenance (l'eau comme service social)...

Cette double nature des PMH, ressources économiques « rentables » d'un côté, et service social accessible à tous de l'autre, est donc clairement perçue par les utilisateurs, en même temps qu'elle est au cœur de l'ambiguïté du modèle de gestion communautaire.

Quelques propositions

Sortant ici de notre compétence de chercheurs décrivant et interprétant un état de fait, nous soumettons au débat quelques propositions issues des analyses précédentes.

- 1- Le système des comités de gestion ne semble pas fonctionner dans la grande majorité des cas en conformité avec ses objectifs « participationnistes », et donc ne doit plus être promu systématiquement, comme seul modèle acceptable. Cependant, là où ils marchent, les comités de gestion doivent être encouragés et soutenus (il serait absurde de passer brutalement du « tout-comité-de-gestion » à son contraire !). En fait, il n'y a aucune nécessité à ce que les PMH soit dotées d'un système unique de gestion.
- 2- On peut de même se demander si la promotion systématique de la vente au volume par les services officiels et les structures d'animation est vraiment justifiée dans tous les cas, et si les cotisations à la panne (et non seulement les seules cotisations régulières, tolérées par les services) ne sont pas dans certains contextes une bonne solution, allégeant considérablement les problèmes de gestion.
- 3- Une étude technique des autres ressources en eau (qualité de l'eau des sources, marigots, rivières et puits en fonction des périodes de l'année) pourrait servir de base à une politique de l'eau plus large, incluant l'amélioration des ressources naturelles disponibles.
- 4- La construction et la consolidation de formes démocratiques légitimes de pouvoir local (municipalités élues dotées de budgets véritables), inexistantes actuellement en milieu rural nigérien, et encore balbutiantes en milieu rural guinéen, finiront bien par être à l'ordre du jour : en ce cas la donne pour les PMH (qui rentreront avec d'autres infrastructures dans les portefeuilles des communes) sera complètement transformée. L'appui, en particulier technique (comptabilité, gestion), à ces municipalités devrait alors être un objectif central des bailleurs de fonds.

- 5- La stabilisation de formes fiables de dépôt bancaire et de petit crédit en milieu rural semble indispensable, dès maintenant, et plus encore si municipalisation il y a. Le problème est que, partout, une suite d'expériences malheureuses ou sans lendemain a engendré une profonde méfiance, et que les initiatives de divers projets en ce domaine prennent souvent la forme de « comités » soumis aux mêmes difficultés, tentations et soupçons que les comités des PMH...
- 6- Si la « privatisation » apparaît dès maintenant comme une solution réaliste possible, déjà mise en place spontanément ici ou là, elle peut, elle-même, avoir plusieurs formes, par exemple :

- Le mécénat plus ou moins remboursable (régularisation d'une pratique existante)
- La mise en régie auprès d'un opérateur économique local, ou la concession intégrale à durée déterminée
- L'affermage de la maintenance à une société unique (cf. la proposition de la société Vergnet).

On pourrait tester simultanément ces diverses formules, plutôt que d'opter pour la promotion systématique d'une formule standard unique non expérimentée, comme c'est l'habitude.

- 7- On pourrait aussi expérimenter des formules intermédiaires entre gestion communautaire et gestion privée, par exemple :
- La municipalisation (dévolution de la gestion à la CRD en Guinée, par exemple)
 - L'adhésion volontaire ou la souscription (du type mutuelles d'utilisatrices, ou sociétés par actions : il semblerait que des tentatives en ce sens soient faites au Niger par d'autres institutions de coopération)
 - Un contrat avec des associations ou des groupements (par exemple avec tel groupement cotonnier ou telle association islamique gérant la mosquée).
- 8- La garantie d'un accès de tous à l'eau et d'un plafonnement des prix serait sans doute importante pour que l'ensemble de ces formules alternatives soient acceptées plus facilement.

- 9- Le problème du coût ne peut être examiné de façon uniforme. Dans certaines régions (cf. Zarmaganda au Niger), une augmentation n'est pas envisageable. Mais il n'est pas plus envisageable que les plus défavorisés soit exclus de l'accès aux PMH (et demain aux mini-AEP) : peut-on accepter un « abandon » du Zarmaganda pour cause de non rentabilité⁴³ ? Ne pourrait-on imaginer un système de maintenance subventionné en partie, et réservé aux zones économiquement sinistrées ?
- 10- L'animation doit être complètement réorganisée. Vouloir « sauver » le système des comités de gestion grâce à une forte augmentation de l'animation (par une sorte de « fuite en avant » dans l'animation) semble irréaliste : multiplier les animateurs et leurs dotations en motos et en carburant, doubler leurs tournées, allonger leurs contrats et même améliorer le « style » de leur intervention en le rendant plus convivial ne permettrait pas, selon nous, de remédier aux dysfonctionnements structurels que nous avons mis en évidence. Par contre, diverses autres formules plus souples, moins coûteuses, et plus ciblées seraient possibles : concentrer l'animation sur les seuls PMH gardant des comités de gestion fonctionnels, la transformer en des formations sérieuses à la gestion pour les paysans scolarisés ou alphabétisés (membres de comités de gestion et en particulier trésoriers, mécènes, responsables d'associations, ou commerçants), expérimenter un appui aux opérateurs privés ou à des mutuelles... Une véritable collaboration avec les fonctionnaires en poste (ou avec les agents d'autres projets résidant dans les villages), voire leur recrutement pour des tâches d'animation à temps partiel pour l'hydraulique villageoise, serait aussi un progrès considérable (qu'on se rappelle, par exemple, au rôle qu'ont joué en France les instituteurs comme secrétaires de mairie...). Pour la Guinée, une évaluation qualitative du mode de fonctionnement des comités de la phase 4, une fois celle-ci terminée, apparaît comme nécessaire.
- 11- La construction de mini-AEP devrait être prioritaire, en particulier en prévision de la disparition progressive à terme du parc actuel de PMH. Une réelle demande locale (souvent solvable) existe pour une amélioration du service rendu aux femmes grâce à des bornes-fontaines débitant de l'eau sous pression.

⁴³ C'est une mesure envisagée dans le rapport de M. Gageonnet, p.35

12- L'électrification des villages apparaît d'ores et déjà comme un puissant levier d'amélioration des conditions de vie et d'incitation à l'innovation locale, pour l'hydraulique villageoise comme dans d'autres domaines. Elle permettrait (comme à N'Dounga, au Niger) la multiplication des installations artisanales de bornes-fontaines « hors projet »...